

Mémoire remis dans le cadre du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes - Une main tendue au Québec

Juin 2021

Ottawa, le 11 juin 2021

Mme Sonia LeBel

Députée provinciale de Champlain
Ministre des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne
Secrétariat du Conseil du trésor
857, Grande-Allée Est
4e étage, secteur 100
Québec (Québec) G1R 5R8

M. Jean Johnson

Président
Fédération des communautés francophones et acadiennes
450, rue Rideau
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4

Objet: Mémoire remis dans le cadre du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes - Une main tendue pour le Québec

Madame la Ministre,
Monsieur le Président,

Au nom de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et des 744 000 Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens qu'elle représente, il me fait plaisir de vous partager ce mémoire en vue du Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes.

Ce sommet, nous l'espérons, sera le point d'un départ d'une relation forte et durable, d'une relation renouvelée et renforcée. Avec ce mémoire, nous souhaitons contribuer de façon proactive à une réflexion importante et à un enrichissement des relations entre l'Ontario français et le Québec d'expression française, ainsi qu'entre toutes les composantes de la francophonie canadienne.

La francophonie canadienne est une force politique ayant une influence importante au pays. La francophonie, c'est 10 millions de personnes qui parlent français, dont 7,4 millions de francophones.



Entre l'Ontario et le Québec, nous sommes 210 000 francophones à avoir vu le jour dans une province et à vivre aujourd'hui dans l'autre. Statistique Canada estimait en 2016 que 1,4% des francophones du Québec sont nés en Ontario (98 000) et 20,5% des francophones de l'Ontario sont nés au Québec (112 000). 72% des 1123 répondants à notre sondage de février 2021 disent avoir de proches parents qui habitent l'autre province.

Qu'est-ce que ces statistiques peuvent-elles nous rappeler sinon la permanence des migrations interprovinciales, les relations de proximité entre familles et ami.e.s ainsi que la contribution de nos deux communautés à la vitalité de nos francophonies respectives?

Elles sont distinctes et possèdent plusieurs points de convergence, comme le démontre notre sondage.

En vue de ce Sommet, l'AFO a amorcé une étude afin de développer des pistes de réflexions et de proposer des recommandations significatives. Avec la participation financière du Secrétariat du Québec aux relations canadiennes (SQRC), nous avons pu procéder à l'analyse de ce sondage et nous avons produit deux webinaires afin de présenter et de discuter des résultats de ce travail en amont du Sommet.

Les résultats de cet exercice ont largement nourri le mémoire de l'AFO. Le rapport sur les perspectives des chercheurs sur l'histoire des relations entre la francophonie ontarienne et québécoise que nous avons commandé auprès de l'historien Serge Dupuis et l'analyse qu'il fait du sondage de février 2021 se trouvent en annexe.

Une histoire complexe

Les relations entre les francophones de l'Ontario et du Québec présentent une histoire très complexe. De la colonisation du 19^e siècle au mouvement de La Résistance en 2018-2019, cette relation a été parsemée par des moments de méfiance et d'autres de grande solidarité.

D'une part, le Québec a été présent pour appuyer le développement d'un réseau institutionnel franco-catholique et pour résister contre le Règlement 17 (1912-1927) qui interdisait l'enseignement en français. Le Québec a aussi cherché à obtenir des ententes de réciprocité des provinces à majorité anglaise pour qu'ils offrent des régimes scolaires de langue française miroitant le régime scolaire anglophone au Québec. Le Québec a été un compagnon d'armes pour la reconnaissance d'une dualité linguistique et culturelle par l'État fédéral.



Les programmes de soutien pour les communautés du Québec ont aussi soutenu des rapports avec la société civile franco-canadienne. Le soutien du Québec à l'occasion de la crise de l'hôpital Montfort (1997) et de la Résistance (2018) contre l'abolition du Commissariat aux services en français et de l'Université de l'Ontario français ont été remarquables. Le Québec, via son gouvernement, ses médias et la solidarité de sa nation envers l'Ontario français, a joué un rôle important dans le succès du mouvement de La Résistance qui a conduit à la sauvegarde et au financement de l'Université de l'Ontario français.

D'autre part, on constate des désaccords entourant la question de l'autodétermination: lors des assises des États généraux en 1967, à l'occasion de l'Accord du lac Meech (1987), qui proposait des rapports entre un Québec français et un Canada anglais, puis dans le cadre de trois causes¹ devant la cour Suprême, dont l'arrêt Mahé (1989), où le Québec est intervenu contre le développement de régimes scolaires de langue française au pays. Solidarité et frictions, empathie et peines, voilà comment caractériser les rapports au cours du dernier demi-siècle.

De plus, nous devons souligner le geste très gracieux de la Société Saint-Jean-Baptiste qui a invité la communauté franco-ontarienne à ouvrir le défilé de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal en 2019. Ce geste symbolique fort est le témoin d'une amitié et d'une solidarité francophone.

Lorsque le français est attaqué au pays, nous savons que nous pouvons compter sur l'appui du Québec. Il faut désormais s'assurer que cette grande solidarité se poursuive entre les crises et ne soit pas ponctuelle.

À ce Sommet, l'AFO voit un point de départ à des relations plus constantes et plus fortes entre toutes les communautés francophones au pays en bâtissant par ce qui nous unit.

Rehausser et pérenniser les rapports politiques

Dans notre sondage, nous observons que les francophones de l'Ontario et du Québec partagent des aspirations semblables sur trois thèmes importants pour le développement de nos communautés. Le premier porte sur l'établissement de rapports politiques durables. Les affirmations suivantes ont été très populaires dans le cadre du sondage.

- La création d'une structure de concertation entre le Québec et la francophonie canadienne sur plusieurs thèmes est souhaitable (91 % au Québec vs 97 % au Québec).

¹ Affaire Mahé (1989); Franco-Colombien voulant un procès bilingue (1999) et gestion scolaire des francophones du Yukon (2015)

- Les relations politiques et diplomatiques entre les premiers ministres du Québec et de l'Ontario devraient porter non seulement sur l'économie, mais aussi sur la culture, la migration entre provinces et territoires, l'immigration, la dualité linguistique, ainsi que la santé et le développement de la minorité nationale de chacune des provinces (91 % en Ontario et 90 % au Québec)
- L'AFO devrait entretenir des rapports avec les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens établis au Québec (86 % en Ontario et 95 % pour les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens d'origine établis au Québec)
- L'État québécois devrait entretenir des rapports avec les Québécois établis en Ontario (90 % au Québec et 84 % pour les Québécoises et Québécois d'origine établis en Ontario)

Recommandation 1-1

Que le gouvernement du Québec inclut une politique de type "Partie VII" (comme dans la *Loi sur les langues officielles*) demandant aux ministères québécois de consulter les organisations porte-parole nationales (FCFA) et provinciales (comme l'AFO), dans le respect de leurs mandats respectifs, pour imaginer, créer et mettre sur pieds des projets d'intérêt commun.

Recommandation 1-2

Que le gouvernement du Québec et les groupes porte-parole provinciaux s'entendent sur une structure de consultation et qu'elle soit intégrée dans la nouvelle *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne* afin de tenir compte, entre autres, des effets des décisions politiques et juridiques sur la communauté franco-ontarienne et les autres communautés francophones au pays. Cela permettrait également au gouvernement québécois d'assumer un plus grand leadership proactif auprès des instances pancanadiennes de concertation et de décision (ex.: Conseil de la fédération).

Cette mesure (recommandation 1-1) s'inscrirait dans la même ligne que le libellé du projet de loi 96 qui dote l'État québécois d'une responsabilité à l'égard des francophonies canadiennes et de l'article proposé qui élargirait l'accès aux frais de scolarité québécois aux élèves franco-canadiens pour les programmes universitaires en français qui n'existent pas dans leur province.

Autrement dit, il s'agirait de créer un mandat pour encadrer des conversations par l'entremise d'une table de concertation de l'AFO avec le Québec, d'avoir un lien avec des ministères québécois, dont l'Enseignement supérieur, le Travail et l'Immigration, qui verraient la mobilité et le renforcement des francophonies des provinces comme étant un atout.

Une telle "Partie VII" à la sauce québécoise serait un instrument qui ouvrirait des canaux pour établir des mesures "gagnantes-gagnantes" entre le Québec et les communautés provinciales, complémentaires aux mesures fédérales et provinciales déjà en place.

Elle n'entre pas en conflit non plus avec la responsabilité de la FCFA à l'égard des politiques fédérales et des relations au Québec avec le ministère du Conseil exécutif. D'ailleurs, l'AFO appuie la demande de la FCFA qui veut être reconnue formellement comme porte-parole national des communautés francophones (hors Québec) et acadiennes par le gouvernement québécois.

Enfin, une organisation comme l'AFO pourrait se retrouver avec de nouveaux interlocuteurs et permettre aux Franco-Ontariennes et aux Franco-Ontariens de contribuer à renforcer la francophonie au Québec.

L'importance d'une structure de concertation est ressortie récemment dans le cadre du dépôt du projet de loi 96 du gouvernement québécois. Bien que l'intention du gouvernement est très bonne et noble, il aurait été souhaitable que le gouvernement québécois consulte les autres communautés francophones du Canada, dont la communauté franco-ontarienne, via leur groupe porte-parole national et ses groupes porte-parole provinciaux, dont l'AFO, avant de déposer le projet de loi. Le gouvernement québécois aurait grandement bénéficié de la rétroaction des communautés qu'elle souhaite ardemment aider.

Par ailleurs, l'AFO pourrait, si cette recommandation devait voir le jour, mettre sur pied une table de concertation pour faciliter les échanges entre la communauté franco-ontarienne et les différents ministères québécois.

L'idée serait assez simple : tenir des rencontres périodiques afin de cibler des mesures et des projets à entreprendre avec des ministères québécois. L'identification des programmes offerts aux élèves franco-ontariens pour des frais réduits pourrait constituer, par exemple, un premier projet pour l'été et l'automne 2021, alors que le projet de loi 96 sera débattu et amendé.

Une telle table de concertation n'entrera pas en conflit avec le mandat de la FCFA de coordonner les relations avec l'État fédéral et le ministère du Conseil exécutif dans les domaines de coopération interprovinciale : il s'agirait ici d'aborder des enjeux de mobilité et de coopération qui concerne la collectivité franco-ontarienne et le Québec dans les domaines de compétence provinciale. Par ailleurs, les chapitres suivants montreront l'importance de se parler davantage sur plusieurs secteurs, dont l'immigration, la reconnaissance des diplômes entre les deux provinces et le domaine des arts et de la culture.

L'enthousiasme suscité par l'idée de voir l'AFO entretenir des rapports avec sa diaspora au Québec est très intéressant et a un potentiel jusqu'ici inexploré.



L'AFO compte déjà trois tables de concertation régionales, une table de concertation provinciale et celle du Réseau des ACFOs. Elle propose d'en créer une sixième pour établir un dialogue avec sa diaspora qui a migré vers d'autres provinces canadiennes, dont le Québec.

Recommandation 2

Que l'AFO crée une table de concertation avec la collaboration du gouvernement du Québec pour entretenir des relations avec les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens vivant à l'extérieur de l'Ontario, dont plusieurs demeurent aujourd'hui au Québec.

La mobilité francophone au pays

Depuis leur arrivée en Amérique du Nord, les francophones ont toujours conservé un certain sens de l'exploration. L'histoire de la francophonie en Amérique est parsemée de déplacements.

“La racine est ancienne, elle a couru partout l’immensité des terres américaines ; cette langue française fut souvent la première langue européenne apprise par les Amérindiens. On s’en rappelle au pays des Dénés et des Sioux, on s’en souvient partout, du Colorado jusqu’au Yukon, de la Californie jusqu’à Terre-Neuve. Les noms des lieux, les noms des familles, tout demeure ; les traces se conservent, les souvenirs persistent. Il n’est d’endroit au Canada qui ne possède sa fibre historique francophone. Je parle bien sûr de ces communautés fortes, originales : les Acadiens, les Fransaskois, les Franco-Manitobains, les Franco-Ontariens et toutes ces versions de nous. Certes le Québec mène la marche, qui fut le berceau et la source, avec l’Acadie. Mais redisons-le, ce n’est plus une question de statistiques et de nombres. Où que nous soyons, nous sommes. Et les États-Unis ne sont pas étrangers à cette épopée : des millions de francophones n’ont-ils pas contribué à des dimensions importantes de l’histoire de nos voisins du sud ?”²

² [Les francophones d'Amérique : une communauté de destins](#), Conférence de Serge Bouchard, présenté à Québec le lundi 28 mai 2012

“Où que nous soyons, nous sommes”, dit M. Bouchard. Cette phrase est forte, car elle est aussi vraie que mal comprise. Curieusement, comme le note l'historien Serge Dupuis dans son rapport en annexe à ce mémoire, ces pans de notre histoire sont peu connus.

Nous, francophones, avons contribué à explorer et à défricher l'Ouest canadien. Saint-Albert. Saint-Boniface. Nous avons contribué à façonner ces espaces et à les habiter. Cette épopée allait se poursuivre aux États-Unis, de la côte ouest américaine en passant par la Louisiane et le Massachusetts. Saint-Louis, Détroit, Saint-Paul, la Nouvelle-Orléans : les noms de ces villes et de plusieurs autres trahissent à eux seuls leur héritage francophone.

Aujourd'hui encore, cette mobilité francophone est toujours présente. Elle contribue à ajouter une grande richesse pour la communauté franco-ontarienne. D'après les données tirées entre 1996 et 2016 par le statisticien de Statistiques Canada, Jean-Pierre Corbeil, une moyenne annuelle de 7 587 francophones de l'Ontario et du Québec déménagent dans la province voisine.

Au cours de ces 20 années, le nombre de Québécoises et de Québécois ayant déménagé en Ontario est demeuré relativement stable (moyenne annuelle d'un peu plus de 3 800), alors que nous constatons une baisse du nombre de Franco-Ontariennes et de Franco-Ontariens s'établissant au Québec (moyenne de 4 355 par année au milieu des années 2000, contre une moyenne annuelle de 2 634 au milieu des années 2010).

Ainsi, **98 000 francophones nés en Ontario demeurent aujourd'hui au Québec et 112 000 francophones nés au Québec habitent désormais en Ontario.** Nous pouvons assurément dire que le Québec contribue grandement à la vitalité de nos communautés de cette façon et nous espérons que le Québec partage cette même perception sur la richesse de nos gens s'établissant chez eux!

Population ayant le français comme première langue officielle parlée (PLOP), Québec (2016³)

	Total PLOP français ⁴	PLOP français nés en Ontario	
		Nombre	Proportion (%)
Québec	6 795 280	98 495	1,4

Population ayant le français comme première langue officielle parlée (PLOP), Ontario (2016)

	Total PLOP français	PLOP français nés au Québec	
		Nombre	Proportion (%)
Ontario	547 285	112 285	20,5

Nombre de personnes ayant le français comme première langue officielle parlée et ayant migré du Québec vers l'Ontario ou de l'Ontario vers le Québec (2001-2016⁵)

Vivait en Ontario en 2001 et au Québec en 1996 ⁶	27 460
Vivait au Québec en 2001 et en Ontario en 1996	18 025
Vivait en Ontario en 2006 et au Québec en 2001	19 195
Vivait au Québec en 2006 et en Ontario en 2001	21 775
Vivait en Ontario en 2011 et au Québec en 2006	16 890
Vivait au Québec en 2011 et en Ontario en 2006	16 105
Vivait en Ontario en 2016 et au Québec en 2011	19 110
Vivait au Québec en 2016 et en Ontario en 2011	13 170

³ Statistique Canada, recensements de la population, 2016.

⁴ La population de PLOP français est formée de toutes les personnes ayant le français en tant que première langue officielle parlée et de la moitié de celles ayant le français et l'anglais.

⁵ Recensements de la population de 2001, 2006 et 2016 et Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

⁶ La conjoncture économique particulièrement favorable en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique entre 1996 et 2001 s'est soldée par une migration plus forte de Québécois vers ces trois provinces.

Et avec raison! L'Ontario connaît des pénuries de main-d'œuvre francophone et bilingue importantes, surtout dans les domaines de la santé et de l'éducation. Selon le rapport de la firme PGF Consultants *[L'Université de l'Ontario français \(UOF\) : un avantage pour l'Ontario!](#)*⁷, on prévoit une pénurie de plus de 170 000 diplômés francophones d'études postsecondaires dans la région du Centre-Sud-Ouest ontarien seulement. En éducation, plusieurs enseignantes et enseignants exercent cette profession grâce à des lettres de permission, conséquence de la pénurie dans ce domaine.

De plus, le ministère des Affaires francophones de l'Ontario a récemment lancé ses consultations en vue d'améliorer l'accès aux services en français. Cette consultation qui nourrit le gouvernement ontarien en vue de la refonte de la *Loi sur les services en français* vise également à explorer différentes façons d'augmenter la main-d'œuvre francophone et bilingue dans notre province.

Par ailleurs, sur ce thème, il est intéressant de constater que trois répondantes et répondants sur quatre (73,5%) croient qu'il faut améliorer la reconnaissance des diplômes dans la province voisine (en Ontario pour les Québécoises et Québécois, au Québec pour les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens) afin de pallier aux pénuries de main-d'œuvre francophone dans sa propre province.

Selon le sondage conçu par l'AFO, la normalisation de la mobilité des francophones est un enjeu qui obtient un grand consensus auprès des francophones des deux provinces. Les Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens ont réagi de façon très positive aux éléments suivants:

- Que l'Ontario accueille un plus grand nombre de francophones du Québec (93 %), et double le nombre de francophones du Québec s'établissant en Ontario (89 %).
- Qu'il y ait une meilleure mobilité des immigrant.e.s francophones entre les diverses localités franco-ontariennes et québécoises (91 %).
- Qu'une meilleure mobilité des francophones entre le Québec et l'Ontario favoriserait la lutte à l'assimilation (89 %).
- Une plus grande mobilité entre Québécoises et les Québécois francophones et les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens serait souhaitable (85 %)

⁷ L'Université de l'Ontario français (UOF) : un avantage pour l'Ontario ! Inventaire comparatif des données disponibles et des pistes d'argumentaires en vue de présenter les bénéfices de l'Université de l'Ontario français, PGF, commandé par l'AFO, printemps 2019, https://monassemblee.ca/wp-content/uploads/2020/04/FINAL-Rapport-final-VCGM_FINAL.pdf

Francophones du Québec ou de l'Ontario, immigrantes et immigrants, émigrantes et émigrants, jeunes, une majorité écrasante souhaite une plus grande mobilité de leur population qu'ils voient même comme un outil de lutte à l'assimilation.

En ce sens, la récente proposition du gouvernement du Québec dans le projet de loi 96 d'offrir aux étudiantes et étudiants de langue française habitant en dehors de la Belle province de payer les mêmes frais scolaires que celles et ceux du Québec va dans cette direction. Cette mesure permettrait aux francophones de l'Ontario et du reste du pays d'économiser plus de 5 500 \$ par année. Pour y avoir droit, le programme visé par l'étudiante ou l'étudiant ne doit pas être offert dans sa province d'origine.

Au cours des dernières semaines, nous avons eu la chance d'échanger à ce sujet avec plusieurs personnes et les réactions sont diverses. Une part des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens louent la proposition affirmant que les chances d'assimilation sont moindres en allant étudier à l'Université Laval ou à l'Université de Montréal qu'en s'inscrivant dans une université de langue anglaise. De l'autre côté du spectre, certains craignent l'effet à long terme d'un exode qui affaiblirait l'Ontario français. "Qui prend mari, prend pays", dit l'adage. À cet âge, les rencontres sont nombreuses et les chances de voir la personne s'établir de façon permanente sont présentes.

L'AFO croit qu'il y a des occasions pouvant naître de cette main tendue. Y a-t-il des possibilités d'entente de réciprocité à développer entre les deux provinces dans ce secteur? La possible création d'un réseau postsecondaire franco-ontarien peut-elle faciliter davantage la création de partenariats et d'échanges entre l'Ontario et le Québec? La tenue prochaine d'états généraux sur le postsecondaire en français au pays, nés d'une collaboration entre l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) et la FCFA, a le potentiel d'apporter certaines réponses à ces questions.

Recommandation 3

Que les états généraux sur le postsecondaire en français étudient la question de la mobilité étudiante et proposent des recommandations sur les façons de s'en servir pour réhausser l'accès à une éducation postsecondaire de qualité en français, et ce, dans le respect de l'épanouissement de la francophonie partout au pays.

Un autre secteur où la mobilité pourrait être grandement améliorée entre les deux provinces est celui des arts et de la culture. Déjà, en juin 2017, l'AFO abordait la question dans le cadre de la présentation de son [Livre blanc sur les arts et la culture francophones en Ontario](#).



D'une année à l'autre, les artistes francophones du Québec et d'ailleurs au Canada entreprennent environ deux fois le nombre de tournées qu'effectuent les artistes franco-ontariens chez les diffuseurs membres de Réseau Ontario. Cette donnée confirme une problématique de longue date selon laquelle des artistes d'ailleurs seraient mieux connus et circuleraient plus facilement sur les routes de l'Ontario que les artistes francophones qui résident ici même. Le phénomène s'explique d'une part du fait que le financement public, provenant d'autres sources, favorise davantage la présence de ces artistes. Le gouvernement du Québec, par exemple, investit des sommes considérables en appui à la tournée des artistes québécois au-delà des frontières de la Belle province. Le gouvernement du Canada, quant à lui, exige que les diffuseurs de l'Ontario présentent des artistes d'au moins deux autres provinces afin d'accéder à un financement fédéral du Fonds du Canada pour la présentation des arts. Ces paramètres du financement public créent un déséquilibre entre les artistes francophones de l'Ontario et leurs pairs d'ailleurs dans la francophonie canadienne.

La situation est particulièrement problématique en ce qui a trait au Québec, puisqu'elle fait en sorte que les artistes québécois, mieux connus et mieux soutenus financièrement que leurs comparses franco-ontariens, accèdent plus facilement au marché de l'Ontario que le font les artistes d'ici. D'autre part, il n'existe aucun équivalent ontarien qui viendrait faciliter l'exportation des arts franco-ontariens vers le Québec.⁸

Bien entendu, l'idée n'est pas de décourager les grands efforts du gouvernement québécois à appuyer ses artistes et à les aider à rayonner partout au pays et à l'international. Malheureusement, en Ontario, un constat s'impose: nos artistes sont désavantagés pour se produire chez eux et au Québec comparativement à ceux de la Belle province. Des sujets de ce type pourraient être discutés en suivi à la première recommandation de ce mémoire.

Pour une plus grande compréhension de l'autre

Le manque de compréhension de la réalité des différentes communautés francophones par les francophones eux-mêmes représente un défi à l'intensification des relations entre les francophones de l'Ontario et du Québec. Les répondantes et les répondants au sondage de l'AFO

⁸ Assemblée de la francophonie de l'Ontario, [Livre blanc sur les arts et la culture francophones en Ontario](#), 2017, p. 25

trouvent un consensus très fort dans l'importance de sensibiliser davantage les Québécoises et les Québécois à la culture franco-ontarienne.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec collabore avec l'AFO à une campagne de sensibilisation visant à mieux faire connaître l'Ontario français et l'ensemble des francophonies au Québec. Cela pourrait prendre diverses formes, comme par exemple l'intégration au mandat du ministère de l'Éducation du Québec de la promotion des francophonies canadiennes auprès des Québécoises et des Québécois ou des partenariats d'échanges et de développement de programmation entre Télé-Québec et TFO.

Les médias francophones du Québec, dont Radio-Canada, ayant un poids important en Ontario français, les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens ne s'y retrouvent pas ou très peu. Le [mémoire que l'AFO a transmis au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes](#) (CRTC) en février 2020 en fait grandement mention. Ils se sentent quelque peu minorisés au sein de leur propre communauté linguistique d'appartenance.

Dans le cadre de l'enquête faite par l'AFO en vue de l'élaboration de ce mémoire, la critique la plus fréquente sur Radio-Canada est que la Société d'État est beaucoup trop centrée sur le Québec. Plusieurs ont même nuancé sur le sentiment, disant que Radio-Canada ne parle que de Montréal. Si plusieurs grands efforts sont faits au niveau régional, les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens se reconnaissent peu au national. En bref, en dehors de la météo, point de salut pour la communauté franco-ontarienne hors périodes de crise linguistique.

Dans notre sondage en préparation du présent mémoire, la représentativité des francophones hors-Québec révèle un important consensus, ici comme dans la Belle province. 97 % des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens et 96 % des Québécoises et des Québécois croient que le poids démographique des francophones hors Québec devrait être représenté dans les informations et les émissions culturelles de Radio-Canada. Ceci exprime un point de solidarité intéressant, surtout qu'environ 9 répondantes et répondants sur 10 nous partagent avoir un sentiment d'appartenance à une société francophone dépassant sa communauté provinciale ou territoriale.

Le sondage nous enseigne également qu'il y a un consensus très important au niveau de l'importance d'enseigner le français aux anglophones et aux immigrantes et aux immigrants (90,6 %). De plus, les communautés francophones de l'Ontario et du Québec sont très



majoritairement d'accord avec l'affirmation que la survie du français au Canada est intimement liée à l'implantation d'un bilinguisme dans l'ensemble du pays (89 % en Ontario et 75 % au Québec). D'ailleurs, l'exogamie est vue comme nuisible à la transmission de la culture francophone lorsque l'autre conjoint n'apprend pas le français pour quatre francophones sur cinq.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec reconnaisse formellement la FCFA comme groupe porte-parole des communautés francophones (hors Québec) et acadiennes, et l'AFO comme groupe porte-parole des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens.

Conclusion

En raison du contexte pandémique, il est malheureusement impossible de tenir cet événement phare en personne pour des raisons évidentes. Cela a pour conséquence de ne pas maximiser le riche potentiel du Sommet malgré toute la bonne volonté de toutes les parties impliquées. Les discussions suscitées en marge d'un événement de la sorte et les nouvelles rencontres et amitiés pouvant s'y nouer ne peuvent pas se faire lors d'un événement à distance.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Québec et la Fédération des communautés francophones et acadiennes (FCFA) s'engagent à tenir un autre Sommet, en personne, dans la prochaine année, bâtissant sur les discussions du premier Sommet.

Je vous remercie pour toute l'attention portée à ce mémoire. Je vous invite à consulter les documents en annexe pour prendre connaissance des résultats de notre sondage. Le rapport sur l'historique des relations entre la communauté franco-ontarienne et le Québec et sur notre sondage seront, nous l'espérons, d'excellents outils qui favoriseront la réflexion et les échanges.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements ou si vous avez des questions ou des commentaires, je vous invite à contacter l'analyste politique de l'AFO, Bryan Michaud, au 613-744-6649, poste 130, ou par courriel à bmichaud@monassemblee.ca.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le président,



CAROL JOLIN

Annexe A

Perspectives sur un rapprochement entre l'Ontario français et le Québec
Préparé pour l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, Ottawa
par Serge Dupuis, PhD
Historien autonome, SergeDupuis.com | Membre associé, CEFAN, Université Laval
9 juin 2021



Perspectives sur un rapprochement entre l'Ontario français et le Québec

Préparé pour l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, Ottawa
par Serge Dupuis, PhD

Historien autonome, SergeDupuis.com | Membre associé, CEFAN, Université Laval
9 juin 2021

Table des matières

Introduction	82	Le Québec et l'éloignement des Franco-Ontariens	82	Retour sur la dernière tentative d'un rapprochement (1994-2008)	83	L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et le Québec (2006-2020)	83	Des considérations pour un rapprochement	83	Anne-Andrée Denault : Peut-on abandonner la thèse de l'abandon?	86	Emmanuelle Richez : Le régime linguistique de Trudeau père est-il désuet?	87	Johanne Poirier : Les francophonies hors Québec ont-elles le droit de rêver à une plus grande autonomie politique?	91	Serge Dupuis : Et si on imaginait les Franco-Ontariens comme une minorité parente du Québec?	93	Les migrations contemporaines entre l'Ontario français et le Québec	95	Population ayant le français comme première langue officielle parlée (PLOP), Québec (2016)	57	Population ayant le français comme première langue officielle parlée (PLOP), Ontario (2016)	57	Nombre de personnes ayant le français comme première langue officielle parlée et ayant migré du Québec vers l'Ontario ou de l'Ontario vers le Québec (2001-2016)	58	Le sondage de l'AFO (février 2021)	59	Profil des répondants	60	Analyse des réponses des résidents actuels du Québec et de l'Ontario (n = 1123)	61	Pour une normalisation de la mobilité des francophones	62	Discussion	64	Pour une sensibilisation accrue	65	Discussion	66	Pour des rapports politiques durables	66	Discussion	68	Autres idées populaires issues du sondage	68	Idées répandues, mais sans consensus	69	Discussion	70	Idées impopulaires	71	Discussion	72	Sommaire exécutif (9 juin 2021)	72
---------------------	-----------	--	-----------	--	-----------	---	-----------	---	-----------	--	-----------	--	-----------	---	-----------	---	-----------	--	-----------	---	-----------	--	-----------	---	-----------	---	-----------	------------------------------	-----------	--	-----------	---	-----------	-------------------	-----------	--	-----------	-------------------	-----------	--	-----------	-------------------	-----------	--	-----------	---	-----------	-------------------	-----------	---------------------------	-----------	-------------------	-----------	--	-----------

Introduction

Ce document est le fruit d'une collaboration avec l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) qui remonte à l'été 2020 et qui a abouti à un sondage en février 2021 et à la présente analyse, réalisée grâce au financement obtenu en avril 2021 du Programme d'appui à la francophonie canadienne (PAFC) du Secrétariat québécois aux relations canadiennes (SQRC). Nous les remercions de cet appui sans lequel cette analyse n'aurait pas été réalisée.



À l'origine, ce projet devait aider l'AFO à développer une « politique » sur le Québec, après le constat d'une impasse sur le sujet, en préparation au Sommet sur le rapprochement entre les francophonies canadiennes, qui se tient du 12 au 16 juin 2021.

En première partie, ce rapport rappelle les tendances dans les analyses des experts du rapport entre le Québec et la francophonie nord-américaine, mais aussi des textes exploratoires abordant ce à quoi pourrait ressembler des rapports renouvelés.

En deuxième partie, nous offrons une interprétation des résultats du sondage mené par l'AFO en février 2021 afin d'identifier les terrains les plus probants pour une action entre l'AFO et l'État québécois dans le cadre d'un potentiel rapprochement.

Le Québec et l'éloignement des Franco-Ontariens

Le sociologue Fernand Dumont a schématisé les « rassemblements⁹ » humains en trois modèles. Le premier modèle de groupement par « appartenance » rassemble des gens ayant des relations personnelles, sans médiation (une équipe de sport, un village, etc.). Le second modèle par « intégration » désigne une organisation structurée, plus complexe, à l'intérieur de laquelle les « rôles » sont répartis formellement (une entreprise). Le troisième modèle par « référence », renvoie à une organisation abstraite, mais bien réelle, où deux individus s'ignorant mutuellement et habitant des milieux parfois éloignés peuvent professer une adhésion culturelle et linguistique à une communauté (une nation). Cette reconnaissance d'une particularité vis-à-vis de ceux qui entourent ces individus rappellent le sens de la référence, que Dumont décrit comme une représentation symbolique de la société qui transcende les expériences vécues par chacun et ambitionne de convaincre ses membres de sa réalisation en tant que sujet collectif. La « conscience » nationale est plus que la somme des coutumes et des caractéristiques ethniques, mais exige qu'on y souscrive volontairement, un geste éminemment politique qui résulte de la construction d'un « imaginaire » collectif. Souvent, la référence pénètre la conscience des individus par la médiation d'une structure institutionnelle capable de les regrouper et de leur transmettre la

⁹ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, p. 337-352.

volonté d'être de la nation et d'en partager l'imaginaire, la tradition, la mémoire, le récit sur sa mise au monde et son destin.

Selon l'historien Marc-André Gagnon, les organisations nationalistes canadiennes-françaises ont mis de l'avant leur « idéologie afin de transformer les structures étatiques ». La professionnalisation et l'institutionnalisation des mouvements sociaux pendant les années 1960 et 1970 ont contribué à leur légitimation comme acteurs du jeu démocratique. La théorie de la mobilisation des ressources, développée par Sidney Tarrow et Doug McAdams¹⁰ entre autres, met en relief « les capacités d'un groupe à se mobiliser, à influencer ses supporteurs et à canaliser ses ressources humaines et financières afin de rendre tangibles certains aspects de leur programme politique¹¹ ». Ce concept est aussi lié à celui des « opportunités politiques » selon laquelle les organisations, dans le jeu démocratique, décèlent les moments où les décideurs sont les plus susceptibles à être influencés dans la réalisation de leurs finalités. La lecture que font les organisations de ces aspects permet de mieux comprendre les tactiques et les choix qu'elles font. Certaines organisations adoptent des modes d'action directs – dont la manifestation ou les coups d'éclats, tandis que d'autres privilégient des moyens traditionnels – dont le lobbysme, la participation aux commissions parlementaires, les campagnes de sensibilisation ou la publicité.

Quant à l'école dans le monde occidental depuis le 19^e siècle, il s'agit d'une des principales institutions par lesquelles on a cherché à « élever » l'élève pour le rattacher aux symboles communs et minimiser les différences régionales. L'élève serait ainsi émancipé des limites de sa localité pour s'imaginer comme partie intégrante d'un sujet collectif et, par celui-ci, une manière d'adhérer à l'universel. Cette construction abstraite relève du discours, selon Dumont, et ne se veut pas nécessairement en opposition à une conscience ouvrière ou populaire qui détournerait leur regard des inégalités matérielles et sociales qu'ils subissent, comme l'a avancé l'historien Eric Hobsbawm¹². Le nationalisme canadien-français a souvent cherché à élever la condition matérielle

¹⁰ David S. Meyers et Sidney Tarrow (dir.), *The Social Movement Society. Contentious Politics for a New Century*, Oxford, Rowman & Littlefield, 1998; Doug McAdams, John D. McCarthy et Mayer N. Zald, (dir.), *Comparative Perspectives on Social Movements. Political Opportunities, Mobilizing Structures and Cultural Framing*, Cambridge University Press, 2004.

¹¹ Marc-André Gagnon, « À mon drapeau : je jure d'être fidèle » : le mouvement des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, 1947-1984, Guelph, University of Guelph, thèse de doctorat (histoire), 2017, p. 6.

¹² Eric Hobsbawm, *Nations and Nationalism since 1780*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

de ses membres par les institutions qu'il a générés. Si le projet national a comporté des tendances nationalistes, il ne s'agissait pas d'une arme de la bourgeoisie selon Dumont. Au contraire, sa référence était un puissant générateur de solidarité pouvant inculquer à des inconnus la conviction qu'ils partagent un destin et méritent de s'entraider pour réaliser le projet de société. La nation a donc joué un rôle dans l'émergence de la modernité et de la démocratie, des concepts qui ont dû emprunter les véhicules de la nation afin de se réaliser à une échelle praticable¹³, bien plus large qu'une famille ou un village, mais bien plus petit que la planète ou même un continent. La nation dumontienne n'est pas un projet d'adhésion « par le sang », mais un projet d'adhésion volontaire à une mémoire commune pour donner un sens à son existence, à son expérience historique unique. « La nation est donc bien plus qu'un compromis », de conclure l'historien Michel Bock. « Elle est à la fois un legs et un projet¹⁴. »

Pendant longtemps, les historiens du Canada français se sont consacrés à l'étude de l'Amérique française coloniale¹⁵. Les nostalgiques du Régime français ont trouvé un réconfort dans le passé français, allant des écrits du libéral François-Xavier Garneau à ceux du traditionaliste Lionel Groulx, qui mettent de l'avant des descriptions éloquentes des territoires, des contacts avec les populations locales et des événements. Cette perspective traditionaliste domine jusque dans la décennie 1950. Selon l'historien Yves Frenette, elle renaît partiellement dans la perspective du sociologue Joseph Yvon Thériault. Ce dernier est fortement influencé par la conception dumontienne d'une communauté de destin, d'une intention sociétale et d'une référence nationale. « S'il y a une constante et une originalité dans l'aventure des francophonies d'Amérique du Nord, » résumait Thériault en 2007, « c'est bien celle de vouloir faire œuvre de civilisation en français dans le continent anglo-américain¹⁶. » Pour lui, l'Église catholique joue le rôle de gouvernement parallèle, transnational, jusque dans les années 1960. Le projet canadien-français serait en train

¹³ Joseph Yvon Thériault, *Sept leçons sur le cosmopolitisme. Agir politique et imaginaire démocratique*, Québec, Éditions Québec Amérique, 2019.

¹⁴ Michel Bock, « De la solidarité canadienne-française à l'éclatement des références. La mutation des identités québécoise et franco-ontarienne », dans Jean-François Savard, Alexandre Brassard et Louis Côté (dir.), *Les relations Québec Ontario. Un destin partagé ?*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2011, p. 88.

¹⁵ Yves Frenette, « Sur quelques interprétations de la francophonie nord-américaine », dans France Martineau, Annette Boudreau, Yves Frenette et Françoise Gadet (dir.), *Francophonies nord-américaines : langues, frontières et idéologies*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2018, p. 150.

¹⁶ Joseph Yvon Thériault, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2007, p. 8.

de s’effriter dans l’Ouest et le Sud, partout ailleurs que le Québec et le Nouveau-Brunswick. Les minorités sont qualifiées de groupes nationaux, situés quelque part sur le spectre « entre l’ethnie et la nation ». Les enseignements de Thériault ont trouvé écho auprès de jeunes intellectuels de la francophonie canadienne « de souche » selon Frenette.

Quant à l’intérêt des chercheurs pour la francophonie nord-américaine plus contemporaine, il faut remonter à la fin de la décennie 1970, lorsque deux géographes de l’Université Laval, l’américain Dean Louder et le britannique Éric Waddell « découvrent » l’Amérique francophone et mènent des enquêtes de terrain en Louisiane. Leur méthode consiste à « comprendre par osmose » la variété de réalités en partageant la vie des gens dans les régions qu’ils étudient. Les deux hommes élargissent leur champ d’intérêt à l’ensemble du continent. Le recueil *Du continent perdu à l’archipel retrouvé : le Québec et l’Amérique française* (1983) souligne comment les Canadiens français se sont répandus à travers le continent pour former un ensemble désormais fragmenté. Le Québec demeure le cœur qui cimente l’Amérique française, mais les géographes ne s’aventurent pas trop pour définir la francophonie, vécue comme des réseaux et des mémoires flous, parfois réduits à des parcours individuels. Selon Frenette, « Louder et Waddell promouvait une version remaniée de l’ancien messianisme canadien-français¹⁷ ». Pendant 30 ans, Waddell et surtout Louder ont arpenté le Canada et les États-Unis à la recherche de « francogènes », parfois anglophones, ayant parfois vécu ou non des communautés de langue française :

À force de pérégriner et sous l’influence de certains collègues, ils ont pris conscience de la diversité franco-américaine, au sens large du terme, du poids culturel des Antilles dans la constitution de la francophonie nord-américaine et de l’existence de la créolité. Au début du 21^e siècle, leur Amérique française est devenue une Franco-Amérique, comme l’indique le titre de leurs deux derniers ouvrages communs, *Vision et visages de la Franco-Amérique* (2001) et simplement *Franco-Amérique* (2008). Cette Franco-Amérique était moins québécoise et elle s’était profondément transformée sous l’effet de milieux divers. Toutefois, en 1983 comme en 2008, les grands absents continuaient d’être les migrants franco-européens qui, depuis la fin du 18^e siècle, s’étaient établis en Amérique du Nord et qui, à plusieurs endroits, avaient entretenu peu de relations avec les Acadiens et les Canadiens français¹⁸.

Leurs travaux finissent par être connus après leur retraite, en 2003, à cause des voyages de Louder, son blogue, ses carnets de voyages (2013) et sa présence dans les colloques. Au Québec, la relative indifférence envers l’archipel francophone s’explique selon Frenette par le fait que la

¹⁷ Yves Frenette, 2018, *op. cit.*, p. 153.

¹⁸ Yves Frenette, 2018, *op. cit.*, p. 153.

posture des deux géographes se situe à l'opposé de la thèse de l'américanité. Car la Franco-Amérique, de résumer Thériault, « est une lecture continuitiste du destin québécois [...] qui rappelle que son histoire a des prolongements qui dépassent les limites du territoire québécois¹⁹ ».

Quant à l'histoire des migrations, Frenette nous rappelle que la mobilité est au cœur de cette histoire dès le 17^e siècle et qu'elle a continué à en faire partie :

En fait, la mobilité géographique, particulièrement les migrations continentales, a été effacée de la mémoire canadienne-française, québécoise et acadienne. [...] Les contemporains étaient bien conscients de ces mouvements, y compris les premiers observateurs des sociétés francophones nord-américaines. Au tournant du 20^e siècle, Léon Gérin (1908), le père de la sociologie québécoise, a ainsi écrit de belles pages sur les migrations de ses compatriotes. Plusieurs décennies plus tard, le géographe français Raoul Blanchard (1960) a aussi noté à plusieurs reprises dans ses déambulations à travers la province la propension des habitants à prendre la route²⁰.

L'image des mondes ruraux acadien et canadien-français est surtout demeurée celle des sociétés sédentaires. Même les grands mouvements de population ont été décrits et analysés dans une perspective d'enracinement. La Conquête aurait enraciné le monde, malgré le fait qu'au 19^e siècle, les crises des pêches et de l'agriculture, tout comme le surpeuplement des localités riveraines ont poussé grand nombre de gens à défricher la forêt et à faire de la terre neuve, sous la direction de l'Église catholique. À partir de 1850, plusieurs Canadiens français et d'Acadiens ont pris le chemin de la ville, au Québec, ailleurs au Canada et aux États-Unis. Le mouvement suscite une hystérie et on parle de « saignée démographique ». Les universitaires ont essentiellement repris cette idée 30 ans après qu'elle a ralenti, selon Frenette, pour parler de « pertes » démographiques.

Pourtant, l'historien Gérard Bouchard (1996) a démantelé cette perspective dans ses travaux sur la population du Saguenay : le peuplement de la région, démontre-t-il, est intimement lié à la reproduction familiale. Le plus souvent, on retrouve un groupe de frères et de cousins qui s'établissent dans un même lieu avec femmes et enfants et parfois les parents et grands-parents. L'apparement favorise l'enracinement, les individus intégrés à un réseau de parenté étant deux fois plus sédentaires que les autres. C'est celle-ci qui influe le plus fortement sur le rapport

¹⁹ Joseph Yvon Thériault, « À quoi sert la Franco-Amérique ? », dans Dean Louder et Éric Waddell (dir.), *Franco-Amérique. Nouvelle édition revue et augmentée*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2017 (2008), p. 370.

²⁰ Yves Frenette, 2018, *op. cit.*, p. 154.

sédentarité-mobilité, toujours selon Bouchard. Si les parents sont assez fortunés, ils achètent dans le voisinage plus ou moins immédiat des terres déjà défrichées, autrefois sur des terres pionnières :

Ainsi, les deux modes d'expansion des assises familiales, l'expansion dans la sédentarité et l'expansion dans la mobilité, collaient étroitement aux deux faces de la dynamique des populations locales : d'un côté, un petit noyau de familles qui s'enracinait et qui maintenait la continuité de la paroisse, de son identité, de sa mémoire ; de l'autre, des marges instables qui se renouvelaient rapidement, qui appartenaient à la périphérie de la communauté paroissiale et qui disparaissaient progressivement de la mémoire locale²¹.

Or, même si ce n'est pas une perspective misérabiliste que l'on en dégage, c'est celle qui continue de marquer les travaux d'Yves Roby (1990), pour qui les Franco-Américains sont poussés du Québec par une série de problèmes structurels et conjoncturels. Ce faisant, Roby ne tient pas compte des travaux des historiens sur le Québec rural, les migrations liées à la reproduction familiale ou sur l'émergence du capitalisme et des villages. Le rôle fondamental du cycle familial dans la mobilité géographique, selon Bruno Ramirez et Yves Frenette. Les couples déménagent dans les zones de colonisation au moment de fonder une famille et quittent celles-ci pour les villes lorsque les enfants sont en âge de travailler. Ce sont des géographes américains qui constatent que la parenté explique le plus souvent le lien entre les diverses destinations et la région d'origine. L'appartenance permet aux ménages et aux individus de se mouvoir d'un endroit à l'autre²². Le soutien mutuel dans villes est manifeste au travail, qui constitue une agence de placement et d'initiateur au travail industriel. Si Frenette parle du renouvellement des études sur l'Acadie, la Louisiane et l'Ouest aussi, où la créolité et la métissité sont centrales, il juge que les études sur les francophonies canadiennes nécessiteraient un bon coup de barre :

Désireux de reconstruire l'archipel francophone dans le contexte d'un nationalisme en pleine effervescence, les deux géographes de l'Université Laval ont longtemps prêché dans le désert, les Québécois n'étant guère intéressés par ce qui se passait à l'extérieur de la province-nation.

Quant aux francophones du reste du Canada, ils n'étaient pas trop chauds à l'idée d'entretenir des liens avec des petits cousins américains le plus souvent anglicisés qui leur faisaient entrevoir un possible avenir d'assimilation linguistique. Il n'est donc pas surprenant que Louder et Waddell aient eu peu de disciples. La même chose s'est produite pour les historiens Yves Roby et Bruno Ramirez, pionniers de l'étude de l'émigration canadienne-française vers les États-Unis. On compte sur les doigts de la main les jeunes chercheurs qu'ils ont formés. Plus encore que les discours de l'élite traditionaliste, les liens migratoires et épistolaires intenses, qui ont longtemps été partie prenante de la quotidienneté des francophonies nord-américains, sont pratiquement oubliés²³.

²¹ Yves Frenette, 2018, *op. cit.*, p. 156.

²² Yves Frenette, 2018, *op. cit.*, p. 157.

²³ Yves Frenette, 2018, *op. cit.*, p. 161-162.

L'historien Marcel Martel a fait une contribution pionnière aux études sur les rapports entre le Québec et les francophonies canadiennes. Dans sa thèse doctorale de 1994, Martel avance que l'émergence du nationalisme québécois aurait freiné les possibilités de relations substantielles entre le Québec et les francophones du reste du pays. Selon Martel, « la redéfinition de frontières de la nation entraîne des exclusions » et « provoque une fragmentation de l'identité canadienne-française²⁴ ». Selon cette première lecture de l'évolution des rapports, le Québec, société traditionnelle par son catholicisme et son ethnicité, tourne le dos au passé et entre dans la modernité en adoptant une identité civique qui fait peu de place aux minorités²⁵. S'ensuit une provincialisation des identités francophones. L'historien Claude Couture pointe au maintien de valeurs plus traditionnelles au Canada français hors Québec – dont le lien à l'Église catholique et au réseau associatif de la minorité – à côté d'un Québec, devenu plus social-démocrate²⁶. Même si les avancées technologiques et l'urbanisation ont rejoint les francophonies minoritaires aussi, elles auraient rendu les minorités plus vulnérables à l'assimilation à la majorité anglophone. Gaétan Gervais n'est pas en désaccord que la société traditionnelle, quelque peu isolée de la majorité, a longtemps constitué le meilleur rempart à l'assimilation.

D'autres approches existent cependant. Le politologue Kenneth McRoberts remet en cause l'unité des Canadiens français avant les années 1960 en pointant à l'entente confédérale de 1867, qui ne prévoyait aucune disposition pour protéger les écoles de langue française à l'extérieur du Québec; cette question n'a d'ailleurs pas occupé une place significative dans les discussions des députés francophones²⁷. La politologue Anne-Andrée Denault avance une thèse que « la désolidarisation entre les francophones repose sur une divergence d'intérêts²⁸ ». Elle souligne l'agentivité des minorités, qui tentent de saisir les opportunités offertes par le développement des

²⁴ Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et dérouté du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 18.

²⁵ Anne-Andrée Denault, *Divergences et solidarité. Une étude sociopolitique des rapports entre le Québec et les francophones d'Amérique*, Ottawa, Université d'Ottawa, thèse de doctorat (science politique), 2013, p. 35.

²⁶ Claude Couture, « Révisionnisme, américanité, postcolonialisme et minorités francophones », *Francophonies d'Amérique*, vol. 26 (2008), p. 41-62.

²⁷ Kenneth McRoberts, « Les minorités linguistiques dans un partenariat Canada-Québec », dans Robert Gibbons et Guy Laforest (dir.), *Sortir de l'impasse : les voies de la réconciliation*, Montréal, Institut de recherche sur les politiques publiques, 1998, p. 204.

²⁸ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 243.

États-providences provinciaux afin de favoriser le financement de l'éducation secondaire en français, le développement d'une gestion du réseau éducatif francophone et le développement de services gouvernementaux en français, notamment dans le domaine de santé. Suivant l'effondrement du réseau institutionnel de « l'Église-nation », les porte-paroles doivent s'activer pour trouver des solutions de rechange. Les thèses de Martel et de Denault sont donc compatibles à plusieurs égards. Parfois à contrecœur, souvent de leur propre volonté, les minorités restructurent leurs réseaux et sensibilisent leurs provinces et l'État fédéral à leurs besoins particuliers. Selon Thériault, il reste dans ces efforts la « trace » d'une « intention nationale » d'un « peuple [qui] fait œuvre originale de civilisation en Amérique [...] non réductible à l'Amérique anglo-saxonne, protestante et industrielle²⁹ ». Dans un même ordre d'idées, l'historien Gratien Allaire juge que l'importance attribuée aux États généraux sape l'importance des transformations au sein de l'Église catholique, du clergé, de ses institutions, puis de l'environnement rural pendant les années 1960³⁰; s'il y a eu rupture, « c'est entre deux époques plutôt qu'entre deux groupes³¹ ».

Denault pointe du doigt le fédéralisme symétrique comme étant à la source de plusieurs mécontentements entre le Québec et les communautés minoritaires, qui par ricochet ont accentué le sentiment d'abandon chez celles-ci, puis l'instrumentalisation des minorités francophones par les gouvernements fédéraux pour délégitimer le projet indépendantiste au Québec³². Cela est peut-être vrai, mais l'État fédéral prend le relais d'un réseau franco-catholique en déroute au niveau du financement au tournant des années 1970. Ce faisant, l'État fédéral devient le principal défenseur des services en éducation, en santé et en culture dans les communautés francophones hors Québec et laisse la défense du français au Québec à l'État québécois dans ses champs de compétence. La lecture traditionnelle des compétences provinciales mine cependant les rapports que peut

²⁹ Joseph Yvon Thériault, « Les États généraux et la fin du Canada français », dans Marcel Martel et Robert Choquette (col.), *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, 1998, p. 264.

³⁰ Gratien Allaire, « Le triangle canadien-français au tournant des années 1960 : le Conseil de la vie française en Amérique, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et l'Ordre de Jacques-Cartier », *Francophonies d'Amérique*, n° 17 (2004), p. 108-117.

³¹ Gratien Allaire, « Le Canada français au cours des années 1960 : la « grande rupture »? », Conférence au Congrès de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, Montréal, 20-22 mai 2011.

³² Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 40-41.

élaborer l'État québécois avec les minorités, d'après Martel³³. Devant l'ampleur de ses moyens, l'État fédéral peut consacrer davantage aux minorités francophones que l'État québécois, de résumer Balthazar et rejeter sa prétention de représenter « l'expression politique du Canada français³⁴ ». Selon les sociologues Gilles Sénéchal et Roger Bernard, le Québec et les minorités francophones se trouvent ainsi coincées entre un État fédéral incapable de répondre à plusieurs pans des aspirations politiques des communautés francophones et un Québec qui ne peut les soutenir, malgré son sentiment de devoir, de manière significative³⁵.

Retour sur la dernière tentative d'un rapprochement (1994-2008)

L'élection du Parti québécois en septembre 1994 mène à l'adoption d'une première *Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada*, un cadre réclamé tant par la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA) que le Conseil de la langue française du Québec pour faciliter les échanges et les partenariats³⁶. De 1994 à 2003, le gouvernement québécois renouvellera et conclura des ententes de coopération culturelle avec l'ensemble des provinces et territoires du Canada. Si le Parti québécois juge que seules les francophonies canadiennes demeurent des communautés politiques viables et devraient être considérées en priorité, le gouvernement libéral, au pouvoir de 2003 à 2012 et de 2014 à 2018, adhère plutôt au concept de « francophonie des Amériques³⁷ », qui repousse la lecture « misérabiliste³⁸ » de l'état des collectivités francophones du continent et certaines de leurs griefs politiques pour célébrer l'existence d'individus et de lieux francophones, francophiles et métissés,

³³ Marcel Martel, « L'étrangeté des rapports entre le Québec, les communautés francophones en milieu minoritaire et le reste du Canada », dans Robert Laliberté (dir.), *À la rencontre d'un Québec qui bouge*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2009, p. 211.

³⁴ Louis Balthazar, « Le Québec et les minorités francophones du Canada », dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones du Canada*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, 1995, p. 89.

³⁵ Roger Bernard, *Le Canada français : entre mythe et utopie*, Ottawa, Le Nordir, 1998; Gilles Sénéchal, « Les communautés francophones et acadiennes du Canada : orientations, prises de positions et actions des porte-parole du gouvernement québécois », dans *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada*, Québec, Gouvernement du Québec, 1995, p. 347-370.

³⁶ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 177-178.

³⁷ Lettre de François Paré à François Ouellet, 14 juillet 1998, dans François Paré et François Ouellet, *Traversées*, Montréal, Éditions Nota Bene, 2014 (2000), p. 55-56.

³⁸ Linda Cardinal, « Identité et dialogue : l'expérience des francophonies canadienne et québécoise », dans Conseil de la langue française, *Pour un renforcement de la solidarité entre francophones au Canada. Réflexions théoriques et analyses historique, juridique et sociopolitique*, Québec, Gouvernement du Québec, 1995, p. 228.

de Whitehorse à Rio de Janeiro³⁹. Le gouvernement de Jean Charest réagit à la perte de contacts avec les francophones non canadiens en annonçant, le 4 juin 2003, la création d'« un centre de la francophonie des Amériques afin de resserrer les liens entre les communautés de ce continent », une mesure qui atteste du fait que, je le cite toujours, le « Québec a une responsabilité face à ces communautés⁴⁰ ». L'entrée en politique du juriste de l'Université d'Ottawa et nouveau ministre aux Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, a été motivée par le souhait de faire reconnaître la spécificité québécoise dans la Confédération, de renouveler les rapports avec les francophonies canadiennes et d'« affirmer le fait français dans un contexte de mondialisation et d'homogénéisation culturelle⁴¹ ».

En 2005, Pelletier consulte les communautés franco-canadiennes sur la manière qu'elles imaginent l'éventuel Centre de la francophonie. Le mémoire de la FCFA avance qu'il devrait prioriser la concertation avec les organismes politiques franco-canadiens pour établir « un véritable partenariat », agir comme « chef de file⁴² » dans les causes politiques pour le fait français, devenir « un lieu de réflexion sur l'avenir de la francophonie » et promouvoir les francophonies canadiennes auprès des Québécois pour que les liens puissent « dépasser l'État et s'intégrer à la société civile⁴³ ». La FCFA envisage aussi d'emménager son bureau de Québec dans les locaux éventuels du Centre. Si la FCFA voit d'un bon œil les échanges et les activités culturelles, sa priorité demeure le développement d'une plus grande coopération politique.

Pour sa part, la Fédération culturelle canadienne-française voit un centre de la francophonie comme « un éléphant blanc au coût astronomique⁴⁴ » et aux « fonctions imprécises ». La promotion de la culture québécoise, comme le fait souvent Radio-Canada, apparaît impertinent aux yeux de cette fédération d'artistes. « Il y aurait bien d'autres priorités avant la mise en place

³⁹ Jean-François Laniel, « De l'Amérique française à la Francophonie d'Amérique », dans Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada française. Continuités et ruptures d'un projet national*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 324.

⁴⁰ Jean Charest, 4 juin 2003, dans Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 180.

⁴¹ Benoît Pelletier, Allocutions, Forum sur la francophonie, 2004, dans Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 180.

⁴² Georges Arès, dans André Dumont, « La FCCF doute du bien-fondé du projet de Centre de la francophonie des Amériques », *Le Droit*, 9 juin 2005, p. 34.

⁴³ Sommaire du mémoire de la FCFA soumis au ministre Benoît Pelletier lors des consultations sur l'éventuel Centre de la francophonie, [2005], dans un courriel de Serge Quinty à Serge Dupuis, 11 février 2020.

⁴⁴ Paulette Gagnon, 8 juin 2005, dans André Dumont, 2005, *op. cit.*, p. 34.

d'un Centre⁴⁵ », de résumer sa directrice Paulette Gagnon. Si l'État québécois souhaite donner un coup de main aux artistes franco-canadiens, avance-t-elle, il pourrait soutenir le bureau montréalais de la FCCF, qu'elle peine à garder ouvert, et abolir des « politiques [...] protectionnistes » qui traitent « nos produits culturels » comme des « produits étrangers ⁴⁶ » au Québec.

Pelletier reconnaît le besoin de contrer ce qu'il appelle « l'indifférence » des Québécois vis-à-vis des francophonies minoritaires. Sa participation aux rencontres des ministres de la francophonie canadienne vise à aller plus loin qu'une reconnaissance de la réalité sociologique francophone partagée pour faire « partie politiquement⁴⁷ » de cet ensemble. Selon Pelletier en 2006 :

Les tribunaux supérieurs reconnaissent de plus en plus que c'est le français qui, au Canada, a besoin de protection. L'application des droits linguistiques doit dorénavant tenir compte des disparités réelles qui existent entre les minorités anglophone et francophone, modifiant ainsi les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes en permettant que s'établisse une solidarité renouvelée autour de la promotion commune du français au Canada.

Pelletier dévoile ensuite sa vision pour le Centre de la francophonie des Amériques, qui sera « un centre de recherche », « un lieu de rencontre des décideurs [politiques] » et « une vitrine culturelle et artistique⁴⁸ ». Pelletier demande au Conseil du Trésor un budget annuel de 5 M\$⁴⁹. Or, le Conseil des ministres charcutera son rêve, en partie à cause de la facture de 3,8 M\$⁵⁰ (dont près de la moitié sera épongée par la France comme cadeau au 400^e de Québec⁵¹) pour tailler des locaux à l'intérieur du Musée de l'Amérique française. Doté d'un budget d'environ 2 M\$, le Centre ne deviendra pas un lieu de concertation politique, limitera la dimension de recherche à un projet de mobilité et à son université d'été, puis s'en tiendra surtout au troisième objectif de Pelletier, soit de promouvoir la langue et la culture par le monde numérique et le réseautage.

⁴⁵ André Dumont, 2005, *op. cit.*, p. 34.

⁴⁶ Paulette Gagnon, dans André Dumont, 2005, *op. cit.*, p. 34.

⁴⁷ Benoît Pelletier, dans Robert Dutrisac, « Le Québec réintègre le giron de la francophonie canadienne », *Le Devoir*, 8 novembre 2006, p. A4.

⁴⁸ Benoît Pelletier, dans Mathieu Boivin, « Le Québec a longtemps ignoré la francophonie canadienne », *Le Droit*, 30 mai 2005, p. 3.

⁴⁹ « Un projet inédit, novateur et rassembleur », *Le Soleil*, 18 octobre 2008, supplément « XII^e Sommet de la Francophonie », p. 10.

⁵⁰ « Le Centre de la francophonie des Amériques ira à Québec », *Le Droit*, 17 novembre 2006, p. 5.

⁵¹ Isabelle Porter, « Raffarin défend la contribution française », *Le Devoir*, 18 décembre 2007, p. A2.

L'administrateur Jean-Louis Roy espère que cette vocation permettra aux francophonies de dépasser ce qu'il qualifie de « querelles insignifiantes ». Devant le fait accompli, la Fédération culturelle canadienne-française demande seulement à ce que le Centre réserve aux Franco-Canadiens une « place de choix⁵² » et *Le Devoir* lui recommande de clarifier ses buts, toujours « vagues pour l'instant⁵³ ». À l'inverse du Secrétariat permanent des peuples francophones (SPPF, 1981-1992), qui relevait directement du Conseil exécutif⁵⁴, le Centre relèvera des ministères de la Culture et des Relations internationales, puis du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC). Ancien délégué du Québec à New York, Michel Robitaille est nommé premier président-directeur général pour diriger un conseil de 15 administrateurs, dont 8 nommés par l'État québécois et 7 représentants des régions et des jeunes, élus au suffrage universel des membres individuels du Centre. Le 2, côte de la Fabrique, est inauguré par le premier ministre Charest et le président français, Nicolas Sarkozy, le 17 octobre 2008.

Comme ses ancêtres le Service du Canada français d'outre-frontières (1963-1975) et le Secrétariat permanent des peuples francophones (1981-1992), le Centre de la francophonie des Amériques est aussi une agence gouvernementale québécoise qui comporte un modèle de financement et une mission similaires. Les trois agences ont vu le Québec comme pôle de cette francophonie, nourri un sentiment d'appartenance à une communauté et valorisé la contribution des francophonies hors Québec auprès de la société civile et dans l'État québécois. Cependant, les trois agences se sont distinguées au niveau du territoire desservi – passant du Canada français aux Amériques – et des interlocuteurs privilégiés – passés des organismes porte-parole franco-canadiens et franco-américains aux individus francophones et francophiles dans plusieurs pays⁵⁵, comme je l'ai noté dans une recherche antérieure. Les trois agences ont possédé les qualités de soutenir, de réseauter et de célébrer la francophonie des Amériques. Cet engagement découle, certes, d'un intérêt stratégique pour le Québec qui, sans se soucier de la vitalité du fait français hors frontières, se rendrait lui vulnérable à l'assimilation. Cela étant dit, je tends à être d'accord avec Denault, selon qui cette explication apparaît, à elle seule, insuffisante. Le sentiment de

⁵² Fédération culturelle canadienne-française, dans Robert Dutrisac, 16 novembre 2006, *op. cit.*, p. 5.

⁵³ Antoine Robitaille, « Un effort pour « désenclaver » le Québec », *Le Devoir*, 6 mai 2008, p. A2.

⁵⁴ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 182-183.

⁵⁵ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 184-187.

responsabilité morale – expression utilisée tant par Jean Lesage que Jean Charest, après avoir entrepris une modernisation étatique et identitaire au Québec, un choix qui a fragilisé le statut et la visibilité des franco-minoritaires – m’apparaît tout aussi central.

Entre la responsabilité morale et le sentiment de culpabilité, il n’y a qu’un pas, puis que cette deuxième émotion peut prolonger un deuil pour ce qui n’est plus et saper des énergies pour voir ce qui est et bâtir ce qui peut être. Les trois agences ont eu tendance à hésiter et à tergiverser sur le financement d’une coopération politique avec les organismes porte-parole. Et l’accueil de francophones hors frontières sur le territoire québécois, dans la société civile et les institutions culturelles et politiques qui les concerne, demeure un tabou.

Or, la sensibilité d’une question ne la rend pas illégitime. Ces difficultés expliquent, du moins en partie, les obstacles à l’approfondissement des rapports et à la dispersion d’une québéco-phobie latente chez les francophonies minoritaires.

Aux questions de la coopération politique avec les porte-parole communautaires et de la présence accrue de franco-minoritaires au Québec, les trois agences ont généralement répondu qu’elles ne veulent pas créer une dépendance financière, s’ingérer dans les compétences de leurs voisins ou vampiriser les élites des communautés en situation minoritaire. Ces explications, tout à fait légitimes, ont pourtant eu tendance à clore des discussions, peut-être hâtivement parfois, laissant irrésolus des défis qu’on n’ose pas nommer, comme la crainte d’investir en politique car le retour sur l’investissement est incertain et qu’elle pourrait exposer des différents que l’on vit déjà assez dans nos familles, le manque de familiarité des Québécois, même après plusieurs années de présence ou de service, vis-à-vis des nuances locales en matière de gestion de la diversité et des minorités dans les autres francophonies, voir même la connaissance trop fragile qu’ont parfois les Franco-Canadiens du Québec et de la langue française pour qu’ils puissent travailler au Québec ou pour l’État québécois... Ces défis sont perçus, mais rarement dits tout haut.

Ces pistes de réflexion méritent peut-être un peu de considération si on souhaite comprendre l’insatisfaction, bâtir sur ce que l’État québécois fait déjà bien et contribuer à la permanence et à la profondeur des rapports. Serait-ce possible de financer l’action politique des porte-parole franco-canadiens pour diminuer l’emprise de l’État fédéral sur la définition d’une revendication acceptable? L’État québécois l’a fait par le passé, plusieurs États européens le font

pour leurs minorités parentes de nos jours et le rôle particulier du Québec envers la protection et la promotion de la langue française ont été reconnus tant par les tribunaux que la Chambre des communes, ce qui lui laisse un certain champ libre pour pratiquer un fédéralisme asymétrique plus assumé. Serait-ce tout aussi possible, étant donné que 3000 Québécois s'installent dans une autre province à chaque année, que le Québec, quant à lui, taille une place pour un plus grand nombre de résidents franco-canadiens afin que la sensibilité et les réseaux se développent davantage, tant au sein de la société civile que les structures de l'État québécois qui les concernent? La faible représentativité et visibilité des franco-canadiens dans les universités de langue française au Canada, à Radio-Canada et dans l'État québécois, entre autres exemples, peuvent miner l'élaboration de rapports d'égal à égal et maintenir des relents de charité, là où la réciprocité serait plus utile. En ouvrant l'antenne de Radio-Canada à Sudbury en 1978, sa directrice Marie-Paule Poulin a embauché une parité de Franco-Ontariens et de Québécois pour, selon elle, profiter du meilleur de deux mondes : un regard extérieur et une qualité de français en ondes venant des premiers, joints à une connaissance des réseaux et des préoccupations locales chez les seconds, allaient produire une information non seulement riche, mais recevable. Son exemple pourrait être repris ailleurs.

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario et le Québec (2006-2020)

Dans son histoire, l'organisme porte-parole de la collectivité franco-ontarienne a toujours entretenu des rapports sociaux, culturels et politiques avec le Québec. Afin de dénouer la crise du Règlement 17 (1912-1927), l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFÉO) a fait appel aux parents franco-ontariens, à la société canadienne-française du Québec, au Vatican, au plus haut tribunal de l'Empire britannique et au gouvernement provincial québécois avant de faire appel au gouvernement fédéral et de s'associer à des éléments de la société civile anglophone pour rouvrir un dialogue avec le gouvernement de l'Ontario. Cette chronologie des événements est révélatrice d'une certaine hiérarchie dans la structuration des Canadiens français de l'Ontario à leurs débuts, toujours conçus comme une minorité parente de foi catholique, de langue française et de culture canadienne-française, hors Québec. Après l'abrogation du Règlement 17, la détente modifie la dynamique des champs relationnels. Même si les acteurs demeuraient les mêmes,



l'Empire britannique a perdu de son lustre, au profit d'un certain rapport avec les gouvernements canadien et ontarien, aussi minime soit-il. De modestes politiques de reconnaissance ouvrent un nouveau champ relationnel, même si l'Église et le réseau institutionnel canadiens-français demeurent les principaux lieux d'encadrement de cette collectivité. Le développement de l'après-guerre voit le réseau institutionnel canadien-français se déployer, se complexifier et atteindre son apogée. On s'attend de plus en plus que les gouvernements se responsabilisent vis-à-vis de la dualité nationale. La démocratisation de ce réseau, dans les années 1970 et 1980, voit l'étatisation d'une large partie du réseau institutionnel canadien-français à cause de l'implication des gouvernements dans le développement de la collectivité franco-ontarienne; des politiques de reconnaissance et d'autonomie se multiplient, donnant espoir aux Franco-Ontariens qu'ils connaîtront enfin une justice sociale et obtiendront une reconnaissance comme l'une des deux nations fondatrices de la Confédération. Suivant l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), les tribunaux deviennent également des acteurs pour faire appliquer les nouveaux droits constitutionnels des francophones en situation minoritaire.

Les champs relationnels des porte-paroles de l'Ontario français ont l'allure de sables mouvants d'une période à l'autre. Plusieurs tendances et idéaux se sont maintenus, même s'ils ne tombent plus dans le même ordre et les présidents ne bercent plus exactement les mêmes objectifs. On prête toujours serment à la reine du Royaume-Uni pour devenir citoyen canadien et quatre élèves sur cinq du régime scolaire franco-ontarien fréquentent toujours une école catholique, preuve que ces deux éléments demeurent parmi les caractéristiques propres à l'Ontario français. Le Québec demeure un lieu de rayonnement culturel et le lieu de naissance d'un Franco-Ontarien sur quatre, ce qui fait toujours de l'Ontario français une collectivité diasporale et parente, même si elle se présente rarement ainsi. L'idéal d'un développement institutionnel autonome persiste, du 19^e siècle à nos jours, tout comme l'adoption de politiques de reconnaissance qui encouragent le bilinguisme dans la fonction publique, puis chez les Ontariens anglophones et allophones. L'idéal d'une société francophone d'intégration persiste aussi, même si elle se définit surtout par l'intégration de nouveaux arrivants francophones et moins en termes nationaux qu'autrefois; à l'inverse du multiculturalisme canadien, qui préconise la préservation du

bagage culturel ethnique, la tendance est nettement à favoriser l'intégration des nouveaux arrivants à la collectivité, un peu à l'image de l'interculturalisme québécois.

Fondée en avril 2006 à partir d'une fusion entre l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO, 1910) et la Direction de l'Entente Canada-communautés-Ontario (DECCO, 1999), l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario reçoit positivement le rapport *Québécois : notre façon d'être canadiens* (2017) du ministre Jean-Marc Fournier, selon qui :

Vraiment, le monde a changé. [...] La question de l'asymétrie entre la situation du Québec et le reste du Canada est comprise. Le monde sait très bien qu'il y a ici une majorité francophone qui est minoritaire au Canada et en Amérique du Nord. Ce n'est même plus une discussion⁵⁶.

Le président de l'AFO depuis 2016, Carol Jolin, espère que les Québécois apprendront à mieux connaître l'Ontario français, notamment en faisant du tourisme sur la Route de Champlain, inaugurée dans le cadre des festivités du 400^e anniversaire de son passage. Le bilinguisme officiel dans la capitale fédérale et la province aideraient à promouvoir l'Ontario français auprès du Québec selon lui. « C'est le fun de voir l'attitude du gouvernement libéral à Québec qui veut travailler dans ce sens là », affirme Jolin en 2017. « Je pense qu'il y a une belle ouverture. Maintenant, il faut se faire connaître un peu plus⁵⁷. »

Le temps nous le dira si 2018 aura été un point tournant pour la collectivité franco-ontarienne, tant à cause de l'élection de la Coalition Avenir Québec, un gouvernement autonomiste fédéraliste, que celle des Progressistes-Conservateurs en Ontario, qui par leurs compressions dramatiques (l'abolition du Commissariat aux services en français et la suspension de l'Université de l'Ontario français) ont déclenché une crise linguistique d'ampleur nationale et suscité un mouvement de sympathie au Québec. Selon Jolin :

La Résistance [de l'automne 2018] a attiré l'attention des Québécois et des Québécoises sur le plan des médias. Et on a pu avoir des gens à [l'émission fort écoutée] *Tout le monde en parle*. S'il y a des gens qui ne savaient pas qu'il y avait des francophones en Ontario, [...] ça avait fait le tour pas mal. Ça nous a donné du *momentum*. Le gouvernement avait intérêt à embarquer dans ça⁵⁸.

⁵⁶ Jean-Marc Fournier, dans Robert Dutrisac, « Jean-Marc Fournier plaide en faveur d'un accès élargi à l'école française dans le ROC », *Le Devoir*, 5 mai 2016, en ligne.

⁵⁷ Carol Jolin, Entrevue avec Serge Dupuis, Orléans (Ontario), juin 2017.

⁵⁸ Carol Jolin, Entrevue avec Serge Dupuis, Plateforme ZOOM, 18 décembre 2020.

« On est redevenu des Canadiens français⁵⁹ », partageait le comédien et ex-politicien péquiste Pierre Curzi, une formule qui signale le potentiel d'un retour du Québec pour jouer un nouveau rôle envers les minorités parentes de sa périphérie. Mais dans les mois qui suivent le « jeudi noir », l'Ontario français ne semble pas savoir ce à quoi il peut s'attendre et le Québec ne semble pas savoir sur quoi il pourrait établir de nouveaux rapports. Le Québec voudra jouer un rôle original de coopérant politique qui ressemblerait à celui d'un État parent? L'AFO serait-elle prête à imaginer un nouveau rapport? Le premier ministre François Legault mentionne à Doug Ford, lors d'une rencontre bilatérale en décembre 2018, qu'il n'apprécie pas le traitement réservé aux Franco-Ontariens et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal réserve à ces derniers la place d'invités d'honneur lors des festivités de la Fête nationale le 24 juin 2019.

Entretiens, l'AFO demeure ancrée dans le cadre interprétatif des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire (CLOSM), utilisé par l'État fédéral pour traiter des besoins des communautés francophones hors Québec et anglo-québécoise. Le protocole que l'AFO signe le 2 juillet 2019 avec la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick et le Quebec Community Groups Network (QCGN) envoie un signal par rapport à son adhésion à un fédéralisme symétrique. Le protocole convient que « les droits linguistiques et des institutions de la minorité sont menacés en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick⁶⁰ », en référence aux compressions aux services en français des gouvernements conservateurs de Doug Ford en Ontario et de Blaine Higgs au Nouveau-Brunswick, ainsi que la proposition de la CAQ d'abolir l'ensemble des commissions scolaires au Québec. Afin de renverser la tendance, les signataires du pacte conviennent de faire « des langues officielles un enjeu majeur » pendant la campagne électorale fédérale d'octobre 2019, afin d'aboutir au renouvellement de la *Loi sur les langues officielles* au cours d'un prochain mandat. Le protocole juge que « l'existence de groupes linguistiques minoritaires francophones et anglophones » est menacée par « une perte de droit linguistique dans l'une ou l'autre des provinces ». En fait, s'il existe une assimilation linguistique dans des communautés anglophones de l'Est du Québec, la rétention linguistique nette au Québec se fait légèrement (1,6%) en faveur de l'anglais, tandis que les taux d'assimilation sont de 7% au Nouveau-Brunswick et de 43% en

⁵⁹ Débat entre Patrick Lagacé et Pierre Curzi, dans Paul Arcand, *Puisqu'il faut se lever*, Montréal, 98,5 FM, 2 octobre 2018.

⁶⁰ AFO/QCGN/SANB, *Protocole d'entente*, 2 juillet 2019, 5 p.

Ontario. L'AFO s'engage à « appuyer [le] QCGN dans sa communication avec les francophones du Québec ». Pourtant, le gouvernement caquiste vient d'augmenter le financement du Secrétariat québécois aux affaires anglophones, d'approuver le financement pour construire de nouvelles écoles de langue anglaise et de reculer sur l'abolition des commissions scolaires anglophones.

Ce rapprochement avec les Anglo-Québécois mine-t-il le rapprochement avec l'État québécois ? Selon Carol Jolin, l'entente autorisait des désaccords entre les organismes. « Ça a été compris tout croche » par le public. « Ce n'était pas un accord d'être lié à la mort. C'était pour avancer la modernisation sur la *Loi sur les langues officielles*, puis potentiellement d'autres enjeux ». En novembre 2019, la ministre Sonia LeBel tourne la page en affirmant : « Pour nous, c'est important de partir de la prémisse que le français est la seule langue minoritaire officielle au Canada⁶¹. » Jolin rajoute :

Autant on s'est fait rincer par certains, d'autres nous ont dit « il est temps qu'on parle aux anglophones ». On a eu les deux côtés. On s'est retrouvé au congrès après ça, [en octobre 2019], et le sujet n'est même pas revenu sur la table [...]. C'était passé. C'est bien beau de nous parler entre nous autres, mais si on implique les anglophones, on sera encore plus forts. On voulait faire parler de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. On a réussi ! [...]

On va se retrouver l'année prochaine [pour le Sommet de rapprochement à Québec]. La FCFA participe activement à comment ça va se faire. J'espère que ça va être un beau moment pour la francophonie. L'objectif c'est de sortir quelque chose et non pas [...] qu'on retourne chacun de notre bord puis que rien ne se passe. L'objectif, c'est qu'il y ait des retombées à ce sujet-là⁶².

À l'automne 2019, l'AFO constate qu'elle doit aussi développer une position vis-à-vis d'un rapprochement avec le Québec, dont le Sommet s'annonce initialement pour juin 2020. Avant tout, l'AFO ressent l'obligation de soutenir une « relative paix linguistique [...] fragile » qui, si elle était remise en cause, pourrait « faire reculer les droits linguistiques et l'unité nationale⁶³ ». Ainsi, l'AFO semble prête à s'en tenir à des actions qui « ne nuisent pas aux droits de la communauté d'expression anglaise au Québec » pour « ne pas attiser certaines flammes ». L'AFO perçoit alors le fédéralisme asymétrique comme une mesure qui offrirait aux provinces l'occasion de faire reculer les droits linguistiques des francophones hors Québec et non pas, comme des juristes québécois et franco-canadiens le perçoivent souvent, une façon de reconnaître l'inégalité du rapport de force

⁶¹ Sonia LeBel, dans Julien Paquette, « « Le français est la seule langue minoritaire officielle au Canada », selon Sonia LeBel », *Le Droit*, 22 novembre 2019, en ligne.

⁶² Carol Jolin, 18 décembre 2020, *op. cit.*

⁶³ AFO, « Symétrie et asymétrie des droits. Contexte et positionnement », Document de réflexion, hiver 2020, 13 p.

du français et de justifier des actions particulières en faveur de cette langue partout au Canada. Dans sa lecture de la vitalité, l'AFO accorde une grande importance aux commissions scolaires de la communauté minoritaire. L'AFO veut « poursuivre ses efforts de se rapprocher du gouvernement du Québec » et « se positionner comme un interlocuteur et un facilitateur de dialogue entre les communautés francophones et anglophones ». À l'automne 2020, le renouvellement de la LLO est enclenché, les commissions scolaires anglo-québécoises ont été préservées et le financement de l'Université de l'Ontario français a été rétabli. Devant un Sommet de rapprochement, qui finalement se tiendra virtuellement en juin 2021, l'AFO part à la recherche de nouvelles idées.

Des considérations pour un rapprochement

Dans la dernière décennie, des chercheurs ont mené des exercices exploratoires ou prescriptifs sur ce à quoi pourrait ressembler les structures politiques de la francophonie canadienne et des rapports avec le Québec dans l'avenir.

Anne-Andrée Denault : Peut-on abandonner la thèse de l'abandon?

Dans sa thèse doctorale, Anne-Andrée Denault élabore des « scénarios de rechange pour de meilleurs rapports⁶⁴ », au-delà des penseurs de la rupture, de la divergence d'intérêts et d'un fédéralisme inepte. Denault rappelle que certains ouvrages pointent à l'importance de reconstruire des ponts et aux possibilités de trouver des solutions pour améliorer et multiplier les rapports. Ces propositions se déclinent en trois temps : l'actualisation de la nation canadienne-française, la reconnaissance basée sur un fédéralisme asymétrique et le renforcement des réseaux de solidarité. D'après la politologue Linda Cardinal, la représentation misérabiliste de ces rapports empêche aux communautés de faire le deuil de la nation canadienne-française⁶⁵. Déjà en 1998, Thériault plaidait pour une représentation « définissant les bases d'un nouvel arrimage entre l'affirmation autonomiste du Québec français [...] et l'existence d'une culture « québécoise » qui

⁶⁴ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 43.

⁶⁵ Linda Cardinal, « Sortir de la nostalgie, en finir avec le ressentiment : les francophones hors Québec et la coopération interprovinciale », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy (dir.), 2003, *op. cit.*, p. 15-30.

dépasse les frontières de l'État québécois⁶⁶ ». Thériault et le sociologue E.-Martin Meunier comptent parmi ceux qui souhaitent actualiser un projet « civilisationnel », fondé sur une « intention nationalitaire⁶⁷ ». Dans leur esprit, il faudrait « réarimer » les minorités à la société québécoise, défaire l'héritage des États généraux et ramener les nationalistes francophones à travailler, malgré leurs différends, sur un avenir commun. Pour dépasser la « caricature d'un Canada français » qui n'a jamais existé et la « critique corrosive d'un Canada français » qui n'existe plus, il faudrait « mieux évaluer l'empreinte de son histoire et mieux analyser la portée toujours structurante de sa vitalité⁶⁸. »

En ce qui concerne l'asymétrie ou la « double reconnaissance », le sociologue Simon Langlois voit cela comme essentiel pour briser les solitudes⁶⁹. Elle implique la reconnaissance par le Québec de la vitalité des communautés, de mettre de côté les interprétations fatalistes, et d'accepter le nouveau rôle joué par le Québec. Kenneth McRoberts pointe à la nécessité de réformer le fédéralisme afin de prendre en compte l'insécurité culturelle des francophones et le rôle distinct, mais important, que le Québec peut jouer auprès des minorités francophones, notamment par des ententes de réciprocité⁷⁰. « Le Québec ne devrait se sentir aucunement gêné », de dire Louis Balthazar, « de défendre des garanties constitutionnelles pour le français dans les autres provinces tout en maintenant sa propre législation restrictive⁷¹ ». L'ajustement des politiques des langues officielles est crucial, selon Langlois, est nécessaire pour permettre « la reconnaissance mutuelle des spécificités du Québec, de l'Acadie et des communautés francophones⁷² ». Cardinal démontre d'ailleurs que les francophonies canadiennes sont déjà démographiquement représentées électoralement, au Sénat, à la Chambre des communes et souvent dans les législatures provinciales, ce qui la pousse à dire que de nouvelles structures

⁶⁶ Joseph Yvon Thériault, 1998, *op. cit.*, p. 89.

⁶⁷ Joseph Yvon Thériault et E.-Martin Meunier, « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada : nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Montréal, Éditions Fides, 2008, p. 207.

⁶⁸ Joseph Yvon Thériault et E.-Martin Meunier, 2008, *op. cit.*, p. 232.

⁶⁹ Simon Langlois, « Briser les solitudes entre francophones », dans Simon Langlois et Jean-Louis Roy (dir.), 2003, *op. cit.*, p. 173-184.

⁷⁰ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 46.

⁷¹ Louis Balthazar, 1995, *op. cit.*, p. 28.

⁷² Simon Langlois, 2003, *op. cit.*, p. 80.

politiques seront nécessaires pour mieux habiliter les francophonies canadiennes à augmenter leur pouvoir et à combler leur « déficit démocratique⁷³ ». Le ministre Benoît Pelletier s'est fait le porte-parole du concept de l'asymétrie comme outil pouvant favoriser une réconciliation entre francophones du Québec et de l'extérieur. La lecture de l'article 23, qui se veut plus restrictive au Québec, mais plus permissive ailleurs, est un exemple des besoins différenciés entre la communauté majoritaire au Québec et les communautés minoritaires, qui nécessitent un soutien accru. Selon le juriste Pierre Foucher, le droit est devenu un outil considérable pour pallier l'insuffisance du fédéralisme auprès des minorités francophones et qui n'a pas besoin d'être en opposition avec les droits linguistiques au Québec – même si les causes *Ford* (1988) et *Solski* (2005) sont venues limiter la présence du français dans l'affichage commercial et ont élargi l'accès à l'école de langue anglaise⁷⁴.

La flexibilité du fédéralisme peut fournir l'occasion de créer de nouvelles institutions, de nouvelles solidarités, de nouveaux échanges selon Denault⁷⁵. Pour Balthazar, il s'agit d'un intérêt stratégique pour le Québec de soutenir et développer l'utilisation de la langue française sur le continent, ne serait-ce que pour renforcer le réseau culturel et médiatique québécois francophone⁷⁶. Selon Cardinal, le jumelage de régions et la mobilité étudiante constituent des exemples d'échanges qui peuvent être démarrés sans modifier la nature du fédéralisme. Or, le respect et la considération de part et d'autre des communautés semblent nécessaires préalablement au réaménagement des régimes linguistiques⁷⁷. Selon Denault, la thèse de la rupture « accentue une seule dimension des rapports au détriment des autres » et « omet notamment de donner une explication contextuelle de ces rapports⁷⁸ ». Plusieurs écrits ont le défaut de s'arrêter aux années 1970 comme si les rapports avaient arrêté d'exister; ce faisant « les intellectuels ont eux-mêmes contribué au froid entre les deux groupes » et occulté « l'existence des

⁷³ Linda Cardinal, « Les minorités francophones hors Québec et la vie politique au Canada : comment combler le déficit démocratique », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal (dir.), 2008, *op. cit.*, p. 385-429.

⁷⁴ Pierre Foucher, « Le carré devenu cercle? Fédéralisme, droits linguistiques et égalité dans l'interprétation de la constitution canadienne », dans Linda Cardinal (dir.), *Le fédéralisme, le Québec et les minorités francophones du Canada*, Sudbury, Prise de parole, 2008, p. 269-288.

⁷⁵ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 50.

⁷⁶ Louis Balthazar, 1995, *op. cit.*, p. 99.

⁷⁷ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 51.

⁷⁸ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 243.

politiques, des institutions et des actions de solidarité » depuis les années 1960. Ces tentatives d'aide, d'échanges et de rapprochements méritent une attention égale aux conflits, comme éléments faisant tous « partie de la dynamique politique⁷⁹ » de ces rapports « à la base des relations interfrancophonies ». Denault privilégie cette approche afin de voir ce qu'on parvient à accomplir pour améliorer la situation des francophonies minoritaires. Selon Denault, les difficultés « sont souvent le résultat de facteurs exogènes dont les acteurs ont un contrôle bien relatif ». Si les États généraux comportent une composante mémorielle pour comprendre les appréhensions de part et d'autre dans ces rapports, leur importance politique et idéologique mérite d'être relativisée en fonction d'autres transformations, tout aussi si pas plus importantes, et de continuités, plus nombreuses qu'on le pense. Denault fonde son analyse sur les documents des congrès de la langue française (1912, 1937, 1952 et 1957), mais aussi sur les bilans des institutions de l'État québécois – le Service du Canada français d'outre-frontières (1963-1975), la Direction des affaires de la francophonie hors Québec au Ministère des Affaires intergouvernementales du Québec (1975-1983), le Comité des rencontres francophones (1978-1982), le Secrétariat permanent des peuples francophones (1981-1992), la Direction de la francophonie au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (1983-...) et le Centre de la francophonie des Amériques (2008-...) afin de comprendre la structuration et l'évolution des relations.

[L]es relations ne sont pas seulement guidées par des intérêts spécifiques et instrumentalisées comme certains auteurs le laissent entendre. Les buts « intéressés » du Québec en matière de francophonie canadienne n'apparaissent pas clairement dans l'étude. Nous soutenons qu'il existe au fondement de ces rapports une part de psyché et d'émotion qui entre en ligne de compte et les alimente. Ils trouveraient leur source dans le partage d'une culture et d'une histoire communes voire d'un imaginaire commun⁸⁰.

L'oubli des relations dynamiques et du rôle joué par l'État québécois explique en partie les analyses hâtives qui ont nourri le ressentiment et les incompréhensions :

Les francophones hors Québec et le Québec ne sont pas tout à fait sorties de l'idée d'un Québec qui aurait rompu avec la périphérie et causé la mort du Canada français. Même le discours du « retour du Québec » dans la francophonie canadienne, propre au dernier gouvernement libéral, alimente la thèse d'une scission. Toutefois, il atteste également un profond désir et une volonté politique de se réinscrire dans l'Amérique francophone. Le contexte de mondialisation auquel le Québec est confronté l'amène à se redéfinir dans une histoire qui le dépasse. Ce discours a le mérite d'éclairer les limites du fédéralisme dans la facilitation des rapports interfrancophonies et de faire ressortir les conséquences. De plus, dans un contexte de mondialisation des échanges et des relations, la dynamique prévalant entre le Québec et les francophones hors Québec semble en partie inversée ; le Québec a besoin des francophones pour légitimer, sur le plan

⁷⁹ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 244.

⁸⁰ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 246.

international, son rôle de « leader de la francophonie en Amérique ». Il devra toutefois projeter une plus grande image de cohésion et d'unité s'il désire jouer dans la cour des grands de la Francophonie internationale et tenter de dissiper le malaise qui anime toujours les collectivités francophones en Amérique. La Franco-Amérique n'est certainement pas conquise d'avance⁸¹.

En parlant de conjonctures et de l'exercice de libertés limitées, Denault conclut : « Rien n'est jamais joué d'avance ».

Emmanuelle Richez : Le régime linguistique de Trudeau père est-il désuet?

Le réaménagement des structures politiques de la francophonie canadienne représenterait pourtant tout un défi, puisqu'aucun amendement constitutionnel n'a abouti depuis 1982. En fait, rappelle la politologue Emmanuelle Richez, les contraintes institutionnelles et politiques imposées par le nouvel ordre constitutionnel rendent difficile – sinon impossible – de réformer la constitution formellement. Ce n'est pas qu'il n'y pas eu des efforts qui ont quasiment réussi (accords de Meech et de Charlottetown), mais c'est par la révision judiciaire de la *Charte* que se pratique la « micro-politique⁸² » constitutionnelle.

Richez revisite alors les origines du projet politique du premier ministre Pierre Elliott Trudeau. Elle décrit une philosophie qui tourne autour l'idée d'une « société juste », fondée sur un libéralisme pur où une société civile bénéficie de certains droits fondamentaux et inaliénables qui ne peuvent pas être retirés par une nation ou un groupe. Sur le front social, la « société juste » aboutit à un égalitarisme libéral où des garanties constitutionnelles fournissent l'égalité d'opportunités. Sur le front culturel, pourtant, la politique n'équivaut pas à un pluralisme libéral. L'État n'est pas culturellement neutre en refusant des droits à des groupes en fonction de leur affiliation de groupe. La politique de bilinguisme s'ancre dans le contexte des tensions culturelles et linguistiques du Canada, en réaction au nationalisme québécois et en faveur d'un *nation-building* canadien. C'est la personne et non la nation qui est inviolable dans son esprit dans l'esprit de Trudeau père, selon qui la nation est une construction sociale arbitraire qui tend à violer les

⁸¹ Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 249-250.

⁸² Emmanuelle Richez, « Francophone Minority Communities : The Last Constitutional Standard-Bearers of Trudeau's Language Regime », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 45-46 (2012), p. 36-37.

droits des individus. Le nationalisme québécois est ainsi non seulement arriéré, mais menace l'intégrité du Canada. Selon cette lecture, le fédéralisme canadien serait basé sur la raison tandis, que le Québec indépendant serait basé sur l'émotion. Le bilinguisme institutionnalisme et la promotion des droits des minorités linguistiques sont des moyens de faire la promotion d'un « Canada 2.0 », un plus grand joueur dans la sphère internationale. Les francophones pourraient se sentir chez eux partout, ce qui favoriserait leur sentiment d'appartenance au Canada. Pour les anglophones, le bilinguisme nourrirait une nouvelle fierté pouvant distinguer le Canada des Etats-Unis.

Or, la tiédeur envers le bilinguisme et le rejet de la dualité nationale par des groupes ethniques minoritaires poussent le gouvernement libéral à adopter une politique de multiculturalisme en 1971, qui promeut la « rétention culturelle » et l'« intégration socioculturelle⁸³ » simultanée. La « mosaïque culturelle » canadienne serait ainsi une distinction avec le modèle de *melting pot*, à l'américaine. Or, en réalité, la politique promeut des différences culturelles superficielles, au profit d'une seule structure sociale et encourage les groupes ethniques à apprendre les langues officielles. Cette introduction du « multiculturalisme au sein d'un cadre bilingue », en garantissant les droits d'individus au sein de minorités » est la manière qu'on choisit de réconcilier le projet d'origine de la « société juste » avec la réalité électorale⁸⁴. Le refus de territorialiser les questions éviterait la suppression des droits des minorités par une province et la balkanisation du Canada. Puisque les minorités linguistiques sont au cœur de son projet, l'article 23 n'est pas assujéti à la clause dérogatoire (article 33), ce qui limite la marge des provinces à affirmer leur autorité en matière linguistique; elles auraient besoin de se référer à l'article 1 pour justifier des choix législatifs qui pourraient incommoder des minorités linguistiques dans le domaine éducatif. Le régime fédéral, ainsi, ne fournit aucun droit particulier au Québec de protéger sa langue.

Selon Richez, les communautés francophones hors Québec ont été les principaux porte-étendards du régime linguistique de Trudeau père. Une certaine « interdépendance idéologique » s'est installée entre ce projet politique et les communautés :

⁸³ Emmanuelle Richez, 2012, *op. cit.*, p. 37.

⁸⁴ Emmanuelle Richez, 2012, *op. cit.*, p. 38-39.

Just as Trudeau needed the presence of healthy francophone communities outside Quebec to further his nation-building project, those communities needed Trudeau's language regime to thrive. Although Trudeau's pan-Canadian linguistic rights scheme benefitted equally in theory the anglophone and francophone minority communities, in reality, it mostly benefited the latter.

This can be explained by the fact that French-speaking minorities outside Quebec have evolved in quite a different setting than the English-speaking minority in Quebec. First, the precarious status of FACC can be contrasted with the established special status of the Anglophone community in Quebec. The latter can be qualified as a "dominant minority" due to its direct tie to the English majority in Canada. Second, consociational arrangements have given the Anglophone community several institutional privileges in Quebec. Even prior to the adoption of the Charter, the "Quebec clause" found in the 1977 Charter of the French language (also known as "Bill 101") guaranteed access to English education to the province's historical Anglophone community. Though the proportion of the Anglophone Quebec population has been declining since the late 1970s, the English language in Quebec continues to have an important power of attraction, especially among Allophones⁸⁵.

La *Charte* fournit des occasions aux communautés d'atteindre certains objectifs, notamment en matière de gouvernance scolaire. Il n'est donc pas surprenant que les communautés francophones deviennent les principales championnes du bilinguisme officiel et des droits linguistiques pendant les négociations constitutionnelles de 1977 à 1981, ainsi que pour les refontes la *Loi sur les langues officielles* en 1988 et en 2005. Les communautés sont aussi les principales critiques de l'application du régime linguistique. Pour leur part, les Franco-Ontariens et les Acadiens du Nouveau-Brunswick parviennent à se faire reconnaître des droits linguistiques dans les provinces. Richez poursuit :

More fundamentally, Trudeau's definition of Canadian identity resonated with FACC's own sense of identity. With time, the FACC had become the greatest defenders of non-territorialized bilingualism. First, the relinquishment of the "French Canadian" identity by a majority of Quebec francophones to the profit of the "Québécois" identity by a majority of Quebec francophones to the profit of the "Québécois" identity, following the Quiet Revolution, signified the collapse of "French Canada" as it had been known. With Québécois now preferring territorialized bilingualism for their cultural survival – with Quebec as the homeland of francophones and the Rest of Canada as that of the Anglophones – the Canadian francophone diaspora was left to fend for itself. Consequently, the FACC redefined their identity and political organization on a provincial basis and demanded the right to bilingual services for all Canadians irrespective of their geographic situation. Second, the abandonment of the Catholic faith as one of the distinctive unifying traits of francophone minority communities left their use of the French language as their only collective marker of identity. This trend has recently been reinforced by an increasing francophone international immigration in minority settings that does not share French Canadian historical culture and memory. Moreover, a new generation of francophones in minority settings furthers the ideal of Trudeau by defining itself foremost as bilingual, as opposed to francophone or anglophone⁸⁶.

L'enchâssement d'une *Charte* dans la constitution en 1982 transforme le contexte institutionnel et mène à la judiciarisation et à la dépolitisation de la question parmi les

⁸⁵ Emmanuelle Richez, 2012, *op. cit.*, p. 38.

⁸⁶ Emmanuelle Richez, 2012, *op. cit.*, p. 39-40.

communautés francophones. La Cour suprême, tel que Trudeau l'a envisagée, est devenue plus influente à interpréter la portée des droits et circonscrire le pouvoir des provinces :

Before 1982, the courts had mainly served as an umpire of federal-provincial relations under the 1867 constitution, but the new constitutional regime gave them the power to adjudicate effectively citizen-state relations. First, section 52(1) of the Constitution Act, 1982 substituted constitutional supremacy for parliamentary supremacy in Canada. Second, section 24(1) gave the courts the power to enforce the rights found in the Charter. Judicialization of politics greatly facilitated the promotion of Trudeau's language regime by the FACC. Language rights challenges brought by the latter have had a high success rate. This can be attributed to four factors: the entrenchment of new linguistic rights, the development of a support structure for legal mobilization, judicial leadership, and governmental compliance⁸⁷.

L'existence du Programme de contestation judiciaire (1978) est essentiel pour fournir aux communautés les ressources financières afin qu'elles puissent défendre des causes devant les tribunaux. La décision *Caron* prévoit même la compensation par des provinces pour une partie des couts. Or, ce régime est peut-être « épuisé⁸⁸ » :

Trudeau's constitutional language regime seems to have reached its limits for the FACC. As the Supreme Court has shown, the minority linguistic rights of the Charter cannot be blindly upheld without regard for the public purse. For example, the judiciary has qualified the rights of the FACC under the "where numbers warrant" provision of section 23(3) and in turn limited their host province's financial obligations towards them. [...] Additionally, Charter-based judicial review has not protected equally all the members of the French linguistic minority. [...]
As francophone communities outside Quebec are plagued by ravaging assimilation rates, they will certainly soon lack the necessary political power to further the Trudeauvian dream, In that sense, territorial bilingualism may triumph through force of circumstance. [...]
To the Québécois' disappointment, the Supreme Court of Canada has adopted a "constitutional Parallelism" approach regarding the interpretation of minority language rights, which consists of treating linguistic minorities equally regardless of their spoken official language. The purposive approach developed in francophone minority educational rights cases was used recently to justify the right of allophone and francophone Quebecers to gain access to publicly funded English instruction in certain circumstances, thereby reducing Quebec's means to ensure the survival of its French public culture. In these particular cases, several francophone minority organizations intervened against the Quebec government to ensure the jurisprudence would favour linguistic minorities rather than government interest. This creates a problematic state of affairs since the FAAC believe that their fate is intertwined with the vitality of the French language in Quebec. In the end, francophone minority communities seem to have exhausted the potential of Trudeau's constitutional language regime. Most of the Charter's language rights provisions are self-explanatory and have already been delimited by the courts. Therefore, any new constitutional legal challenge brought by linguistic minorities is unlikely to bring about significant changes to the meaning of Canadian bilingualism. [...]
Since Trudeau's constitutional language regime cannot guarantee the long-term vitality of French outside Quebec, francophone minority communities need to find alternate ways to do so. One possible avenue is to abandon the ideal of non-territorial bilingualism and to opt for a new type of territorial bilingualism instead. Originally, territorial bilingualism referred to the idea of a unilingual francophone Quebec and a unilingual Anglophone Rest of Canada in which the FACC were sacrificed. The new proposed territorial bilingualism would additionally require the recognition of delimited francophone community homelands outside Quebec. It would entail establishing "bilingual districts" in areas where francophones make-up a significant part of the population.

⁸⁷ Emmanuelle Richez, 2012, *op. cit.*, p. 40.

⁸⁸ Emmanuelle Richez, 2012, *op. cit.*, p. 35.

That said, these districts would provide a wider range of services to the FACC than they are presently entitled to constitutionally. The recommendation for such districts had been made by the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism's final report in 1969, but had not been retained by the federal government in the elaboration of the OLA. This type of asymmetrical bilingualism is gaining ground among the FACC, especially in the Acadian community⁸⁹.

Quant au régime constitutionnel de Trudeau, « ce régime s'effrite lentement et ne peut plus satisfaire les besoins des CFAC », dont les minorités « doivent désormais le dépasser, si elles veulent assurer leur épanouissement futur⁹⁰ ». Selon Richez, la *Feuille de route pour les langues officielles 2008-2013* établit déjà des priorités dans certains domaines dans certaines régions, en fonction des régions désignées dans les provinces, ce qui lui fait dire que l'existence de « foyers » francophones fait son chemin. Richez avance même que l'abandon des plus petites communautés, vouées à l'assimilation, est peut-être le seul moyen renforcer le développement de la complétude institutionnelle des zones « viables » :

If the FACC prefer having stronger institutions of their own in limited geographical areas, and to abandon the ideal of bilingualism from coast to coast, Trudeau's language regime will be left with no real supporter⁹¹.

Johanne Poirier : Les francophonies hors Québec ont-elles le droit de rêver à une plus grande autonomie politique?

La constitutionnaliste Johanne Poirier rappelle que le droit international a, dans les dernières décennies, élargi la compréhension classique du droit à l'autodétermination pour y inclure l'autodétermination « interne⁹² », un genre de *soft law* qui dépasse les dispositifs traditionnels. Les groupes colonisés ou « outrageusement opprimés » ont pu prétendre à la souveraineté étatique, à l'État nation ou à un État associé lorsqu'ils étaient concentrés territorialement. Poirier illustre « un angle mort » dans la typologie dominante relative aux minorités – qui distingue « minorités nationales », « peuples autochtones » et « minorités ethniques » issues de l'immigration, telle que développée par le philosophe Will Kymlicka, puisqu'elle serait insuffisante pour saisir les particularités des communautés francophones en milieu minoritaire (CFMM) au Canada. Si la classification de Kymlicka présente « l'avantage

⁸⁹ Emmanuelle Richez, 2012, *op. cit.*, p. 45-47.

⁹⁰ Emmanuelle Richez, 2012, *op. cit.*, p. 35.

⁹¹ Emmanuelle Richez, 2012, *op. cit.*, p. 47.

⁹² Johanne Poirier, « Autonomie politique et minorités francophones du Canada. Réflexions sur un angle mort de la typologie classique de Will Kymlicka », *Minorités linguistiques et société*, n° 1 (2012), p 67.

substantiel d'être « opérationnelle » », puisqu'elle fournit « des balises aux aménagements (juridiques, institutionnels ou autres) que les trois grandes catégories de minorités peuvent légitimement revendiquer et auxquels les autorités politiques d'un État complexe et démocratique devraient accéder », elle laisse de côté la francophonie canadienne. Ainsi, les CFMM sont « la plupart du temps ignorées dans le cadre des discussions relatives au traitement approprié », à comparer aux minorités ethniques, aux Québécois et aux peuples autochtones. Cela s'explique peut-être par le fait que les contours de l'autodétermination interne des francophones hors Québec restent nébuleux. « Au mieux, l'on soulève les droits linguistiques dont jouissent les CFMM du Canada, mais sans réellement aborder les questions d'autonomie : celle exercée, revendiquée ou simplement potentielle⁹³. » Depuis l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), les CFMM ont mobilisé le système judiciaire pour défendre et développer des droits linguistiques, mais presque exclusivement individuels. Une dimension collective s'est insérée dans certains droits de gestion, de consultation, débouchant sur une autonomie administrative dans certains secteurs. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick en particulier ont obtenu le droit à des institutions éducatives, de santé et de culture autonomes, et une égalité de principe de leur communauté linguistique, mais ces communautés bénéficient-elles d'un *droit* à l'autonomie politique ou « gouvernementale » pour autant? Selon Pierre Foucher, un certain droit jurisprudentiel « à la gouvernance » est peut-être en train d'émerger, même si l'autonomie des CFMM demeure encore fort limitée. Le droit « institutionnel » qui régit l'organisation de l'État ne confère pas d'institutions politiques autonomes aux communautés, outre les cas où des institutions communautaires remplissent des fonctions déléguées par les pouvoirs publics. De poursuivre Poirier :

Ce constat ne doit cependant pas nécessairement disqualifier une réflexion sur les éventuels titulaires de l'autonomie politique (AP), ni sur les formes que celle-ci pourrait emprunter. D'une part, l'AP doit au minimum figurer parmi les options possibles, quitte à ce que l'on puisse en contester la légitimité ou la pertinence. D'autre part, tenir compte de manière plus précise du positionnement des CFMM à l'égard de l'autonomie politique peut contribuer à « restituer » celles-ci dans la taxonomie classique des minorités et justifier, le cas échéant, une révision des schémas conceptuels dominants⁹⁴.

⁹³ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 68.

⁹⁴ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 68-69.

Qu'est-ce au juste le concept d'« autonomie politique/gouvernementale/étatique » tel qu'envisagé par Poirier? D'abord, elle précise que les chercheurs ne s'entendent pas sur la définition à lui accorder. Poirier envisage un « contrôle d'institutions sociales, communautaires ou religieuses par des groupes (minoritaires ou non) relativement homogènes sur le plan culturel, religieux ou linguistique⁹⁵ ». Ce type d'autonomie est « fondamental à la survie et à l'épanouissement de ces groupes, dans des contextes sociodémographiques et politiques la plupart du temps défavorables et souvent hostiles ». Elle poursuit :

L'autonomie peut également renvoyer à la capacité (en principe, *juridique*) d'exercer un pouvoir délégué par des organes étatiques. Les communautés qui disposent de ce pouvoir agissent en quelque sorte comme agents de l'État (en l'occurrence fédéral ou provincial), parfois en « partenariat » avec celui-ci (Forgues, 2010). Dans ce sens, l'autonomie correspond à une capacité d'agir avec une certaine marge de manœuvre, de manière collective, par l'entremise d'organismes communautaires, par exemple.

Quant à l'expression « complétude institutionnelle », elle semble soit renvoyer à la première de cette conception (plus « sociale »), soit aux deux (« sociale » et « administrative »). Lorsque l'on ajoute une dimension de participation à la prise de décision par d'autres instances – y compris par voie consultative relativement formelle, voire juridiquement imposée –, l'on parle plus aisément de « gouvernance linguistique » (Cardinal et Normand, 2011; Cardinal et Juillet, 2005). « Gouvernance » est évidemment un autre terme polysémique, à la fois utile et politiquement source de confusion. Dans le sens où je le perçois ici, ce terme recouvre les modalités de gestion de certains aspects de la vie publique de CFMM : gestion partiellement autonome, partagée, en partenariat avec les pouvoirs publics et souvent dans une relation de dépendance, du moins financière, par rapport à ceux-ci (Forgues, 2010)⁹⁶.

Poirier expose la limite de ces concepts qui « semblent tous exclure la dimension étatique/gouvernementale de l'autonomie ». Selon Poirier, « les analystes ne semblent pas concevoir les francophones en milieu minoritaire comme des « acteurs étatiques » ou des « créateurs de droit » ». Ils sont « titulaires de droits » et déploient « des stratégies administratives et judiciaires pour tenter d'en maximiser l'étendue, y compris pour obtenir des mesures de participation à la prise de décision – *par les organes étatiques* » sans plus. Selon Poirier, cela fait abstraction du sens « gouvernemental » et « étatique » de l'autonomie, qui « renvoie à la capacité (tant juridique que matérielle) de s'autogérer, de s'autogouverner, d'adopter ses propres (« *auto* ») normes (« *nomos* ») ». L'autonomie institutionnelle tend à exclure la dimension étatique/gouvernementale, en misant principalement sur les fonctions d'exécution sans pouvoir « déterminer unilatéralement la situation juridique de ses membres⁹⁷ ». Autrement dit,

⁹⁵ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 69.

⁹⁶ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 70.

⁹⁷ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 71.

l'autonomie ne comporte pas seulement des droits, mais une forme de « pouvoirs » étatiques. Parce que l'autonomie « non étatique » peut se présenter sous diverses formes, dans une multitude d'institutions pour répondre aux conditions démographiques, géographiques, économiques, culturels, politiques, etc. Toujours selon Poirier,

J'admets sans hésitation que l'AP n'est pas nécessairement préférable à d'autres formes d'autonomie ou de gouvernance – et certainement pas la plus facilement accessible – pour les CFMM. Toutefois, dans la mesure où, de manière générique, les théories dominantes sur le droit des minorités nationales affirment que ces dernières ont en principe une sorte de droit à l'auto-détermination, au « *self-government* », il me semble important de ne pas exclure d'office cette forme d'autonomie de l'arène de nos discussions collectives sur l'autonomie des CFMM. Au minimum, un constat qu'elle ne correspond aucunement aux aspirations des CFMM permettra d'apporter des clarifications sociologiques aux fondements sur lesquels repose la typologie des minorités (Choudhry, 2002)⁹⁸.

Poirier poursuit ensuite sur « l'angle mort de l'approche catégorielle des minorités nationales ». La typologie de Kymlicka « découpe une réalité hétérogène en deux (ou trois) catégories relativement claires⁹⁹ », ce qui permet aux chercheurs, aux fonctionnaires et aux politiciens de catégoriser les demandes dans des « aménagements juridiques et politiques relativement distincts¹⁰⁰ ». Poirier poursuit :

Rappelons que les « anciennes minorités » incluent les groupes établis de longue date dans un pays particulier, qui ont connu certaines formes d'autonomie politique avant d'avoir été annexés, conquis ou volontairement intégrés dans un État dont ils ne forment plus la majorité. C'est le cas notamment des francophones du Canada (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec) et des diverses nations autochtones. Selon Kymlicka, ces groupes désirent maintenir une forme de « citoyenneté différenciée » (1995 : 35, 174) et – et c'est là la clé – ils souhaitent généralement conserver leurs spécificités culturelles/linguistiques/religieuses, notamment par le truchement d'institutions distinctes, voire parallèles à celles de la majorité.

La nature des revendications (exprimées explicitement ou non) constitue donc un critère fondamental permettant d'ériger les catégories « minorités nationales » ou « peuples autochtones ». Autrement dit, la quête de diverses formes d'autonomie fonde la catégorie en amont (C'est ce que ces groupes souhaitaient qui les distinguerait des « nouvelles » minorités). Mais l'autonomie est également justifiée en aval, au temps présent et pour l'avenir. Et ce, dans le but de préserver les spécificités culturelles constitutives de ces groupes minoritaires et, indirectement, la liberté des individus qui les composent (le fondement normatif de la réflexion restant toujours, chez Kymlicka, le libéralisme démocratique). La légitimité actuelle des revendications de ces minorités découle donc en partie du fait que ces groupes établis de longue date les ont formulées dans le passé ou ont carrément bénéficié d'une forme d'autonomie politique avant d'être incorporés dans un État plus vaste. Cette incorporation s'est déroulée sans leur consentement (annexions, colonisations) ou a été accompagnée de promesses (réelles ou espérées) que leurs spécificités culturelles seraient néanmoins respectées.

Présenté de cette manière – simplifiée à outrance, diront certains –, l'argument apparaît passablement circulaire et exclusif. Ainsi, les groupes établis de longue date mais qui n'auraient pas formulé de demandes d'autonomie – ne serait-ce que par manque de ressources – ne pourraient justifier de telles revendications à

⁹⁸ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 73.

⁹⁹ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 73.

¹⁰⁰ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 74.

une étape ultérieure de leur histoire. Néanmoins, ce même argument a quelque chose de réconfortant sur le plan politique, puisqu'il offre à la fois un « diagnostic » (ces groupes peuvent porter l'étiquette de « minorités nationales » ou de « peuples autochtones ») et un « traitement » (ce qu'ils peuvent légitimement revendiquer auprès des autorités étatiques dominées par le groupe majoritaire).

Pour leur part, les « nouvelles minorités » comportent des groupes « ethniques » issus de l'immigration récente. Imprégnée du phénomène de l'immigration largement « choisie » qui caractérise des pays tels que le Canada, l'Australie ou les États-Unis, Kymlicka postule que ces groupes désirent essentiellement s'intégrer aux institutions existantes, généralement majoritaires. Cette intégration exige évidemment la pleine reconnaissance de leurs droits et libertés (notamment la liberté de religion et le droit à l'égalité et à la non-discrimination). Elle peut également nécessiter diverses formes d'aménagements raisonnables, l'intégration n'étant pas un phénomène à sens unique (Parekh, 2009). Toutefois, les « nouvelles minorités » ne revendiqueraient pas une citoyenneté « différenciée » et encore moins des institutions politiques, normatives, parallèles à celles de l'État qui les accueille¹⁰¹.

Ainsi, même les immigrants n'ont pas joui de forme d'autonomie politique antérieure, il est « malheureusement, un peu réducteur » qu'elles n'en revendiqueront pas légitimement dans l'avenir. Pour être juste, Kymlicka et d'autres chercheurs placent les francophones tous dans le silo des minorités nationales ou « anciennes minorités », mais seuls les Québécois sont réellement pris en considération dans leur quête d'autonomie :

Les Québécois et Québécoises constituent l'archétype d'une « minorité nationale » (au sens où l'entend Kymlicka) pouvant légitimement réclamer des aménagements institutionnels favorisant leur autonomie politique. Les francophones vivant en territoire québécois y sont installés de longue date. Ils ont connu une forme d'autonomie politique (pré-démocratique!) avant leur incorporation dans un pays où ils sont devenus de plus en plus minoritaires. Leur désir de maintenir leurs spécificités culturelles et linguistiques, de même que des institutions politiques distinctes de celles de la majorité anglophone, est incontestable. Le diagnostic entraîne – toujours selon cette approche – le traitement. Le droit à l'autonomie politique territoriale dont dispose le Québec est foncièrement légitime et il n'est pas remis en cause ni dans la théorie politique du droit des minorités (bien au contraire), ni dans le cadre fédéral canadien (sauf, dans certains contextes, par des peuples autochtones).

Mais de quel côté de la frontière typologique se situent les minorités francophones des autres provinces et territoires? L'approche binaire (ou en trois catégories) permet-elle de rendre compte de la diversité des situations sociodémographiques et historiques – et de « l'indécision identitaire » - qui les caractérisent (Thériault, 1994)¹⁰²?

Les francophones hors Québec forment un groupe hétérogène et c'est encore plus vrai depuis « l'éclatement » de la nation canadienne-française. Les groupes plus concentrés le long de la frontière québécoise tendent à aspirer à plus que les francophones éparpillés ailleurs au Canada, sans continuité ou majorité territoriale¹⁰³. Plusieurs ont des racines qui remontent au 18^e ou 19^e siècle, mais la plupart des gens d'expression française qui animent aujourd'hui les CFMM

¹⁰¹ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 74-75.

¹⁰² Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 76.

¹⁰³ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 77.

sont arrivés au 20^e siècle ou au 21^e siècle. Ces communautés « n'ont pas connu une forme quelconque d'autonomie politique avant la conquête britannique ou depuis leur incorporation au sein des provinces anglophones ». Poirier poursuit :

En somme, les CFMM ont une histoire souvent aussi ancienne que celle des Québécois et Québécoises. Ce ne sont ni des Autochtones, ni des immigrants. A priori, les francophones en milieu minoritaire devraient dès lors légitimement pouvoir prétendre au même degré d'autonomie politique – d'autogouvernement – que leurs homologues québécois.

Toutefois, outre l'autonomie bien relative exercée par les autorités catholiques qui les unissaient, les CFMM n'ont pas connu une forme quelconque d'autonomie politique avant la conquête britannique ou depuis leur incorporation au sein de provinces anglophones. De plus, et surtout, leurs revendications d'autonomie politique ont été relativement rares et n'ont pas abouti (Magord, 2008 : 85-90, 122-125). Il ne s'agit pas de minimiser l'importance des droits linguistiques, y compris la reconnaissance de l'égalité des communautés francophone et anglophone du Nouveau-Brunswick, et le droit des Acadiens de cette province à des institutions éducatives et culturelles distinctes. Ces développements constituent assurément des réponses positives, quoique apparemment insuffisantes pour contrer le phénomène des « transferts linguistiques », ainsi que l'on désigne parfois l'assimilation. Mais il ne s'agit pas de mesures d'autonomie politique ou normative au sens entendu dans la présente analyse¹⁰⁴.

Poirier doute qu'on puisse déduire une « absence de *désir* de mettre en place des institutions distinctes » simplement parce qu'on n'entendrait pas les porte-parole en parler. Le « manque de ressources, voire de modèles appropriés » peut aussi expliquer leur silence sur l'autonomie politique :

Reprocher à des minorités de ne pas avoir revendiqué par le passé des solutions qui restent peut-être à inventer me semble malvenu. Quand on se bat pour une école, on n'a peut-être pas le temps de ré-imaginer des institutions politiques novatrices. La priorité n'est pas là. Surtout lorsque le seul mode d'autonomie politique à l'endroit des francophones dont l'efficacité ait été démontrée est celui du Québec, qui dispose des atouts d'un État provincial. Par ailleurs, l'hétérogénéité des situations minoritaires, de même que la complexité identitaire qui en résulte, rend la formulation de revendications concertées et cohérentes particulièrement ardue. Enfin – et paradoxalement –, si les minorités n'ont pas formulé de revendications d'institutions parallèles à celles de la majorité – critère fondateur de la catégorie « minorité nationale » –, comment expliquer que ces minorités soient placées dans le même « silo » que les Québécois et Québécoises¹⁰⁵?

Kymlicka admet que le million de francophones hors Québec risquent de continuer de souffrir des désavantages économiques et d'un fort taux d'assimilation, mais tient à l'idée que les droits linguistiques, sont « significatifs », aident et pourront aider, mais n'imaginent pas une forme d'autonomie quelconque, puis qu'une assimilation serait quasiment inéluctable. Poirier remet en cause cet argument :

¹⁰⁴ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 77.

¹⁰⁵ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 77-78.

Si les *droits* dont jouissent les CFMM du Canada sont loin d'être négligeables – surtout dans une perspective comparée –, ils ne comportent, au mieux, qu'une dimension limitée de l'autonomie administrative, et dans des domaines bien circonscrits. Prétendre qu'il s'agit là d'une incarnation de l'autonomie culturelle nationale, conçue comme une forme d'autonomie *politique*, est à tout le moins exagéré et, de l'aveu même du philosophe, peu efficace pour contrer la lente disparition de ces groupes minoritaires.

Autrement dit, dans la pensée de Kymlicka, les CFMM ont assurément le « droit de jouir de leur propre culture ». Toutefois, elles ne jouissent pas du pouvoir d'adopter leurs « propres normes » afin de protéger cette culture ou de lui permettre de s'épanouir, ou simplement de vivre comme une « minorité nationale » comme une autre. Ce n'est peut-être qu'une question de capacité démographique et matérielle, et non pas le reflet d'une absence de fondements normatifs permettant de formuler une revendication de l'autonomie politique. Il en résulte néanmoins que, ces groupes étant tous placés dans le « silo », la catégorie, des « minorités nationales » avec le Québec, les diagnostics (qui sont ces groupes?) et les traitements (à quoi peuvent-ils légitimement prétendre?) restent pour le moins nébuleux¹⁰⁶.

Malgré ce que Kymlicka en dit, dans la mécanique constitutionnelle, les communautés francophones se trouvent à l'extérieur du silo des minorités nationales. Certes, la *Charte* comprend des articles sur les autochtones (35), les nouvelles minorités (27) et les minorités linguistiques (16 à 20, 23), pour assurer une paix sociale, mais avec une perspective un peu conservatrice :

Mentionnant que, dans une perspective libérale, les trois catégories demeurent justifiées, Kymlicka insiste sur le fait que ce triptyque a permis de trouver une certaine paix sociale au Canada. L'on sait que les immigrants n'exigeront pas d'autonomie gouvernementale ou de droits linguistiques, l'on sait que les CFMM ne formuleront pas de revendications territoriales, ce qui permet une certaine ouverture (multiculturalisme, droits linguistiques, autonomie territoriale pour le Québec). Remettre en cause cette typologie équivaldrait à ouvrir la boîte de Pandore.

En fait, à ce stade, ce réalisme politique semble prendre le pas sur les fondements qui sont à l'origine-même de cette catégorisation (ou plus souvent le non-consentement) d'une minorité à être intégrée dans un ensemble étatique plus large et/ou sur le type de revendications formulées par les groupes minoritaires (intégration dans les institutions majoritaires ou créations d'institutions distinctes). La préoccupation plus stratégique évoquée dans le présent contexte par Kymlicka – la défense d'un équilibre social et politique dans un contexte multinational et multiculturel – n'est pas condamnable en soi. Néanmoins, il semble légitime que les groupes coincés entre les closions des différents « silos » puissent souligner les conséquences d'un tel cloisonnement ou tenter d'y apporter des correctifs¹⁰⁷.

Pour Poirier, il serait sage de « remplacer les catégories rigides par un « continuum » pour remplacer le triptyque de Kymlicka¹⁰⁸. C'est d'ailleurs ce que proposait le philosophe pour la minorité afro-américaine, impossible à placer dans le triptyque, mais qu'il sentait l'obligation de situer sur une échelle. Elle poursuit, en faisant appel à d'autres critiques :

Contestant certains des constats sociologiques sur lesquels la typologie de Kymlicka est fondée (notamment les « aspirations » et la « capacité institutionnelle » qu'il attribue aux groupes minoritaires), Sujit Choudhry a également conclu que la distinction catégorique entre les immigrants et les minorités nationales était trop réductrice et devrait sans doute céder le pas à une sorte de continuum (Choudhry, 2002 : 77). [...]

¹⁰⁶ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 78.

¹⁰⁷ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 79-80.

¹⁰⁸ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 66.

Dans leur article paru dans le présent numéro spécial, Linda Cardinal et Eloisa Gonzalez Hidalgo reprennent d'ailleurs l'idée du continuum ou du spectre afin de (re)fonder une réflexion sur l'autonomie des francophones au Canada. Au « continuum identitaire » correspondrait un continuum de solutions plus ou moins autonomistes¹⁰⁹.

On pourrait ainsi offrir des traitements plus appropriés, mais l'aboutissement de cette prescription dépend d'une lecture normative et un tri des situations particulières – il pourrait en exister plusieurs parmi les différences CFMMM, non pas en fonction de leurs aspirations explicites.

En d'autres mots, ce que le spectre gagne en précision diagnostique, il le perd en prescriptions « curatives ». Le risque apparaît alors que les « traitements » possibles soient réduits au plus commun dénominateur¹¹⁰.

La seconde solution, plus simple selon Poirier, serait de maintenir les communautés francophones dans la catégorie de « minorités nationales », avec le Québec, et de « cerner les solutions institutionnelles pouvant répondre à leurs situations complexes et variées ». Selon ce schéma, chacune des CFMM pourrait revendiquer une forme d'autonomie gouvernementale qui serait appropriée à sa situation particulière. Reste à voir ce qui serait praticable, dans un contexte électoral et démographique particulier. Cette approche maintiendrait « un lien plus explicite entre la nation québécoise et les CFMM » et justifierait « des solutions à géométrie variable, visant parfois *tous* les francophones *ad mari usque ad mare*, parfois certaines communautés particulières et parfois plusieurs communautés regroupées en fonction de facteurs de proximité ou d'intérêts¹¹¹ ».

La troisième solution serait de créer une quatrième catégorie de « diasporas nationales contiguës » comme le propose le politologue Jean-François Caron. Ce serait une façon d'inclure l'autonomie culturelle non étatique, comme l'avance le pédagogue Rodrigue Landry, ou la complétude institutionnelle, comme le suggère Linda Cardinal, mais pas l'autonomie politique. Cette solution permettrait de « sortir de l'obscurité les CFMM », mais nécessiterait l'établissement de balises et de remettre en cause « une typologie qui fait apparemment consensus au Canada¹¹² ». La solution risquerait aussi « de disqualifier presque d'office l'option « autonomie politique », sous

¹⁰⁹ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 80-81.

¹¹⁰ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p. 81.

¹¹¹ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p. 82.

¹¹² Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p. 83-84.

quelque forme que ce soit, si une telle option devait un jour se dégager au sein de certaines CFMM ».

[L]e fait qu'une telle autonomie n'ait pas été revendiquée, voire même que certaines revendications aient été abandonnées, n'implique pas nécessairement qu'aucune forme d'AP (territoriale, non-territoriale, interprovinciale, une combinaison des trois, dans certains domaines de politiques publiques seulement ou non, etc.) ne puisse être envisageable un jour. Selon ce nouveau schéma, une CFMM devrait presque démontrer qu'elle forme une « nation politique » pour accéder à l'AP (et, dès lors, changer de « silo ». Or, il n'est pas impensable qu'une région (disons une partie du Nouveau-Brunswick ou le nord-est de l'Ontario) puisse un jour revendiquer une forme originale d'autonomie politique sans nécessairement se percevoir, ou se présenter, comme une nation distincte.

In fine, dans la mesure où l'on admet que les aménagements puissent évoluer avec le temps, il importe peut-être peu que l'on se situe à l'intérieur d'une même catégorie (et qu'une communauté puisse glisser vers les formes les plus poussées d'autonomie politique si elle dispose de caractéristiques nationales similaires à celles du Québec) ou dans la catégorie voisine (et qu'elle puisse éventuellement en changer si la nature de ses revendications évoluent). Ce qui importe, c'est que les schémas conceptuels ne masquent pas des différences significatives parmi les membres d'une catégorie et, de ce fait, ne conduisent pas à des diagnostics erronés [...] Faire l'impasse sur les cas difficiles est parfois essentiel dans la construction d'un schéma conceptuel opérationnel. Dans un sens, la manière périphérique avec laquelle Kymlicka aborde la question des CFMM permet de renforcer les cloisons des trois catégories de minorités au Canada. Toutefois, ériger une typologie qui ignore pratiquement un million de membres de groupes minoritaires, dans un pays qui se targue souvent de servir de modèle d'accommodement, me semble, à tout le moins, problématique.¹¹³.

Selon la politologue, mieux situer ces communautés dans les schémas conceptuels relatifs à l'aménagement de la diversité nécessite « une clarification des aspirations autonomistes des CFMM », et plus particulièrement de leur positionnement par rapport à l'autonomie politique (dans le sens « d'étatique » ou de « gouvernementale ») ».

Serge Dupuis : Et si on imaginait les Franco-Ontariens comme une minorité parente du Québec?

Le Groupe de recherche universitaire sur le nationalisme transfrontalier (2017-2019), mené par le sociologue Jean-François Laniel et dont j'ai fait partie, a cherché à mobiliser des outils imaginés pour étudier les rapports transfrontaliers entre les « États parents » d'Europe et leurs « minorités parentes » vivant à l'extérieur des frontières de l'État-nation. Conçu par le sociologue californien Rogers Brubaker, le paradigme du « nationalisme transfrontalier » décrit une variété d'initiatives menée par des nouveaux États de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale depuis le

¹¹³ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p. 84.

tournant des années 1990 envers leurs « minorités parentes » qui habitent un État voisin¹¹⁴. Ce « nationalisme nouveau » se manifeste sous forme de soutien à des établissements éducatifs, d'ententes de réciprocité pour l'offre de services gouvernementaux dans la langue de la minorité, puis de processus pour accorder aux minorités parentes la citoyenneté et des permis de travail. Ces interventions ont fait craindre à plusieurs observateurs la réémergence de nationalismes conquérants. Or, après trois décennies, ces mesures semblent avoir fait le contraire. Elles semblent surtout avoir diminué la discrimination et l'assimilation, puis réduit la propension de ces régions pour des violences à caractère ethnique. C'est ainsi renforcé le respect des frontières établies, la démocratisation des États et la participation à l'Union européenne, tout comme l'émergence d'une autonomie institutionnelle et territoriale pour les minorités nationales, puis l'assouplissement des relations entre nations, États et minorités externes ou parentes. Brubaker souligne le caractère dynamique de chacun des « champs relationnels » à l'œuvre. Interdépendants et concurrentiels, ils varient en fonction des attentes de la minorité parente envers le « foyer national », ainsi que la place de ceux-ci dans la mémoire de la majorité de l'État parent. La taille, le poids et l'aspiration de la minorité parente à obtenir des politiques de reconnaissance et à constituer une autonomie institutionnelle et/ou territoriale partielle jouent tout autant. Ces dimensions évoluant aussi dans le temps, le nationalisme transfrontalier est tout sauf statique.

D'autres sociologues et politologues, dont les américains Zsuzsa Csergo et James Goldgeier, ont appliqué le paradigme de Brubaker aux « champs relationnels » des minorités hongroises, roumaines et russes avec leurs États parents et leurs États locaux pendant les décennies 1990 et 2000¹¹⁵. Csergo et Goldgeier décrivent un environnement complexe, où les projets nationaux se chevauchent, s'accrochent, mais plus souvent qu'autrement, coexistent. Le *Pacte sur la stabilité en Europe* (1995), les conventions internationales sur la protection des minorités, et les politiques de coopération, d'inclusion ou d'accession à la citoyenneté semblent avoir renforcé la bonne-entente, le respect des frontières, la coopération régionale et les institutions démocratiques. Malgré cela, la

¹¹⁴ Rogers Brubaker, *Nationalism Reframed. Nationhood and the National Question in New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

¹¹⁵ Zsuzsa Csergo et James M. Goldgeier, « Kin-State Activism in Hungary, Romania, and Russia: The Politics of Ethnic Demography », dans Tristan James Mabry, John McGarry, Margaret Moore, Brendan O'Leary (dir.), *Divided Nations and European Integration*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2013, p. 89-126.

remontée des partis d'extrême droite, encouragés par les flux de réfugiés et l'instabilité économique signale peut-être aussi l'étiollement de cette confiance.

Reconnaissance, autonomie, nation sans État souverain, nationalisme non violent, souveraineté partagée, réciprocité entre États, coopération, respect des frontières établies... autant de concepts qui rappellent les rapports de la majorité francophone du Québec avec les minorités canadiennes-françaises outre-frontières et les structures étatiques du Canada. Laniel a appliqué la grille analytique du nationalisme transfrontalier aux relations entre le Québec et la francophonie nord-américaine en rappelant que la nation canadienne-française s'est forgée une littérature, une mémoire et un réseau institutionnel autour de l'Église catholique, en marge de l'État, suivant l'échec des Rébellions (1837-1838) à constituer une république bas-canadienne¹¹⁶. De 1840 à 1930, les paroisses et les écoles fondées par le clergé, puis de 1930 à 1960, les coopératives et les associations fondées par des professionnels laïcs, ont construit réseau institutionnel particulier et une société distincte, en marge du gouvernement fédéral canadien et des gouvernements provinciaux. Les structures institutionnelles paraétatiques ayant fait autant de chemin qu'elles le pouvaient, l'État-providence a largement pris en charge les besoins sociaux et culturels des Canadiens français à compter des années 1960. La volonté de faire de la province du Québec le principal instrument de développement de la nation canadienne-française, tout comme l'invitation à l'État fédéral, pendant les décennies 1960 et 1970, à agir, ont constitué d'importantes transformations dans les mœurs des Canadiens français. Or, si la logique triangulaire entre État parent, État hôte et minorité externe peut s'appliquer aux petites nations d'Europe, le cas canadien-français doit prendre en compte le cadre du fédéralisme canadien et la séparation des pouvoirs législatifs entre le gouvernement fédéral et les provinces. Autrement dit, si l'Église et le réseau institutionnel ont longtemps encadré la vie des minorités parentes, l'État québécois a toujours hésité à intervenir directement dans le champ de compétences de la province voisine, préférant que le gouvernement fédéral le fasse selon la doctrine – non écrite, mais influente – du respect de l'autre minorité « officielle ». Depuis sa création en 1867, le Québec a l'obligation constitutionnelle de reconnaître l'anglais comme langue officielle, puis de permettre la

¹¹⁶ Jean-François Laniel, « L'État québécois est-il un État parent? Nationalisme transfrontalier et minorités nationales dans l'espace (post) canadien-français », *Recherches sociographiques*, vol. LVII, n° 3 (2017), p. 549-579.

constitution de commissions et d'écoles protestantes. Également constitué en 1867, l'Ontario devait reconnaître le droit des catholiques à des commissions et à des écoles primaires financées par des taxes scolaires et des deniers publics. En plus du gouvernement fédéral donc, les gouvernements provinciaux ont été contraints à adopter des politiques de reconnaissance et d'autonomie religieuse et/ou linguistique dès leur création. À l'instar des cas en Europe centrale, il n'a jamais été question au Canada d'offrir une ascension à la « citoyenneté » provinciale québécoise ou même certains avantages, dont l'accès aux frais de scolarité locaux – que l'on a pourtant offerts aux Français pendant un demi-siècle.

Ce faisant, l'école de langue française hors Québec constitue l'espace le plus achevé d'autonomie non territoriale selon la politologue Stéphanie Chouinard¹¹⁷. Dans les autres secteurs de la vie canadienne-française à l'extérieur du Québec, les interventions des gouvernements s'en sont tenus à financer la culture canadienne-française et les services de santé en français, tout en pacifiant le nationalisme autonomiste au Québec par des mesures de reconnaissance selon le politologue Rémi Léger¹¹⁸ – dont la *Loi sur les langues officielles* de 1969 – ou des formes de partage de pouvoirs fédéraux – dont la dévolution de la sélection des immigrants économiques aux provinces.

Devant ces différences, on peut questionner la pertinence de l'exercice de lire l'expérience des porte-paroles de la collectivité francophone de l'Ontario à la lumière des « champs relationnels ». En contrepartie, les collectivités francophones hors Québec se comprennent mal si on occulte les origines de sa population. Au niveau strictement généalogique, sept des dix premiers porte-paroles de l'Ontario français sont nés au Québec, deux tiers de l'ensemble ont au moins un parent né au Québec, puis l'autre tiers n'a qu'à remonter deux ou trois générations pour identifier un ancêtre venu du Québec. Certes, le poids du réseau institutionnel de l'Église catholique et du fédéralisme canadien distingue le Canada français des « petites nations » d'Europe, selon le politologue Ariel Abulof¹¹⁹. Il faudrait rajouter à ce bémol sa situation à l'intérieur d'un continent

¹¹⁷ Stéphanie Chouinard, « The Rise of a Non-territorial Autonomy in Canada: Towards a Doctrine of Institutional Completeness in the Domain of Minority Language Rights », *Ethnopolitics*, vol. 13, n° 2 (2014), p. 141-158.

¹¹⁸ Rémi Léger, « De la reconnaissance à l'habilitation de la francophonie canadienne », *Francophonies d'Amérique*, n° 37 (2014), p. 17-38.

¹¹⁹ Uriel Abulof, « 'Small Peoples': The Existential Uncertainty of Ethnonational Communities », *International Studies Quarterly*, vol. 53, n° 1 (2009), p. 227-248.

largement unilingue anglophone, puis son appartenance à une langue mondiale et à une communauté supranationale en émergence – la Francophonie¹²⁰. Or, on constate plusieurs similitudes avec les « petites nations » dans la constitution d’une mémoire nationale, la croissance démographique, la complexification du réseau institutionnel, les politiques d’assimilation, la résistance soutenue par les compatriotes parents, les politiques de reconnaissance et d’autonomie et l’émergence d’une conscience locale en Ontario français.

À elles seules, ces similitudes dans les expériences des petites nations ne sont pas suffisantes pour justifier l’appel au paradigme de Brubaker sur leurs relations avec les minorités parentes. Pour l’analyse de la collectivité franco-ontarienne, les « champs relationnels » permettent de mesurer, dans le temps et l’espace, l’évolution du poids de chacune de ses relations importantes, comme je l’ai avancé dans un article récent¹²¹ et une monographie à paraître cet automne¹²². Le paradigme de Brubaker permet de mettre en relief le poids du Québec dans son histoire démographique, culturelle et politique, mais aussi comment la relation au « foyer national » s’inscrit dans une dynamique relationnelle, qui comprend également, dans des proportions variables dans le temps, ses liens à l’Église catholique, à la société civile québécoise, à l’Empire britannique, à la majorité anglophone, aux gouvernements fédéral et ontarien, à la démocratisation et à la Francophonie mondiale. Enfin, le paradigme de Brubaker permet d’éclairer, comme l’ont fait d’autres autrices citées plus haut, des pistes d’avenir.

Les migrations contemporaines entre l’Ontario français et le Québec

Mais si les rapports historiques de ces populations nous permettent de saisir leur nature, sont-ils toujours aussi informatifs sur les caractères originaux de la collectivité franco-ontarienne de la décennie 2020 ? Afin de mesurer les flux migratoires contemporains entre l’Ontario français et le Québec, j’ai fait appel au statisticien Jean-Pierre Corbeil, spécialiste des communautés de

¹²⁰ Trang Phan et Michel Guillou, *Francophonie et mondialisation. Histoire et institutions des origines à nos jours*, Paris, Éditions Belin, 2011; Serge Dupuis, *Le Canada français devant la Francophonie mondiale : l’exemple du mouvement Richelieu dans la deuxième moitié du XX^e siècle*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2017.

¹²¹ Serge Dupuis, « Les « champs relationnels » de l’Ontario français », *Recherches sociographiques*, vol. LXI, n° 2-3 (2020), p. 345-381.

¹²² Serge Dupuis, *Les porte-paroles franco-ontariens*, Ottawa, Les Éditions David, à paraître en 2021.

langue officielle vivant en situation minoritaire chez Statistique Canada, de nous renseigner. Voici sa réponse:

Population ayant le français comme première langue officielle parlée (PLOP), Québec (2016¹²³)

	Total PLOP français ¹²⁴	PLOP français nés en Ontario	
		Nombre	Proportion (%)
Québec	6 795 280	98 495	1,4

Population ayant le français comme première langue officielle parlée (PLOP), Ontario (2016)

	Total PLOP français	PLOP français nés au Québec	
		Nombre	Proportion (%)
Ontario	547 285	112 285	20,5

Nombre de personnes ayant le français comme première langue officielle parlée et ayant migré du Québec vers l'Ontario ou de l'Ontario vers le Québec (2001-2016¹²⁵)

Vivait en Ontario en 2001 et au Québec en 1996 ¹²⁶	27 460
Vivait au Québec en 2001 et en Ontario en 1996	18 025
Vivait en Ontario en 2006 et au Québec en 2001	19 195
Vivait au Québec en 2006 et en Ontario en 2001	21 775
Vivait en Ontario en 2011 et au Québec en 2006	16 890

¹²³ Statistique Canada, recensements de la population, 2016.

¹²⁴ La population de PLOP français est formée de toutes les personnes ayant le français en tant que première langue officielle parlée et de la moitié de celles ayant le français et l'anglais.

¹²⁵ Recensements de la population de 2001, 2006 et 2016 et Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

¹²⁶ La conjoncture économique particulièrement favorable en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique entre 1996 et 2001 s'est soldée par une migration plus forte de Québécois vers ces trois provinces.

Vivait au Québec en 2011 et en Ontario en 2006	16 105
Vivait en Ontario en 2016 et au Québec en 2011	19 110
Vivait au Québec en 2016 et en Ontario en 2011	13 170

Des tendances surprenantes se dégagent de ce portrait.

D’abord, on n’aurait pas cru que 98 000 Franco-Ontariens de naissance habitent le Québec, soit un nombre presque équivalent au nombre de Franco-Québécois (112 000) qui habitent l’Ontario en 2016. Autrement dit, ce serait environ un Franco-Ontarien de naissance sur 4 qui aurait déménagé au Québec au cours de sa vie.

Ensuite, il semble que les flux migratoires se soient maintenus, même s’il tendent à ralentir. Si une moyenne de 3839 Québécois par année s’installait en Ontario au milieu de la décennie 2000, ce chiffre est à peu près identique au milieu de la décennie 2010. Si une moyenne de 4355 Franco-Ontariens par année s’installait au Québec au milieu des années 2000, cette moyenne annuelle était plutôt de 2634 au milieu des années 2010.

Avec un brassage de plus de 150 000 Franco-Ontariens et Franco-Québécois entre 1996 et 2016, soit un taux annuel moyen de 7587 personnes, soit plus que l’immigration francophone en Ontario, ces rapports sont communs et perdurent dans le temps.

Le sondage de l’AFO (février 2021)

L’AFO a décidé de sonder ses membres en règle sur la question d’un rapprochement avec le Québec. L’objectif était double : d’appuyer le développement d’une nouvelle position pour l’AFO, puis de « tester » les propositions formulées par politologues, sociologues et juristes au cours des deux dernières décennies. L’AFO m’a invité à les appuyer dans le processus et je leur ai recommandé d’élargir la participation à l’ensemble des parties prenantes d’un rapprochement, c’est-à-dire aux Québécois francophones et aux Franco-Ontariens n’étant pas membres de l’AFO. Le but de sonder au-delà du membrariat était de mesurer les convergences et les divergences entre celui-ci et les francophones des deux provinces. Le président de l’AFO, Carol Jolin, le



directeur général Peter Hominuk et l'analyste politique Bryan Michaud ont contribué des idées au-delà de celles qui avaient découlé de mes lectures dans les études citées précédemment. Situes sur trois axes (culture, économie et politique), les propositions cherchaient à mesurer l'appétit des Franco-Ontariens et des Québécois dans une série de domaines, mais aussi de comprendre les perceptions des obstacles et des opportunités liés à un « rapprochement ».

Le sondage a été diffusé en février 2021 dans les réseaux de l'AFO : infolettre, page Facebook, liste d'envoi, etc. Il a aussi été diffusé dans les pages franco-ontariennes de Facebook (Je suis Franco-Ontarien, Franco-Ontariens du Nord, etc.) Des efforts ont aussi été déployés pour que le sondage rejoigne des populations québécoises, en diffusant dans les pages Facebook et les listes d'envoi de l'ACELF, du Centre de la francophonie des Amériques de la Fondation Lionel-Groulx et des Sociétés Saint-Jean-Baptiste. Une publicité a été achetée par l'AFO dans Facebook. Nous cherchions à ce que le sondage rejoigne une variété de personnes et nous avons explicitement choisi des réseaux non partisans afin d'obtenir, dans la mesure, l'heure juste sur une panoplie de tendances et d'idées. Près de mille réponses sont rentrées dans les 24 premières heures du sondage. Or, la crise de l'insolvabilité de l'Université Laurentienne a éclipsé le sondage et monopolisé les énergies de l'équipe politique de l'AFO. Le sondage a été relancé et a abouti à 1221 réponses, ce qui est plus élevé que la moyenne habituelle (200 à 500) des réponses aux sondages de l'AFO.

Même si le sondage a rejoint plusieurs personnes œuvrant dans différents secteurs et milieux, il ne constitue pas un échantillon aléatoire. Or, les variables démographiques recueillies permettent au statisticien François Lavictoire (voir son rapport) d'estimer, pour chacun des sous-groupes, des intervalles de confiance à 95% avec une probabilité de véracité de 19 fois sur 20. C'est le volume de réponses qui a réduit la marge d'erreur à un résultat respectable, ce qui nous permet de dégager, avec une certaine confiance, des tendances et des consensus chez les Franco-Ontariens et les Québécois francophones.

Profil des répondants



En ne retenant que les résidents actuels de l'Ontario et du Québec pour l'analyse, le sondage a recueilli 1123 réponses, dont :

- 149 personnes qui habitent au Québec (13%)
- 969 personnes qui habitent l'Ontario (86%)

Parmi ceux-ci, on retrouve :

- 556 personnes nées en Ontario (50%)
- 353 personnes nées au Québec (31%)
- 170 personnes nées à l'étranger (15%)
- 43 personnes nées dans une autre province ou territoire (4%)
- 1 incertain

Précisons qu'environ le tiers des répondants dans les échantillons « Québec » et « Ontario » sont nés dans la province voisine. Autrement dit, le tiers des résidents de l'Ontario sondés sont nés au Québec (ils représentent 21% des Franco-Ontariens) et le tiers des résidents du Québec sondés sont nés en Ontario (ils représentent 1,4% des Québécois francophones). Cette surreprésentation des populations ayant migré au cours de leur vie signale probablement un intérêt plus marqué chez ces segments des populations québécoise et franco-ontarienne pour collaborer à un rapprochement. D'ailleurs, plusieurs répondants maintiennent d'importants liens transfrontaliers, puisque 812 répondants (72%) ont de la parenté immédiate qui habite l'autre province. Voilà un autre point de référence qui suggère que le rapport personnel aux rapports entre le Québec et l'Ontario français a interpellé de tels gens à participer à l'enquête.

En ce qui concerne la représentation des générations parmi les répondants:

- 527 sont des babyboomers nés entre 1942 et 1963 (47%)
- 349 sont de la génération X, nés entre 1964 et 1981 (31%)
- 181 sont des milléniaux (générations Y et Z), nés depuis 1982 (16%)
- 66 sont nés avant 1942 (6%)

Pour les jeunes de 39 ans ou moins, 99 (52%) des répondants habitent l'Ontario, mais 41 (21%) habitent le Québec, donc j'ai isolé les variables pour indiquer ce que les jeunes franco-ontariens (JFO) pour et les jeunes québécois (JQ) pensent.



Quant au statut socioéconomique des répondants, on retrouve surtout des professionnels (46%) et des retraités (38%), mais aussi 49 personnes d'affaires (5%), 44 ouvriers (4%), ainsi que 33 étudiants (3%).

Parmi les répondants nés à l'étranger, 155 (83%) habitent l'Ontario et 15 (8%) habitent le Québec, ce qui fait que dans l'analyse, j'ai seulement isolé le point de vue des immigrants francophones de l'Ontario (IFO) dans l'analyse.

De toute façon, l'ensemble des points de vue des résidents du Québec (QC) et de l'Ontario (ON) sont reflétés dans les colonnes.

Analyse des réponses des résidents actuels du Québec et de l'Ontario (n = 1123)

En isolant les résidents de l'Ontario (ON) et du Québec (QC), les sous-groupes des Québécois installés en Ontario (QON) et des Franco-Ontariens installés au Québec (FOQ), ainsi que les immigrants francophones de l'Ontario (IFO), les jeunes franco-ontariens (JFO) et les jeunes québécois (JQ), nous avons cherché à souligner les enjeux font l'objet d'un plus large consensus parmi ceux qui s'intéressent à un rapprochement.

Des 20 affirmations les plus populaires, on pourrait dire que trois grandes priorités ressortent du lot, soit :

1. La faveur générale pour une normalisation et une augmentation de la mobilité entre francophones dans les deux provinces, par l'émigration et la circulation de la main d'œuvre,
2. Le besoin pour une sensibilisation accrue des Québécois, des Franco-Canadiens, des immigrants et des Anglo-Canadiens à la réalité franco-canadienne et à la langue française, ainsi que
3. L'intensification des relations politiques entre francophones, notamment aux niveaux de la concertation et pour le développement de l'autonomie institutionnelle

Dans le tableau suivant, les catégories « Fortement d'accord » et « Plus en accord qu'en désaccord » ont été additionnées pour aboutir au pourcentage des gens favorables sur telle ou telle formulation. L'analyse de François Lavictoire privilégie le modèle d'« indice » de faveur (de 1

à 4), ce qui offre une représentation plus précise des réponses, mais qui constitue du même souffle une représentation plus abstraite de la réalité qu'un pourcentage. Le chiffre sous le pourcentage (les chiffres en +/-) indique l'écart entre ces gens favorables à la proposition et les gens qui ont indiqué qu'ils étaient « Plus en désaccord qu'en accord » ou « Fortement en désaccord ». Ainsi, un chiffre de « 97 », suivi d'un « +95 », indique que 97% sont d'accord, que 2% sont en désaccord – ce qui par déduction signale que la balance (1%) ont indiqué « incertain/ne sait pas ». L'appel aux deux variables est important pour illustrer la popularité et l'impopularité d'une idée.

1. Pour une normalisation de la mobilité des francophones

<i>Catégorie de population</i>	QN	QON	JFO	IFO	QC	FOQ	JQ
<i>Variation dans le nombre de réponses</i>	731-	202-	125-	155-	111-	37-	33-
<i>Pourcentage (%) de répondants favorables</i>	885	246	94	102	135	38	21
2. Je serais à l'aise qu'on accueille un plus grand nombre de francophones de l'autre province.	93 <u>+90</u>	96 +94	88 +83	92 +89	96 <u>+95</u>	94 +94	95 +95
4. Une meilleure mobilité des immigrants francophones entre les localités franco-ontariennes et québécoises serait souhaitable pour contribuer à la vitalité de la francophonie.	91 <u>+88</u>	90 +86	89 +87	93 +92	94 <u>+92</u>	92 +92	95 +95
10. Une meilleure mobilité entre les Québécois et les Franco-Ontariens favoriserait la lutte contre l'assimilation.	89 <u>+83</u>	88 +81	85 +80	88 +84	91 <u>+87</u>	89 +83	90 +90
11. Je serais à l'aise qu'on double le nombre de francophones de l'autre province s'installant dans ma province.	89 <u>+83</u>	91 +86	90 +85	88 +83	88 <u>+83</u>	89 +83	86 +82
12. Une plus grande mobilité entre les Québécois francophones et les Franco-Ontariens serait souhaitable.	85 <u>+80</u>	90 +87	79 +73	82 +79	91 <u>+89</u>	89 +81	88 +88
18. Une meilleure reconnaissance des diplômes des francophones de l'autre province contribuerait à pallier la pénurie de main-d'œuvre dans ma province.	71 <u>+63</u>	71 +65	60 +50	76 +71	88 <u>+86</u>	81 +78	81 +76
19. Le gouvernement du Québec doit appuyer avec des actions l'immigration francophone dans les autres provinces et territoires.	74 <u>+60</u>	74 +62	68 +50	73 +56	76 <u>+62</u>	83 +66	81 +71
20. L'accueil des touristes francophones de l'autre province aurait besoin d'être amélioré dans ma région.	78 <u>+65</u>	79 +69	70 +52	80 +72	69 <u>+54</u>	61 +39	67 +58

Depuis les débuts de la Nouvelle-France, les gens d'origine française se déplacent, migrent, s'enracinent et se déplacent encore en Amérique. Les recensements de 2011 et de 2016 illustrent que cette tendance se maintient : selon les données de Statistique Canada, 3822 Québécois francophones par année quittent la Belle province pour s'installer en Ontario et une moyenne annuelle de 2634 Franco-Ontariens font le trajet inverse. Dans l'ensemble, 20% des francophones

de l'Ontario sont nés au Québec et 1,4% des francophones du Québec sont nés en Ontario. Ce faisant, il n'est peut-être pas surprenant que la question de soutenir et d'augmenter la mobilité entre les localités franco-ontariennes et le Québec fasse l'objet d'un large consensus. Cette mobilité est considéré comme un élément clé pour « contribuer à la vitalité de la francophonie » selon 91% des Franco-Ontariens et 94% des Québécois sondés. Plus encore, 89% des Franco-Ontariens et 91% des Québécois sondés y voient même un moyen pour « lutte[r] contre l'assimilation ». Il n'y a qu'environ 5% des répondants qui seraient contre l'idée qu'on double le nombre de francophones accueillis de l'autre province, alors qu'une « meilleure reconnaissance des diplômes » de part et d'autre de la frontière serait favorisée par 88% des répondants québécois et 71% des répondants franco-ontariens.

Rappelons qu'environ le tiers des répondants de chacune des catégories sont des transfuges – des Québécois de naissances vivant en Ontario ou des Franco-Ontariens de naissance résidant au Québec – mais dans ces catégories, l'opinion ne varie que de quelques points de pourcentages. Notons cependant un niveau d'indécision pour la question de la reconnaissance des diplômes, plus élevée chez les Franco-Ontariens (21%) que chez les Québécois (10%). Ce sondage n'a pas demandé ce qu'ils penseraient de la mesure annoncée en mai 2021 dans le projet de loi 96 pour offrir aux élèves franco-canadiens accès aux frais de scolarité québécois pour les programmes universitaires qui n'existent pas en français (78% des programmes universitaires en Ontario ne sont pas offerts en français). Or, un sondage mené par la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne (FESFO) mené en mars 2021 a demandé à 840 élèves des écoles secondaires franco-ontariennes s'ils pensaient que cet accès serait un « élément important pour augmenter la participation des élèves aux programmes postsecondaires en français » : 58% des répondants ont dit que la mesure (hypothétique à ce moment-là) serait « très importante » ou « importante », à comparer à 27% qui disaient que l'enjeu serait « peu important » ou « aucunement important » pour augmenter cette participation aux études en français; 15% ont répondu « Ne sait pas ».

Discussion

Au niveau des attitudes, il semble y avoir une faveur qui tranche avec un discours commun chez l'élite franco-ontarienne qui voit la mobilité comme un tabou, la vampirisation des jeunes

talentueux, voire une « trahison » de sa patrie, mais un élément important la vitalité de la francophonie : bien souvent, les Québécois s’installant en Ontario contribuent à animer les institutions et les milieux culturels pour familiariser les Franco-Ontariens à la culture québécoise ou à la francophonie dans son sens large. Pour leur part, les Franco-Ontariens s’installant au Québec se mettent souvent à l’abri d’une assimilation linguistique et culturelle – qui rejoint près de la moitié des francophones de l’Ontario, comblent des pénuries de main-d’œuvre et sensibilisent les Québécois aux réalités vécues par les francophones hors Québec. Puisqu’un élève franco-ontarien étudiant à l’Université Laval dans un programme spécialisé est bien plus apte à éviter l’assimilation pour lui et ses enfants que s’il s’inscrit à l’université Western dans ce même programme en anglais, pour ne citer qu’un exemple, on pourrait voir la mobilité interprovinciale comme étant normale, voire même souhaitable comme mécanisme pour lutter contre l’assimilation. La formation accrue de professionnels francophones contribuera dans tous les cas à renforcer la francophonie, que le diplômé reste au Québec ou retourne dans son patelin pour offrir des services en français dans sa spécialité. Le développement de rapports avec les ministères québécois de l’Enseignement supérieur et du Travail serait peut-être opportun afin de normaliser cette mobilité.

2. Pour une sensibilisation accrue

<i>Catégorie de population</i>	ON	QON	JFO	IFO	QC	FOQ	JQ
<i>Variation dans le nombre de réponses</i>	731-	202-	125-	155-	111-	37-	33-
<i>Pourcentage (%) de répondants favorables</i>	885	246	94	102	135	38	21
1. Le poids démographique des francophones hors Québec devrait être représenté dans les informations et les émissions culturelles de Radio-Canada.	97 <u>+95</u>	98 +96	97 +96	96 +94	96 <u>+94</u>	95 +93	100 +100
5. L’augmentation de l’enseignement du français auprès des nouveaux arrivants [et] aux anglophones serait souhaitable pour contrer l’assimilation.	90 <u>+86</u>	92 +90	84 +75	86 +80	94 <u>+91</u>	86 +80	95 +95
8. Je possède un important sentiment d’appartenance à une société francophone qui dépasse ma communauté provinciale ou territoriale.	88 <u>+79</u>	91 +84	75 +57	86 +77	93 <u>+88</u>	92 +83	89 +77
14. La survie du français au Canada est intimement liée à l’implantation d’un bilinguisme dans l’ensemble du pays.	89 <u>+80</u>	83 +70	86 +75	96 +94	75 <u>+54</u>	76 +52	79 +77
15. L’exogamie (ménage formé par un.e francophone et un.e anglophone ou personne parlant une autre langue que le français), dans les situations où le conjoint non francophone n’apprend pas le français, nuit à la transmission de la culture francophone.	80 <u>+63</u>	79 +62	67 +42	70 +46	81 <u>+67</u>	87 +76	75 +50

La sensibilisation des Québécois à la culture franco-canadienne et celle des anglophones et à la langue française se sont aussi révélés comme des points de consensus. La représentativité du « poids démographique des francophones hors Québec » sur les ondes de Radio-Canada est le point le plus populaire dans tous les segments de population – 97% des Franco-Ontariens et 96% des Québécois – confondus. Pour sa part, le « sentiment d'appartenance à une société francophone qui dépasse ma communauté provinciale ou territoriale » rejoint 93% des Québécois et 88% des Franco-Ontariens. Fait à noter cependant, 18% des jeunes franco-ontariens ne se reconnaissent pas dans cette affirmation – comparativement à 5% des Québécois et à 9% des Franco-Ontariens.

L'augmentation de l'enseignement du français aux nouveaux arrivants et aux anglophones, ainsi que l'augmentation du bilinguisme dans l'ensemble du pays reçoivent la faveur des Franco-Ontariens (90% et 89%) et des Québécois (94% et 75%). Fait à noter cependant, une hostilité au bilinguisme peut être observée chez 19% des répondants québécois – et chez 24% des répondants franco-ontariens du Québec.

Environ 4 répondants sur 5 affirment que l'exogamie est nocive à la francophonie lorsque le conjoint anglophone ou allophone n'apprend pas le français. Fait à noter cependant, près du quart des nouveaux arrivants et des jeunes s'opposent à cette idée.

Discussion

Une augmentation de la francisation et du bilinguisme chez les Canadiens d'origine immigrante ou anglophone constitue un autre élément qui bénéficie d'un large consensus, allant de la représentation sur les ondes des communautés franco-canadiennes jusqu'à l'incitation que le français soit valorisé davantage dans les ménages exogames – où la connaissance du français par le conjoint non francophone a un impact considérable sur les perceptions par rapport à la francophonie et les comportements linguistiques des enfants. D'ailleurs, l'ancien chef libéral fédéral Stéphane Dion a souvent répété que le taux de transmission du français aux enfants bondissait d'une moyenne de 25% à 70% dans les ménages où le conjoint anglophone ou allophone avait une connaissance du français. En ce sens, même au Québec, le bilinguisme tend à recueillir plusieurs appuis, même si moins que chez les répondants nés à l'étranger qui y sont le plus favorable (94% pour, 4% contre).



L'AFO pourrait-elle s'inspirer de ces tendances pour favoriser l'expansion de l'immersion française en Ontario et élargir les cours de français auprès des immigrants, comme le préconise le projet de loi 96 au Québec?

3. Pour des rapports politiques durables

<i>Catégorie de population</i>	ON	QON	JFO	IFO	QC	FOQ	JQ
<i>Variation dans le nombre de réponses</i>	731-	202-	125-	155-	111-	37-	33-
<i>Pourcentage (%) de répondants favorables</i>	885	246	94	102	135	38	21
3. La création d'une structure de concertation entre le Québec et la francophonie canadienne sur des thèmes comme l'immigration francophone, l'enseignement du français aux anglophones et aux allophones et la lutte à l'assimilation serait souhaitable.	91 <u>+87</u>	94 +91	84 +79	87 +81	97 <u>+96</u>	94 +91	90 +90
6. Le bilatéralisme (relations politiques et diplomatiques) entre les premiers ministres du Québec et de l'Ontario devrait porter non seulement sur l'économie, mais aussi sur la culture, les migrations entre provinces et territoires, l'immigration, la dualité linguistique, ainsi que la santé et le développement de la minorité nationale (francophone en Ontario, anglophone au Québec) de chacune des provinces.	91 <u>+87</u>	91 +86	89 +83	90 +88	90 <u>+82</u>	89 +78	92 +88
7. L'AFO devrait entretenir des rapports avec les Franco-Ontariens établis au Québec.	86 <u>+80</u>	88 +84	87 +82	84 +77	97 <u>+94</u>	95 +93	96 +92
9. L'augmentation de l'autonomie institutionnelle et politique des Franco-Ontariens, le "par et pour" – dont dans les domaines de la santé, de la culture et des municipalités – serait souhaitable.	87 <u>+79</u>	88 +83	80 +68	78 +67	94 <u>+91</u>	92 +92	88 +80
13. L'État québécois devrait entretenir des rapports avec les Québécois établis en Ontario.	79 <u>+67</u>	84 +76	78 +67	80 +69	90 <u>+81</u>	86 +75	92 +84
16. Une restructuration des institutions politiques de la communauté franco-ontarienne pour qu'elle soit plus autonome serait souhaitable.	82 <u>+77</u>	86 +83	70 +60	77 +70	78 <u>+71</u>	78 +67	58 +37
17. Que cette restructuration [des institutions politiques franco-ontariennes] favorise un rapprochement avec l'État québécois serait une évolution positive.	74 <u>+59</u>	82 +73	60 +33	61 +42	86 <u>+79</u>	81 +70	79 +67

Les répondants n'ont pas été frileux à l'idée qu'un rapprochement favorise des relations politiques accrues entre le Québec et la collectivité franco-ontarienne, ni que l'autonomisme québécois soit compatible à une plus grande autonomie politique et institutionnelle pour les Franco-Ontariens, dont 94% des répondants québécois et 87% des répondants franco-ontariens sont en faveur. Que cette « restructuration des institutions politiques de la communauté franco-ontarienne » favorise une plus grande autonomie et un rapprochement avec le Québec serait vue comme « une évolution positive » selon 86% des répondants québécois et 74% des répondants

franco-ontariens. Notons que l'opposition à cette idée s'élève à 27% des jeunes franco-ontariens, à 17% des immigrants francophones de l'Ontario et à 15% des Franco-Ontariens.

L'idée de créer une « structure de concertation entre le Québec et la francophonie canadienne » pour aborder des questions comme l'immigration, l'enseignement du français et la lutte à l'assimilation a recueilli l'appui de 97% des répondants québécois et de 91% des répondants franco-ontariens. Dans chacun des cas, l'incertitude (2% et 6%) est marginale est même plus élevée que l'opposition (1% et 4%). Une telle structure n'empêcherait pas à la collectivité franco-ontarienne d'établir des canaux permanents avec la population québécoise, puisque 91% des répondants franco-ontariens et 90% des répondants québécois aimeraient que les rencontres entre les premiers ministres du Québec et de l'Ontario ne portent pas « seulement sur l'économie, mais aussi sur la culture, les migrations entre provinces [...], l'immigration, la dualité linguistique et le développement de la minorité nationale (francophone en Ontario, anglophone au Québec ». L'opposition sur ce front a l'air d'être marginale (8% chez les Québécois, 9% chez les Franco-Ontariens du Québec).

L'idée que l'AFO entretienne des rapports avec les Franco-Ontariens établis au Québec reçoit la faveur de 95% des répondants qui seraient directement concernés par la mesure, 97% des répondants québécois en général et 86% des répondants franco-ontariens. L'inverse semble relativement populaire aussi : à savoir si « l'État québécois devrait entretenir des rapports avec les Québécois établis en Ontario », 84% des Québécois établis en Ontario sont en sa faveur, 90% des répondants québécois sont en faveur, puis 79% des répondants franco-ontariens le sont aussi. L'opposition (8%, 9% et 12%) est légèrement plus importante que pour la table de concertation franco-ontarienne avec le Québec (3% et 6%).

Discussion

Pour revenir aux écrits de Johanne Poirier et d'Emmanuelle Richez selon lesquelles les Franco-Ontariens auraient fait le plein des politiques de reconnaissance et ne retrouveraient pas plus de pouvoir sans constituer de nouveaux mécanismes pour obtenir une autonomie politique et institutionnelle accrue trouve un écho chez les répondants du sondage. L'idée que cette

autonomisation favorise un rapprochement avec le Québec, comme État parent, est aussi populaire.

Serait-ce envisageable de former une table de concertation avec des Franco-Ontariens expatriés, ainsi que des ministères québécois de l'Immigration, de l'Éducation et de la Culture, afin de favoriser des projets et des échanges?

Autres idées populaires issues du sondage

<i>Catégorie de population</i>	QN	QON	JFO	IFO	QC	FOQ	JQ
<i>Variation dans le nombre de réponses</i>	731-	202-	125-	155-	111-	37-	33-
<i>Pourcentage (%) de répondants favorables</i>	885	246	94	102	135	38	21
21. Ma province est accueillante aux travailleurs francophones de l'autre province.	69 <u>+49</u>	66 +45	70 +48	71 +55	74 <u>+60</u>	67 +44	81 +71
22. L'augmentation des relations avec des contreparties œuvrant dans votre secteur d'emploi dans l'autre province serait souhaitable.	72 <u>+68</u>	68 +63	77 +72	88 +84	70 <u>+67</u>	68 +68	71 +63
23. La francophonie serait renforcée si une plus grande proportion de ménages étaient formés que par des francophones.	73 <u>+54</u>	66 +41	67 +46	64 +41	69 <u>+47</u>	82 +71	64 +43
24. Les Québécois francophones et les Franco-Ontariens partagent essentiellement les mêmes valeurs.	61 <u>+26</u>	59 +19	54 +10	49 +9	74 <u>+51</u>	74 +53	68 +43
25. Les Franco-Ontariens connaissent bien les enjeux et les défis des francophones du Québec.	62 <u>+28</u>	50 +3	64 +32	58 +21	53 <u>+12</u>	68 +35	46 +4
26. Mon organisation pourrait embaucher un ou des francophones de l'autre province.	54 <u>+49</u>	48 +42	72 +66	69 +63	59 <u>+59</u>	50 +50	76 +76
27. L'Ontario français peut être solidaire de la communauté d'expression anglaise au Québec, si cela ne va pas à l'encontre de ses intérêts et ne nuit pas à ses relations avec l'État québécois.	61 <u>+35</u>	56 +25	59 +36	61 +44	46 <u>+3</u>	43 -6	63 +42
28. L'autre province est accueillante aux travailleurs francophones de ma province.	43 <u>+7</u>	55 +29	44 +9	41 +6	62 <u>+36</u>	58 +22	67 +43
29. L'ignorance et/ou l'hostilité des francophones de l'autre province envers les francophones de ma province est répandue.	58 <u>+24</u>	48 +3	72 +52	53 +23	41 <u>-2</u>	58 +30	62 +33

En plus des 20 idées les plus populaires, une autre dizaine d'affirmations sont plus populaires qu'impopulaires et s'inscrivent dans les mêmes trois volontés pour le renforcement de la mobilité, de la sensibilisation et des relations politiques entre l'Ontario français et le Québec.

Plus populaires qu'impopulaires, certes, ces questions font aussi transparaître des divisions. À la solidarité des Franco-Ontariens avec les Québécois d'expression anglaise, même en précisant que ce serait seulement dans les cas où « cela ne va pas à l'encontre de ses relations avec

l'État québécois », 49% des Franco-Ontariens au Québec et 43% des répondants québécois s'y opposent, tandis que l'opposition est seulement de 25% chez les répondants franco-ontariens dans leur ensemble. Pourtant, la question est comprise différemment chez les nouveaux arrivants de l'Ontario, puisque 61% se disent en faveur.

Même chose pour l'ignorance ou l'hostilité des francophones de l'autre province. 41% des répondants québécois en perçoivent une chez les Franco-Ontariens à leur endroit, mais 34% n'en perçoivent pas, tandis que 58% des Franco-Ontariens en perçoivent une de la part des Québécois, mais 34% n'en perçoivent pas.

Idées répandues, mais sans consensus

<i>Chez les résidents de l'Ontario ou du Québec</i>	ON 731- 885	QON 202- 246	QC 111- 135	FOQ 37- 38
30. Le gouvernement fédéral doit traiter les défis linguistiques, politiques et culturels des Québécois d'expression anglaise et des Franco-Ontariens de la même manière.	57 <u>+19</u>	49 +4	42 <u>-16</u>	27 -43
31. Le potentiel pour augmenter les liens d'affaires entre les francophones des deux provinces est limité.	49 <u>+18</u>	46 +13	44 <u>+12</u>	47 +14
32. Le fédéralisme actuel est un obstacle à l'intensification des rapports entre Franco-Ontariens et Québécois francophones.	33 <u>-17</u>	34 -27	59 <u>+27</u>	51 +8
33. Depuis le début du XXI siècle, l'État québécois a eu un impact politique positif sur la francophonie ontarienne.	40 <u>-5</u>	43 +2	50 <u>+22</u>	57 +33
34. Il est normal que Radio-Canada, vu que 85% des francophones au Canada habitent au Québec, parle surtout d'actualités québécoises.	29 <u>-40</u>	35 -28	42 <u>-15</u>	39 -22
35. Le sentiment d'appartenance à une collectivité francophone dépassant les frontières de ma province ou de mon territoire n'a pas besoin d'être renforcé.	35 <u>-25</u>	36 -23	26 <u>-43</u>	16 -60
36. Le soutien financier de l'État québécois aux causes politiques serait plus utile que les subventions québécoises destinées à la culture francophone.	26 <u>-23</u>	24 -32	25 <u>-33</u>	32 -18

Quant aux idées répandues, mais sans consensus, où l'opinion est partagée, il faut noter le traitement équitable des défis des Anglo-Québécois et des Franco-Ontariens : l'idée recueille l'opposition de 58% des répondants québécois et de 70% des répondants franco-ontariens établis au Québec, mais reçoit l'appui de 57% et l'opposition de 38% des répondants franco-ontariens. La question divise alors.

Les structures actuelles du fédéralisme constitue un autre exemple où il n'y a pas de consensus : 59% des répondants québécois y voient « un obstacle à l'intensification des rapports

entre Franco-Ontariens et Québécois francophones », mais seulement 33% des répondants franco-ontariens sont d'accord.

Le rôle de l'État québécois joué depuis le début du 21^e siècle attire aussi des résultats divergents : 50% des répondants québécois et 40% des répondants franco-ontariens sont d'accord de son « impact positif », mais l'opposition à cette idée recueille 28% des répondants québécois et 45% des répondants franco-ontariens.

Près de la moitié des répondants pensent aussi que le potentiel « pour augmenter les liens d'affaires entre les francophones des deux provinces est limité ».

Discussion

L'absence de consensus ne veut pas dire qu'on ne devrait pas se pencher sur ces questions plus épineuses. Devant leur caractère délicat, il serait probablement sage de recadrer la discussion pour avancer avec prudence sur ces fronts. Il y a un appui pour une implication accrue du Québec dans les dossiers politiques de la francophonie canadienne, mais pas pour qu'on déplace un soutien financier à la culture vers cet enjeu – du moins, le quart seraient d'accord. Sur les liens d'affaires ou le renouveau du fédéralisme, on voit peut-être l'idée comme étant souhaitable, mais laborieuse. Posée à la négative, la question sur le renforcement d'un « sentiment d'appartenance à une collectivité francophone dépassant les frontières de ma province » recueille une opposition de 35% des répondants franco-ontariens et de 26% des répondants québécois. Cela équivaut-il à l'idée qu'environ les deux tiers des répondants appuieraient des projets qui cultiveraient un sens de communauté franco-canadien et francophone mondial? Probablement, mais pas nécessairement. Ici aussi, une table de concertation et des relations entre l'AFO et quelques ministères québécois pourraient contribuer à démêler ces questions.

Idées impopulaires

<i>Catégorie de population</i>	ON	QON	QC	FOQ
<i>Variation dans le nombre de réponses</i>	731-	202-	111-	37-
<i>Pourcentage (%) de répondants favorables</i>	885	246	135	38
37. La contribution monétaire de l'État québécois à l'avancement des dossiers politiques des francophones en milieu minoritaire ne serait pas souhaitable.	21 -47	20 -51	19 -56	11 -67
38. Les Franco-Ontariens ont plus en commun avec les Québécois d'expression anglaise qu'avec les Québécois francophones.	22 -48	18 -56	15 -61	27 -51
39. L'augmentation du rôle du Québec dans la promotion du français dans les autres provinces et territoires ne serait pas souhaitable.	26 -40	21 -51	10 -75	11 -73
40. Les francophones du Québec connaissent bien les enjeux et les défis des Franco-Ontariens.	8 -80	8 -81	14 -70	5 -90
41. La représentation des francophones hors Québec est adéquate dans les autres médias francophones québécois, dont TVA.	8 -71	7 -77	14 -63	21 -50
42. Les Québécois francophones ont plus en commun avec les Ontariens d'expression anglaise qu'avec les Franco-Ontariens.	12 -67	8 -78	6 -82	5 -87
43. La représentation des francophones hors Québec est adéquate dans les médias canadiens-anglais.	7 -80	4 -85	6 -76	0 -92

En ce qui concerne les idées impopulaires, il faut apporter un bémol que certaines questions ici ont été formulées à la négative, de façon qu'une opposition à une négation pourrait en fait indiquer un appui à une idée, mais la chose n'est pas certaine. Par exemple, 75% des répondants québécois sont contre l'idée que « la contribution monétaire de l'État québécois à l'avancement des dossiers politiques francophones en milieu minoritaire ne serait pas souhaitable ». Donc est-ce que ça veut forcément dire que 75% sont en faveur d'un tel fonds de mobilisation politique? Pas nécessairement, puisqu'il se peut que la formulation négative ait créé un peu de confusion chez les répondants. Cela étant, il semble probable qu'une majorité de répondants québécois soient favorables à l'idée.

Parmi les idées impopulaires, 92% des répondants franco-ontariens du Québec, 88% des répondants québécois et 79% des répondants franco-ontariens sont en désaccord que les Franco-Ontariens ont plus en commun avec les Anglo-Québécois que les Québécois francophones. Seuls

14% des répondants québécois et 8% des répondants franco-ontariens pensent que les Québécois « connaissent bien les enjeux et les défis des Franco-Ontariens », tandis que 84% et 88% sont de l'avis contraire. Environ 80% des répondants franco-ontariens et québécois ne pensent pas que la représentation des francophones hors Québec « est adéquate » dans les médias canadiens-anglais ou TVA. Le Québec devrait-il s'investir davantage pour faire « la promotion du français dans les autres provinces »? 10% des répondants québécois, mais 26% des répondants franco-ontariens sont d'avis que cela « ne serait pas souhaitable ».

Discussion

Une meilleure représentation des Franco-Ontariens dans les médias et une meilleure reconnaissance des points communs avec les Québécois pourraient aussi être établis par une table de concertation et des rapports de l'AFO avec quelques ministères québécois choisis.

Sommaire exécutif (9 juin 2021)

*Présenté par Serge Dupuis à l'occasion du webinaire
« Ce que les Franco-Ontariens et les Québécois pensent d'un rapprochement »*

M. Jolin, M. Michaud, chers dignitaires, cher public, je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Je dois une reconnaissance particulière à l'AFO, pour sa confiance dans les mandats qu'elle m'accorde. Merci également au SQRC pour son intérêt et son appui à la rédaction d'un rapport analytique et à la tenue de ce webinaire. Je réserve une dernière reconnaissance aux professeurs Stéphanie Chouinard et Martin Pâquet, qui nous donnent de leur temps aujourd'hui afin de nous fournir leurs perspectives. Mon intervention illustrera quelques tendances dans les études sur les rapports entre le Québec et les francophonies canadiennes, mais aussi, à l'aide du récent sondage de l'AFO, les attitudes des Franco-Ontariens et des Québécois vis-à-vis d'un rapprochement.

Si le Canada français a existé comme réalité culturelle, politique et institutionnelle, le développement des États providence dans les années 1960 a enclenché un éloignement entre les différentes composantes de cette communauté imaginée. En 1997, l'historien Marcel Martel a jeté



un regard pionnier sur la question. Je le cite, « la redéfinition de frontières de la nation entraîne des exclusions » et « provoque une fragmentation de l'identité canadienne-française¹²⁷ », fin de citation. En 2003, l'historien Gaétan Gervais reprend cette idée en scrutant à la loupe les congrès patriotiques jusqu'aux États généraux du Canada français, tenus de 1966 à 1969, qu'il voyait comme le symbole d'une rupture irréversible¹²⁸.

Si la provincialisation des institutions et des identités continue d'être validée dans plusieurs recherches, l'importance des États généraux et la profondeur d'une dite « rupture » ont été relativisées. Dans sa thèse doctorale de 2013, la politologue Anne-Andrée Denault illustre que l'État québécois n'a pas tourné le dos à la francophonie canadienne : au contraire, il a mis sur pied quelques directions et agences gouvernementales pour cultiver des relations permanentes avec les communautés hors frontières. D'après Denault, et je la cite, « la désolidarisation entre les francophones repose sur une divergence d'intérêts¹²⁹ », fin de citation. Elle souligne l'agentivité des minorités, qui saisissent les opportunités offertes par leurs provinces pour faire financer et consolider l'éducation secondaire en français et le développement de services provinciaux, notamment dans le domaine de santé. Denault s'inscrit dans la perspective du sociologue Joseph Yvon Thériault, selon qui, il reste dans les francophonies canadiennes, je le cite, la « trace » d'une « intention nationale » d'un « peuple [qui] fait œuvre originale de civilisation en Amérique [...] non réductible à l'Amérique anglo-saxonne¹³⁰ », fin de citation. Dans un même ordre d'idées, l'historien Gratien Allaire juge que l'importance attribuée aux États généraux sape l'attention que l'on devrait accorder au lieu aux mutations au sein de l'Église catholique, de ses institutions et du monde rural. S'il y a eu rupture, je cite Allaire ici, « c'est entre deux époques plutôt qu'entre deux groupes¹³¹ », fin de citation. Des recherches menées par d'autres juristes, politologues et historiens ont

¹²⁷ Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 18.

¹²⁸ Gaétan Gervais, *Des gens de résolution : le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*, Sudbury, Prise de parole, 2003.

¹²⁹ Anne-Andrée Denault, *Divergences et solidarité. Une étude sociopolitique des rapports entre le Québec et les francophones d'Amérique*, Ottawa, Université d'Ottawa, thèse de doctorat (science politique), 2013, p. 243.

¹³⁰ Joseph Yvon Thériault, « Les États généraux et la fin du Canada français », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *Les États généraux du Canada français, trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, 1999, p. 264.

¹³¹ Gratien Allaire, « Le Canada français au cours des années 1960 : la « grande rupture »? », Conférence au Congrès de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, Montréal, 20-22 mai 2011.

démontré que le fédéralisme symétrique a mis à dos les minorités francophones et le Québec, notamment devant les tribunaux pour le développement de régimes scolaires de langue française, comme l'indique la politologue Stéphanie Chouinard¹³². Du même souffle, ce même État fédéral a considérablement contribué au sauvetage et à l'expansion d'un réseau institutionnel franco-canadien à compter de 1970.

Mais s'il n'y a pas eu de « rupture », à proprement parler, entre les francophonies canadiennes, si la prise en charge du réseau institutionnel par les États a favorisé l'avancement socioéconomique des francophones et si la provincialisation des identités a habilité les minorités à se prendre en charge, pourquoi sent-on aujourd'hui le besoin de se rapprocher ? Et pourquoi le Québec perçoit-il toujours, pour citer l'ex premier ministre Jean Charest, « une responsabilité face à ces communautés¹³³ » qui l'oblige de « resserrer les liens »?

Nous n'en sommes pas à un premier effort de rapprochement. Rappelons en exemple l'établissement de contacts par l'État québécois avec la Fédération des francophones hors Québec au moment des renégociations constitutionnelles en 1978, l'ouverture d'un bureau de la FFHQ à Québec en 1988, la proclamation d'une *Politique en matière de francophonie canadienne* en 1994, ainsi que l'ouverture d'un Centre de la francophonie en 2008.

La réponse à la question du « pourquoi » m'apparaît complexe. Je suis enclin à penser comme Denault que la volonté ressort d'un attachement à l'idée que la santé de la francophonie hors Québec est intimement liée à celle de la francophonie au Québec. Sinon, comment peut-on expliquer les efforts du Centre de la francophonie de sensibiliser les Québécois aux francophonies ? Et comment expliquer le travail d'institutions comme Radio-Canada pour des rapprochements dans le secteur culturel qui permettent aujourd'hui aux mélomanes québécois d'aimer les artistes comme Ponteix, Damien Robitaille, Lisa LeBlanc et le P'tit Belliveau, pour ne citer que ceux-là.

Donc la question est peut-être plutôt à savoir pourquoi ce rapprochement culturel aurait laissé les francophonies sur leur faim? En remontant aux débats, il y a quinze ans, autour de la

¹³² Stéphanie Chouinard, « The Rise of a Non-territorial Autonomy in Canada: Towards a Doctrine of Institutional Completeness in the Domain of Minority Language Rights », *Ethnopolitics*, vol. 13, n° 2 (2014), p. 141-158.

¹³³ Jean Charest, 4 juin 2003, dans Anne-Andrée Denault, 2013, *op. cit.*, p. 180.

formation du Centre de la francophonie, on peut trouver une partie de la réponse. En plus de la « vitrine culturelle » que tous souhaitent, ainsi que les 2 M\$ distribués annuellement par le SQRC qui soutiennent la recherche et les initiatives communautaires, la FCFA souhaitait aussi que l'État québécois priorise la concertation avec les organismes politiques franco-canadiens. La FCFA, je cite son mémoire de 2005, espérait que le Québec agisse comme « chef de file¹³⁴ » dans ses causes politiques et que le Centre devienne « un lieu de réflexion sur l'avenir de la francophonie » pour que les liens puissent « dépasser l'État et s'intégrer à la société civile¹³⁵ », fin de citation. Autrement dit, s'il y a un sommet aujourd'hui, c'est peut-être parce que les pans de la coopération politique restent à dessiner. Avec un taux d'assimilation qui a franchi le cap de 50% à l'Ouest du Québec et un réseau institutionnel fragmenté qui laisse souvent les francophonies canadiennes politiquement dépossédées au-delà du domaine de l'éducation, le temps est peut-être venu pour de nouvelles initiatives.

Comment l'État québécois peut-il inclure les besoins politiques de la francophonie canadienne dans ses pratiques et que peuvent ces collectivités contribuer au Québec pour enrichir l'attractivité de sa francophonie ?

Selon la politologue Emmanuelle Richez, les contraintes institutionnelles et politiques imposées par l'ordre constitutionnel de 1982 rendent difficile – sinon impossible – de réformer la constitution formellement. Si la *Charte*, a permis aux communautés de réaliser la gouvernance scolaire, d'après Richez, « ce régime s'effrite lentement et ne peut plus satisfaire [à] le[ur]s besoins », fin de citation. Elle poursuit : les minorités « doivent désormais le dépasser, si elles veulent assurer leur épanouissement futur¹³⁶ », dont en renforçant les « foyers » les plus propices à renouveler la francophonie localement.

La juriste Johanne Poirier est du même avis : puisque le droit international comprend désormais le droit à l'autodétermination « interne¹³⁷ » qui dépasse les dispositifs traditionnels, il

¹³⁴ Georges Arès, dans André Dumont, « La FCCF doute du bien-fondé du projet de Centre de la francophonie des Amériques », *Le Droit*, 9 juin 2005, p. 34.

¹³⁵ Sommaire du mémoire de la FCFA soumis au ministre Benoît Pelletier lors des consultations sur l'éventuel Centre de la francophonie, [2005], dans un courriel de Serge Quinty à Serge Dupuis, 11 février 2020.

¹³⁶ Emmanuelle Richez, « Francophone Minority Communities: The Last Constitutional Standard-Bearers of Trudeau's Language Regime », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 45-46 (2012), p. 35.

¹³⁷ Johanne Poirier, « Autonomie politique et minorités francophones du Canada. Réflexions sur un angle mort de la typologie classique de Will Kymlicka », *Minorités linguistiques et société*, n° 1 (2012), p. 67.

n'est peut-être plus nécessaire d'accepter la prémisse du philosophe Will Kymlicka, selon qui, il n'y a rien de plus à faire pour freiner l'assimilation linguistique et les droits scolaires seraient l'avancée maximale, en matière d'autonomie, que les communautés franco-canadiennes pourraient espérer. Ce manque d'inspiration pousse Poirier à appeler les acteurs, je la cite, à « cerner les solutions institutionnelles pouvant répondre à leurs situations¹³⁸ », fin de citation.

Cette recherche de nouvelles idées a récemment amené le sociologue Jean-François Laniel à s'inspirer des rapports transfrontaliers entre les États parents d'Europe et leurs « minorités parentes » hors frontières. Conçu par le sociologue Rogers Brubaker, le paradigme du « nationalisme transfrontalier » décrit une variété d'initiatives menée par des nouveaux États d'Europe depuis 1990¹³⁹. Ce « nationalisme nouveau » se manifeste sous forme de soutien à des établissements éducatifs, d'ententes de réciprocité pour l'offre de services gouvernementaux dans la langue de la minorité, puis de processus pour accorder aux minorités parentes la citoyenneté et des permis de travail. Au départ, ces interventions ont fait craindre à des observateurs la réémergence de nationalismes conquérants. Or, après trois décennies, ces mesures semblent surtout avoir diminué la discrimination et l'assimilation, puis réduit les occurrences de violences à caractère ethnique. Politiques de reconnaissance, autonomie politique, nationalisme non violent, souveraineté partagée, réciprocité, coopération, respect des frontières établies... autant de concepts qui rappellent les réalités des francophonies canadiennes.

Tel que promis, je termine mon exposé en présentant quelques tendances du sondage dont il est question aujourd'hui. À l'automne 2020, l'AFO a décidé de sonder les Franco-Ontariens et les Québécois en vue du Sommet qui débute cette semaine. Le sondage comportait deux objectifs : 1) appuyer le développement d'une position pour l'AFO sur des rapports renouvelés, et 2) « tester », pour ainsi dire, les propositions formulées par certains chercheurs auprès de ces populations. Diffusé en février 2021 dans les réseaux de l'AFO, les pages franco-ontariennes de Facebook, ainsi que les pages Facebook et les listes d'envoi de l'ACELF, du Centre de la francophonie des Amériques, de la Fondation Lionel-Groulx et des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, le sondage a recueilli 1221 réponses. Le sondage a rejoint plusieurs personnes, même s'il ne constitue pas un

¹³⁸ Johanne Poirier, 2012, *op. cit.*, p 66.

¹³⁹ Rogers Brubaker, *Nationalism Reframed. Nationhood and the National Question in New Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.



échantillon aléatoire. Or, les variables démographiques recueillies ont permis au statisticien François Lavictoire, qui sera notre invité pour l'atelier virtuel demain à 15h30, d'estimer, pour chacun des sous-groupes, des intervalles de confiance à 95%. C'est le volume de réponses qui a réduit la marge d'erreur et qui nous permet de dégager, avec une certaine confiance, des tendances et des consensus. En ne retenant que les résidents actuels de l'Ontario et du Québec pour l'analyse, on retrouve 556 personnes nées en Ontario, 353 personnes nées au Québec, 170 personnes nées à l'étranger et 43 personnes nées dans une autre province ou territoire. Environ le tiers des répondants dans chacun des échantillons provinciaux est né dans la province voisine, ce qui suggère un intérêt marqué de ces sous-groupes pour un rapprochement. Parmi la cinquantaine d'énoncés, inspirés par les questionnements de l'AFO et des chercheurs cités plus haut, trois grandes priorités émergent :

En premier lieu, on constate une faveur générale pour une normalisation et une augmentation de la mobilité entre francophones dans les deux provinces. L'émigration et la circulation de la main d'œuvre sont considérés comme des éléments clés pour « contribuer à la vitalité de la francophonie » selon 94% des Québécois et 91% des Franco-Ontariens sondés. Plus encore, 91% des Québécois et 89% des Franco-Ontariens y voient même un moyen pour, et je cite, « lutte[r] contre l'assimilation ».

En deuxième lieu, on constate un besoin pour une sensibilisation accrue à la réalité franco-canadienne et à la langue française. La représentativité du « poids démographique des francophones hors Québec » sur les ondes de Radio-Canada est le point le plus populaire, qui rejoint 97% des Franco-Ontariens et 96% des Québécois. Pour sa part, le « sentiment d'appartenance à une société francophone qui dépasse ma communauté provinciale » rejoint 88% des Franco-Ontariens et 93% des Québécois. L'élargissement de l'enseignement du français aux nouveaux arrivants et aux anglophones, ainsi que l'augmentation du bilinguisme dans l'ensemble du pays reçoivent aussi la faveur d'environ 90% des répondants.

Enfin, l'intensification des relations politiques entre francophones, notamment aux niveaux de la concertation et pour le développement de l'autonomie institutionnelle, obtient aussi la cote. L'idée de créer une « structure de concertation » pour imaginer avec des ministères québécois des projets sur l'immigration, l'enseignement du français et la lutte à l'assimilation a recueilli l'appui

de 91% des répondants franco-ontariens et de 97% des répondants québécois. L'idée que l'AFO entretienne des rapports avec les Franco-Ontariens établis au Québec reçoit la faveur de 95% des répondants qui seraient directement concernés par la mesure.

Pour conclure, si on revient pour un moment aux idées de Poirier et de Richez selon qui les Franco-Canadiens auraient fait le plein des politiques de reconnaissance dans leurs provinces et ne retrouveraient pas plus d'influence sur leur avenir sans constituer de nouveaux mécanismes politiques et institutionnels, il semble bien, d'après le sondage de l'AFO, que leurs idées trouve un écho important dans l'esprit des francophones des deux provinces.

Sur ces paroles, je vous remercie de votre attention.



Annexe B

Résultats du sondage - Analyse statistique du sondage : Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes



Résultats du sondage

Analyse statistique du sondage : *Sommet sur le rapprochement des francophonies canadiennes*

RAPPORT PRÉSENTÉ À : l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

Le 3 juin 2021

Table des matières

1. Contexte	3
2. Méthodologie	3
3. Présentation des résultats du sondage	6
3.1. Énoncés dont les répondantes et répondants sont en accord	7
3.2. Énoncés dont les répondantes et répondants sont en désaccord	10
3.3. Énoncés dont les répondantes et répondants sont incertains	12
4. Références	13

1. Contexte

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) a sondé l'ensemble des Québécois francophones et Franco-Ontariens, dans le but de mesurer l'appétit des parties prenantes dans une série de domaines, et de comprendre les perceptions des obstacles et des opportunités liés à un « rapprochement ». Le sondage a été diffusé en février 2021 dans les réseaux de l'AFO (infolettre, page Facebook, liste d'envoi, etc.), dans les pages franco-ontariennes de Facebook (*Je suis Franco-Ontarien*, *Franco-Ontariens du Nord*, etc.), ainsi que dans les pages Facebook et les listes d'envoi de l'ACELF, du Centre de la francophonie des Amériques, de la Fondation Lionel-Groulx, et des Sociétés Saint-Jean-Baptiste. Une publicité a également été achetée par l'AFO dans Facebook. Le sondage a abouti avec près de 1 200 réponses.

Serge Dupuis, historien autonome et membre associé à l'Université Laval, en collaboration avec l'AFO, a retenu les services du Centre de leadership et d'évaluation inc. (CLÉ) pour l'appuyer dans l'analyse statistique des questions fermées, en particulier pour fournir une analyse additionnelle sur les données quantitatives avec une validité statistique.

2. Méthodologie

Traitement des données quantitatives

Dans le sondage, il a été demandé aux répondantes et répondants de mentionner leur niveau d'accord concernant 43 énoncés, à l'aide des choix suivants :

- Fortement d'accord
- Plus en accord qu'en désaccord
- Plus en désaccord qu'en accord
- Fortement en désaccord
- Ne s'applique pas/incertain

Pour être en mesure d'appliquer des modèles statistiques à ces réponses, nous avons converti les choix de réponses catégoriques en indice : « *Fortement d'accord* » représente un niveau 1, « *Plus en accord qu'en désaccord* » représente un niveau 2, « *Plus en désaccord qu'en accord* » représente un niveau 3, et « *Fortement en désaccord* » représente un niveau 4. Les réponses « *Ne s'applique pas/incertain* » ont été retirées de l'analyse parce qu'elles ne sont pas des degrés d'accord.

Nous nous appuyons sur les hypothèses suivantes :

- Les variables suivent approximativement une distribution normale ;
- La conversion de l'échelle de Linkert à des indices numériques et ordinaux est appropriée dans ce contexte ;
- Il s'agit d'un « échantillon simple aléatoire » de la population francophone au Québec et en Ontario.

À partir de ces hypothèses, nous pouvons calculer la moyenne estimée de chaque groupe selon l'équation suivante :

Soit \underline{y} , la moyenne estimée. Soit y_i la $i^{\text{ème}}$ réponse à la question, pour les n réponses.

Alors :

$$\underline{y} = \frac{\sum_{i=1}^n y_i}{n}$$

Par ailleurs, avec une marge d'erreur de 5 %, nous pouvons calculer l'intervalle de confiance de la moyenne estimée avec l'équation suivante :

Soit n , la taille de l'échantillon. Soit N , la taille de la population.

Soit \underline{y} , la moyenne estimée. La variance estimée de l'échantillon est :

$$s^2 = \frac{1}{n-1} \sum_{i=1}^n (y_i - \underline{y})^2$$

La variance estimée de la moyenne, notre estimateur, est :

$$\hat{v}(\underline{y}) = \left(1 - \frac{n}{N}\right) \frac{s^2}{n}$$

Et l'intervalle de confiance, avec une marge d'erreur de 5 %, est :

$$IC = \left[\underline{y} - 2\sqrt{\hat{v}(\underline{y})} ; \underline{y} + 2\sqrt{\hat{v}(\underline{y})} \right]$$

La première valeur dans la parenthèse carrée est la **borne inférieure** de l'estimation de la moyenne, et la deuxième est la **borne supérieure** de l'estimation. En théorie, si un intervalle d'erreur de deux écarts-types (souvent appelé marge d'erreur) est soustrait et ajouté à la moyenne de l'échantillon (respectivement pour chaque borne), l'intervalle de confiance a environ 95 % de chances de contenir la

moyenne de la population dans ses frontières. Cette théorie suppose que les hypothèses soient maintenues (c. à d., la moyenne de l'échantillon suit approximativement une distribution normale).

Étant donné le choix des indices, nous pouvons interpréter les moyennes estimées selon les regroupements suivants :

- **Entre 1 et 2** : Le groupe est généralement en accord avec l'énoncé.
- **Entre 2 et 3** : Le groupe est généralement incertain.
 - Si la valeur est entre **2** et **2,5**, cela signifie que le niveau d'accord est faible.
 - Si la valeur est entre **2,5** et **3**, cela signifie que le niveau de désaccord est faible.
- **Entre 3 et 4** : Le groupe est généralement en désaccord avec l'énoncé.

Les limites et les considérations suivantes méritent cependant d'être précisées :

- On observe que le taux de participation est plutôt faible pour certains groupes et certaines questions. Il faut donc considérer les résultats en gardant en tête la représentativité des divers groupes. **Considération** : dans une prochaine collecte, il faudrait prévoir, dès le début de la recherche, les groupes et sous-groupes que nous voulons analyser. Ceci permettra de déterminer la taille de l'échantillon nécessaire dès le début, et de diminuer le biais des estimations.
- La théorie des modèles appliqués dans ce rapport suppose que la distribution de la moyenne de l'échantillon soit approximativement normale, mais cette hypothèse n'a pas été testée. On peut toutefois considérer que, même si l'hypothèse est fautive, au moins 75 % des observations se retrouvent dans cet intervalle (d'après le théorème de Tchebysheff). **Considération** : dans une prochaine collecte, prévoir du temps pour tester les hypothèses de la théorie.
- Pour être en mesure de simplifier l'analyse statistique avec l'utilisation d'une moyenne, nous avons supposé qu'une conversion des choix de réponses à une échelle ordinale (entre 1 et 4) est appropriée dans le contexte du sondage. Cette approche est controversée pour des raisons liées à la mesure psychométrique. **Considération** : dans une prochaine collecte, valider la théorie à l'aide d'experts dans le domaine (p. ex., expert en psychométrie), ou d'analyses documentaires et de recherches.
- En pratique, le choix de réponse « Incertain » est considéré comme neutre, et devrait avoir un indice entre les choix de réponses en accord et en désaccord. Dans cette collecte, puisque le choix de réponse incluait également « Ne s'applique pas », il n'a pas été possible de dichotomiser entre ces deux options. Nous avons donc dû retirer ces réponses de l'analyse, ce qui pourrait inclure un certain biais aux moyennes estimées. **Considération** : dans une prochaine collecte, il est recommandé de séparer les choix de réponse « Incertain » et « Ne s'applique pas ».

3. Présentation des résultats du sondage

Durant le sondage de l'AFO, 43 questions fermées (ou énoncés) ont été posées aux résidentes et résidents actuels du Québec et de l'Ontario. Pour la présentation des résultats, les questions ont été regroupées en trois catégories :

- **1/** les questions avec un taux d'accord élevé (moyenne globale inférieure à 2) ;
- **2/** les questions avec un taux de désaccord élevé (moyenne globale supérieure à 3) ;
- **3/** les questions avec une certaine incertitude (moyenne globale entre 2 et 3).

Pour chaque question, une première analyse de la moyenne a été effectuée pour les habitants du Québec (**QC**) et pour les habitants de l'Ontario (**ON**). Nous avons également représenté les sous-groupes suivants :

- Habitants en Ontario (**ON**) – Total de 971 réponses
Trois sous-groupes pour les habitants de l'Ontario :
 - Québécois francophones installés en Ontario (**QON**) – Total de 264 réponses
 - Jeunes et adultes¹⁴⁰ francophones de l'Ontario (**JFO**) – Total de 466 réponses
 - Immigrants francophones de l'Ontario (**IFO**) – Total de 155 réponses
- Habitants au Québec (**QC**) – Total de 152 réponses
Deux sous-groupes pour les habitants du Québec :
 - Franco-Ontariens installés au Québec (**FOQ**) – Total de 41 réponses
 - Jeunes et adultes Québécois (**JQ**) – Total de 64 réponses

Voici un exemple d'interprétation :

- À la question 23 du sondage (Énoncé : « *La survie du français au Canada est intimement liée à l'implantation d'un bilinguisme dans l'ensemble du pays.* »), les réponses des habitants de l'Ontario ont une moyenne estimée de **1,5**, ce qui nous indique que les Franco-Ontariens sont généralement en accord avec l'énoncé. Par ailleurs, l'intervalle de confiance nous indique que, avec une marge d'erreur de 5 %, la moyenne se situe entre **1,46** et **1,54**. Pour les réponses des habitants du Québec, nous avons une moyenne estimée de **1,87**, avec un intervalle de confiance entre **1,68** et **2,05**. Ceci nous indique que le niveau d'accord des Franco-Ontariens est plus élevé que les Québécois francophones, car les intervalles des deux groupes ne s'intersectent pas (c.-à-d., la borne supérieure du premier intervalle [1,46 ; **1,54**], est strictement inférieur à la borne inférieure du deuxième intervalle [**1,68** ; 2,05]).

¹⁴⁰ Étant donné que plus de la moitié des répondantes et répondants étaient de la génération « *Civique (1919-1941)* » ou « *Boomer (1942-1963)* », nous avons regroupé la catégorie des **jeunes et adultes** comme les répondantes et répondants provenant de la génération « *X (1964-1981)* », « *Millénial/Y (1982-2000)* » et « *Z (2001-...)* ».

3.1. Énoncés dont les répondantes et répondants sont en accord

En ordre décroissant (de l'énoncé le plus en accord à l'énoncé le moins en accord), voici les énoncés pour lesquels les répondantes et répondants sont généralement en accord.

Question		QON	JFO	IFO	QC	FOQ	JQ	Constat(s) particulier(s)
Q07. Le poids démographique des francophones hors Québec devrait être représenté dans les informations et les émissions culturelles de Radio-Canada.	1,18 [1,165 ; 1,195]	1,2327 [1,202 ; 1,263]	1,1921 [1,172 ; 1,212]	1,0847 [1,071 ; 1,098]	1,2 [1,161 ; 1,239]	1,2432 [1,163 ; 1,324]	1,1034 [1,077 ; 1,13]	Aucun
Q01. Une plus grande mobilité entre les Québécois francophones et les Franco-Ontariens serait souhaitable.	1,4266 [1,396 ; 1,457]	1,3553 [1,31 ; 1,401]	1,4535 [1,402 ; 1,505]	1,375 [1,306 ; 1,444]	1,232 [1,185 ; 1,279]	1,2973 [1,135 ; 1,459]	1,1071 [1,079 ; 1,135]	Aucun
Q41. Je serais à l'aise qu'on accueille un plus grand nombre de francophones de l'autre province.	1,4336 [1,406 ; 1,462]	1,2944 [1,253 ; 1,336]	1,4311 [1,383 ; 1,48]	1,4096 [1,335 ; 1,484]	1,2685 [1,227 ; 1,31]	1,2647 [1,196 ; 1,333]	1,0833 [1,059 ; 1,108]	Aucun
Q36. L'augmentation de l'enseignement du français auprès des nouveaux arrivants aux anglophones serait souhaitable pour contrer l'assimilation.	1,4333 [1,405 ; 1,462]	1,3368 [1,292 ; 1,382]	1,4946 [1,45 ; 1,539]	1,4337 [1,352 ; 1,515]	1,3458 [1,276 ; 1,415]	1,303 [1,14 ; 1,466]	1,36 [1,209 ; 1,511]	Aucun
Q19. Le bilatéralisme (relations politiques et diplomatiques) entre les Premiers ministres du Québec et de l'Ontario devrait porter non seulement sur l'économie, mais aussi sur la culture, les migrations entre provinces et territoires, l'immigration, la dualité linguistique, ainsi que la santé et le développement de la minorité	1,4155 [1,386 ; 1,445]	1,3942 [1,328 ; 1,461]	1,4281 [1,384 ; 1,472]	1,337 [1,267 ; 1,407]	1,5304 [1,415 ; 1,646]	1,7027 [1,486 ; 1,919]	1,5652 [1,323 ; 1,807]	Aucun

<i>nationale (francophone en Ontario, anglophone au Québec) de chacune des provinces.</i>								
<i>Q37. La création d'une structure de concertation entre le Québec et la francophonie canadienne sur des thèmes comme l'immigration francophone, l'enseignement du français aux anglophones et aux allophones et la lutte à l'assimilation serait souhaitable.</i>	1,4581 [1,428 ; 1,488]	1,3454 [1,296 ; 1,394]	1,5108 [1,461 ; 1,561]	1,4643 [1,378 ; 1,55]	1,3211 [1,275 ; 1,367]	1,2857 [1,195 ; 1,377]	1,1739 [1,127 ; 1,221]	Aucun
<i>Q05. Je possède un important sentiment d'appartenance à une société francophone qui dépasse ma communauté provinciale ou territoriale.</i>	1,4866 [1,449 ; 1,524]	1,3651 [1,305 ; 1,425]	1,6038 [1,537 ; 1,671]	1,4825 [1,379 ; 1,586]	1,3053 [1,228 ; 1,383]	1,3947 [1,227 ; 1,562]	1,3667 [1,226 ; 1,507]	Aucun
<i>Q42. Je serais à l'aise qu'on double le nombre de francophones de l'autre province s'installant dans ma province.</i>	1,4842 [1,45 ; 1,518]	1,3505 [1,292 ; 1,409]	1,4484 [1,399 ; 1,498]	1,4878 [1,401 ; 1,574]	1,3786 [1,297 ; 1,46]	1,4412 [1,312 ; 1,57]	1,1739 [1,098 ; 1,25]	Aucun
<i>Q43. Une meilleure mobilité entre les Québécois et les Franco-Ontariens favoriserait la lutte contre l'assimilation.</i>	1,5043 [1,471 ; 1,538]	1,4293 [1,369 ; 1,489]	1,4892 [1,438 ; 1,541]	1,5244 [1,447 ; 1,601]	1,3846 [1,323 ; 1,447]	1,5294 [1,4 ; 1,659]	1,2609 [1,195 ; 1,326]	Aucun
<i>Q35. Une meilleure mobilité des immigrants francophones entre les localités franco-ontariennes et québécoises serait souhaitable pour contribuer à la vitalité de la francophonie.</i>	1,5123 [1,486 ; 1,538]	1,5053 [1,45 ; 1,56]	1,5231 [1,483 ; 1,564]	1,3253 [1,265 ; 1,385]	1,4434 [1,38 ; 1,507]	1,4545 [1,366 ; 1,544]	1,3333 [1,262 ; 1,405]	Aucun
<i>Q12. L'augmentation de l'autonomie institutionnelle et politique des Franco-Ontariens, le "par et pour" – dont dans les</i>	1,5464 [1,512 ; 1,581]	1,4926 [1,442 ; 1,543]	1,6564 [1,599 ; 1,713]	1,6742 [1,553 ; 1,796]	1,307 [1,257 ; 1,357]	1,2941 [1,221 ; 1,367]	1,2609 [1,173 ; 1,349]	Aucun

<i>domaines de la santé, de la culture et des municipalités – serait souhaitable.</i>								
<i>Q40. Mon organisation pourrait embaucher un ou des francophones de l'autre province.</i>	1,5741 [1,522 ; 1,626]	1,5047 [1,394 ; 1,615]	1,5046 [1,442 ; 1,567]	1,5373 [1,41 ; 1,664]	1,3538 [1,296 ; 1,411]	1,3889 [1,27 ; 1,507]	1,1905 [1,135 ; 1,246]	Aucun
<i>Q23. La survie du français au Canada est intimement liée à l'implantation d'un bilinguisme dans l'ensemble du pays.</i>	1,5033 [1,463 ; 1,544]	1,5714 [1,479 ; 1,663]	1,5016 [1,446 ; 1,558]	1,299 [1,251 ; 1,347]	1,8684 [1,684 ; 2,052]	1,9189 [1,583 ; 2,255]	1,7727 [1,571 ; 1,974]	Les réponses des francophones québécois (QC, FOQ, JQ) sont plus neutres.
<i>Q20. L'augmentation des relations avec des contreparties œuvrant dans votre secteur d'emploi dans l'autre province serait souhaitable.</i>	1,5707 [1,535 ; 1,606]	1,55 [1,477 ; 1,623]	1,5644 [1,514 ; 1,614]	1,4828 [1,413 ; 1,553]	1,5172 [1,433 ; 1,601]	1,44 [1,337 ; 1,543]	1,4545 [1,341 ; 1,568]	Aucun
<i>Q24. Une restructuration des institutions politiques de la communauté franco-ontarienne pour qu'elle soit plus autonome serait souhaitable.</i>	1,6124 [1,578 ; 1,647]	1,5181 [1,47 ; 1,566]	1,6437 [1,588 ; 1,7]	1,5663 [1,455 ; 1,678]	1,5842 [1,484 ; 1,685]	1,7273 [1,482 ; 1,973]	1,7826 [1,493 ; 2,072]	Les réponses des francophones québécois (QC, FOQ, JQ) sont plus neutres.
<i>Q26. L'AFO devrait entretenir des rapports avec les Franco-Ontariens établis au Québec.</i>	1,6353 [1,604 ; 1,667]	1,5578 [1,506 ; 1,61]	1,6048 [1,561 ; 1,648]	1,6154 [1,507 ; 1,724]	1,5128 [1,45 ; 1,575]	1,3611 [1,263 ; 1,459]	1,52 [1,443 ; 1,597]	Aucun
<i>Q34. Une meilleure reconnaissance des diplômés des francophones de l'autre province contribuerait à pallier la pénurie de main-d'œuvre dans ma province.</i>	1,6632 [1,618 ; 1,708]	1,5577 [1,489 ; 1,626]	1,7027 [1,618 ; 1,788]	1,493 [1,375 ; 1,611]	1,45 [1,392 ; 1,508]	1,4333 [1,315 ; 1,551]	1,3636 [1,253 ; 1,475]	Aucun
<i>Q03. L'exogamie (ménage formé par un.e francophone et un.e anglophone ou personne parlant une autre langue que le français), dans les situations où le conjoint non francophone n'apprend pas le</i>	1,7574 [1,706 ; 1,809]	1,7415 [1,646 ; 1,837]	1,9392 [1,849 ; 2,029]	1,9561 [1,78 ; 2,133]	1,6 [1,457 ; 1,743]	1,4324 [1,203 ; 1,661]	2,1 [1,756 ; 2,444]	Les réponses des jeunes francophones (JFO, JQ) et des IFO sont plus neutres.

<i>français, nuit à la transmission de la culture francophone.</i>								
<i>Q30. L'accueil des touristes francophones de l'autre province aurait besoin d'être amélioré dans ma région.</i>	1,7237 [1,677 ; 1,77]	1,6536 [1,576 ; 1,731]	1,7239 [1,649 ; 1,799]	1,625 [1,49 ; 1,76]	1,8617 [1,735 ; 1,989]	1,8667 [1,521 ; 2,212]	1,875 [1,58 ; 2,17]	<i>Les réponses des francophones québécois (QC, FOQ, JQ) sont plus neutres.</i>
<i>Q27. L'État québécois devrait entretenir des rapports avec les Québécois établis en Ontario.</i>	1,7901 [1,748 ; 1,832]	1,6535 [1,581 ; 1,726]	1,7108 [1,653 ; 1,769]	1,7802 [1,667 ; 1,893]	1,6552 [1,568 ; 1,743]	1,6389 [1,446 ; 1,832]	1,7083 [1,54 ; 1,876]	<i>Aucun</i>
<i>Q39. Le gouvernement du Québec doit appuyer avec des actions l'immigration francophone dans les autres provinces et territoires.</i>	1,81 [1,759 ; 1,861]	1,8103 [1,72 ; 1,9]	1,7625 [1,69 ; 1,835]	1,7625 [1,565 ; 1,96]	1,8182 [1,694 ; 1,943]	1,8889 [1,703 ; 2,075]	1,44 [1,276 ; 1,604]	<i>Les réponses des FOQ sont plus neutres.</i>
<i>Q25. Que cette restructuration favorise un rapprochement avec l'État québécois serait une évolution positive.</i>	1,9058 [1,861 ; 1,951]	1,7653 [1,703 ; 1,828]	1,9462 [1,869 ; 2,023]	2,0247 [1,872 ; 2,177]	1,5727 [1,484 ; 1,662]	1,6765 [1,474 ; 1,879]	1,75 [1,529 ; 1,971]	<i>Les réponses des JFO et des IFO sont plus neutres.</i>
<i>Q02. La francophonie serait renforcée si une plus grande proportion de ménages étaient formés que par des francophones.</i>	1,8769 [1,824 ; 1,93]	2,0135 [1,903 ; 2,124]	1,9911 [1,903 ; 2,08]	2,0571 [1,878 ; 2,237]	1,8934 [1,723 ; 2,063]	1,5429 [1,337 ; 1,748]	1,6296 [1,402 ; 1,857]	<i>Aucun</i>
<i>Q32. Ma province est accueillante aux travailleurs francophones de l'autre province.</i>	1,9442 [1,894 ; 1,994]	1,9659 [1,873 ; 2,059]	1,8815 [1,805 ; 1,957]	1,8052 [1,659 ; 1,951]	1,8866 [1,794 ; 1,979]	2 [1,818 ; 2,182]	2,0435 [1,88 ; 2,207]	<i>Aucun</i>
<i>Q21. L'Ontario français peut être solidaire de la communauté d'expression anglaise au Québec, si cela ne va pas à l'encontre de ses intérêts et ne nuit pas à ses relations avec l'État québécois.</i>	2,1556 [2,096 ; 2,215]	2,2553 [2,135 ; 2,375]	2,1882 [2,094 ; 2,283]	2,0506 [1,888 ; 2,214]	2,5238 [2,355 ; 2,693]	2,6176 [2,306 ; 2,93]	2,625 [2,358 ; 2,892]	<i>Les réponses des francophones québécois (QC, FOQ, JQ) sont plus neutres.</i>

<i>Q04. Les Québécois francophones et les Franco-Ontariens partagent essentiellement les mêmes valeurs.</i>	2,3143 [2,271 ; 2,357]	2,3388 [2,261 ; 2,417]	2,3737 [2,303 ; 2,445]	2,3578 [2,222 ; 2,493]	2,0233 [1,923 ; 2,124]	2 [1,848 ; 2,152]	1,9333 [1,782 ; 2,085]	Aucun
---	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------	--------------------------------	-------

3.2. Énoncés dont les répondantes et répondants sont en désaccord

En ordre décroissant (de l'énoncé le plus en accord à l'énoncé le moins en accord), voici les énoncés pour lesquels les répondantes et répondants sont généralement en désaccord.

Question		QON	JFO	IFO	QC	FOQ	JQ	Constat(s) particulier(s)
<i>Q06. Le sentiment d'appartenance à une collectivité francophone dépassant les frontières de ma province ou de mon territoire n'a pas besoin d'être renforcé.</i>	2,7607 [2,684 ; 2,838]	2,765 [2,62 ; 2,91]	2,7418 [2,637 ; 2,846]	2,7876 [2,533 ; 3,042]	2,9922 [2,779 ; 3,205]	3,0857 [2,701 ; 3,471]	3,0357 [2,738 ; 3,333]	Aucun
<i>Q18. Le soutien financier de l'État québécois aux causes politiques serait plus utile que les subventions québécoises destinées à la culture francophone.</i>	2,7997 [2,736 ; 2,863]	2,8786 [2,776 ; 2,981]	2,7696 [2,66 ; 2,879]	2,7215 [2,493 ; 2,95]	2,8557 [2,708 ; 3,004]	2,5938 [2,346 ; 2,841]	2,85 [2,484 ; 3,216]	Aucun
<i>Q08. Il est normal que Radio-Canada, vu que 85% des francophones au Canada habitent au Québec, parle surtout d'actualités québécoises.</i>	3,0093 [2,958 ; 3,061]	2,9378 [2,837 ; 3,039]	2,9057 [2,827 ; 2,984]	3,0672 [2,913 ; 3,222]	2,6842 [2,541 ; 2,827]	2,8158 [2,52 ; 3,111]	2,8 [2,511 ; 3,089]	Aucun
<i>Q17. La contribution monétaire de l'État québécois à l'avancement des dossiers politiques des francophones en milieu minoritaire ne serait pas souhaitable.</i>	3,0288 [2,965 ; 3,093]	3,096 [2,987 ; 3,205]	3,007 [2,913 ; 3,101]	3 [2,839 ; 3,161]	3,1636 [3,018 ; 3,309]	3,3333 [3,08 ; 3,587]	3,0909 [2,774 ; 3,408]	Aucun

Q16. L'augmentation du rôle du Québec dans la promotion du français dans les autres provinces et territoires ne serait pas souhaitable.	3,0112 [2,939 ; 3,083]	3,1724 [3,061 ; 3,284]	2,8885 [2,781 ; 2,996]	2,8409 [2,609 ; 3,073]	3,4196 [3,305 ; 3,534]	3,4 [3,197 ; 3,603]	3,3913 [3,207 ; 3,576]	Aucun
Q14. Les Franco-Ontariens ont plus en commun avec les Québécois d'expression anglaise qu'avec les Québécois francophones.	3,0999 [3,04 ; 3,16]	3,22 [3,12 ; 3,32]	2,9519 [2,857 ; 3,047]	2,8941 [2,688 ; 3,1]	3,2778 [3,167 ; 3,389]	3,1714 [2,923 ; 3,42]	3,3478 [3,217 ; 3,479]	Aucun
Q28. Les francophones du Québec connaissent bien les enjeux et les défis des Franco-Ontariens.	3,4284 [3,388 ; 3,468]	3,4601 [3,392 ; 3,528]	3,4375 [3,37 ; 3,505]	3,1222 [2,945 ; 3,299]	3,2522 [3,138 ; 3,366]	3,4595 [3,302 ; 3,616]	3,4167 [3,235 ; 3,598]	Aucun
Q10. La représentation des francophones hors Québec est adéquate dans les autres médias francophones québécois, dont TVA.	3,4289 [3,392 ; 3,466]	3,4978 [3,44 ; 3,555]	3,4268 [3,372 ; 3,482]	3,2128 [3,065 ; 3,36]	3,3115 [3,192 ; 3,431]	3,3143 [3,04 ; 3,588]	3,5714 [3,458 ; 3,685]	Aucun
Q15. Les Québécois francophones ont plus en commun avec les Ontariens d'expression anglaise qu'avec les Franco-Ontariens.	3,4199 [3,375 ; 3,465]	3,5392 [3,473 ; 3,606]	3,2683 [3,191 ; 3,346]	3,1149 [2,957 ; 3,272]	3,6396 [3,564 ; 3,715]	3,6944 [3,584 ; 3,805]	3,625 [3,471 ; 3,779]	Aucun
Q09. La représentation des francophones hors Québec est adéquate dans les médias canadiens-anglais.	3,5191 [3,483 ; 3,555]	3,5815 [3,529 ; 3,634]	3,4972 [3,442 ; 3,553]	3,2162 [3,044 ; 3,389]	3,5593 [3,476 ; 3,643]	3,8286 [3,779 ; 3,878]	3,5926 [3,452 ; 3,733]	Aucun

3.3. Énoncés dont les répondantes et répondants sont incertains

En ordre décroissant (de l'énoncé le plus en accord à l'énoncé le moins en accord), voici les énoncés pour lesquels les répondantes et répondants sont généralement incertains.

Question		QON	JFO	IFO	QC	FOQ	JQ	Constat(s) particulier(s)
Q31. L'ignorance et/ou l'hostilité des francophones de l'autre province envers les francophones de ma province est répandue.	2,1994 [2,133 ; 2,266]	2,3925 [2,251 ; 2,534]	2,0929 [1,986 ; 2,2]	2,28 [2,084 ; 2,476]	2,5106 [2,361 ; 2,66]	2,1935 [1,944 ; 2,443]	2,2174 [1,855 ; 2,58]	Les réponses des JFO sont plus en accord.
Q13. Le gouvernement fédéral doit traiter les défis linguistiques, politiques et culturels des Québécois d'expression anglaise et des Franco-Ontariens de la même manière.	2,2469 [2,159 ; 2,335]	2,4272 [2,245 ; 2,609]	2,2881 [2,157 ; 2,419]	2,0104 [1,788 ; 2,233]	2,614 [2,35 ; 2,878]	2,8889 [2,474 ; 3,304]	2,9583 [2,739 ; 3,178]	Les réponses des Franco-Ontariens (ON, JFO, IFO) sont plus en accord, tandis que les QON et JQ sont plus en désaccord.
Q29. Les Franco-Ontariens connaissent bien les enjeux et les défis des francophones du Québec.	2,2709 [2,218 ; 2,324]	2,5213 [2,404 ; 2,638]	2,2623 [2,181 ; 2,344]	2,266 [2,107 ; 2,425]	2,5091 [2,37 ; 2,648]	2,3514 [2,11 ; 2,593]	2,2083 [1,997 ; 2,42]	Aucun
Q38. Le potentiel pour augmenter les liens d'affaires entre les francophones des deux provinces est limité.	2,3202 [2,259 ; 2,381]	2,3522 [2,218 ; 2,487]	2,3389 [2,239 ; 2,439]	1,9444 [1,77 ; 2,119]	2,381 [2,208 ; 2,554]	2,4138 [2,161 ; 2,666]	2,619 [2,249 ; 2,989]	Les réponses des Franco-Ontariens (ON, QON, JFO, IFO) sont plus en accord, surtout pour l'IFO.
Q33. L'autre province est accueillante aux travailleurs	2,4872 [2,427	2,25 [2,146	2,4093 [2,315	2,3582 [2,21 ; 2,507]	2,2041 [2,075	2,2647 [1,988	2,1739 [1,86 ; 2,488]	Aucun

<i>francophones de ma province.</i>	<i>; 2,548]</i>	<i>; 2,354]</i>	<i>; 2,503]</i>		<i>; 2,333]</i>	<i>; 2,541]</i>		
<i>Q22. Depuis le début du XXI siècle, l'État québécois a eu un impact politique positif sur la francophonie ontarienne.</i>	<i>2,5914 [2,537 ; 2,646]</i>	<i>2,541 [2,441 ; 2,641]</i>	<i>2,6774 [2,591 ; 2,764]</i>	<i>2,6269 [2,403 ; 2,851]</i>	<i>2,3261 [2,202 ; 2,45]</i>	<i>2,1667 [1,963 ; 2,37]</i>	<i>2,3684 [2,098 ; 2,639]</i>	<i>Les réponses des francophones québécois (QC, FOQ, JQ) sont plus en accord.</i>
<i>Q11. Le fédéralisme actuel est un obstacle à l'intensification des rapports entre Franco-Ontariens et Québécois francophones.</i>	<i>2,7154 [2,647 ; 2,784]</i>	<i>2,6898 [2,559 ; 2,82]</i>	<i>2,58 [2,459 ; 2,701]</i>	<i>2,5769 [2,324 ; 2,83]</i>	<i>2,2222 [2,038 ; 2,407]</i>	<i>2,4857 [2,061 ; 2,911]</i>	<i>2,4545 [2,005 ; 2,904]</i>	<i>Les réponses des QC sont plus en accord, tandis que celles des ON sont plus en désaccord.</i>

4. Références

- AGRESTI, Alan. Categorical data analysis. John Wiley & Sons, 2013.
- SCHEAFFER, Richard L., MENDENHALL III, William, OTT, R. Lyman, et al. Elementary survey sampling. Cengage Learning, 2011.
- SULLIVAN, Gail M. et ARTINO JR, Anthony R. Analyzing and interpreting data from Likert-type scales. Journal of graduate medical education, 2013, vol. 5, no 4, p. 541.
- **Sources des données** : Statistique Canada, Recensement de la population, 2011 et 2016.

[https://lecle.sharepoint.com/sites/Projets/Documents partages/Université Laval/2021-029\(2\) Analyse statistique/Rapport/Rapport_SQRC-Résultats du sondage de l'AFO_03juin21\(VF\).docx](https://lecle.sharepoint.com/sites/Projets/Documents%20partages/Universit%C3%A9%20Laval/2021-029(2)%20Analyse%20statistique/Rapport/Rapport_SQRC-R%C3%A9sultats%20du%20sondage%20de%20l'AFO_03juin21(VF).docx)

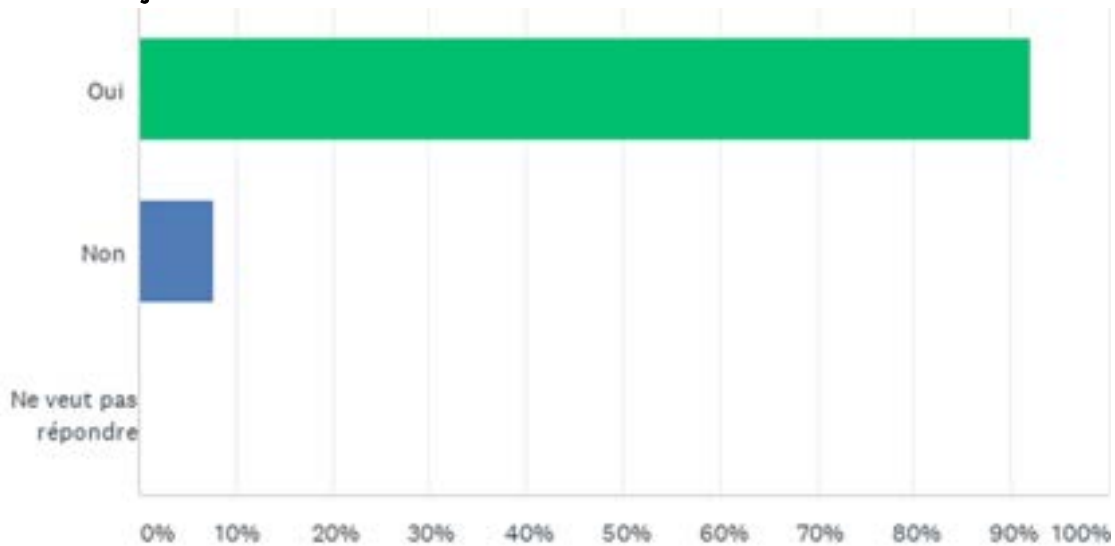


Annexe C

Résultats brutes du sondage

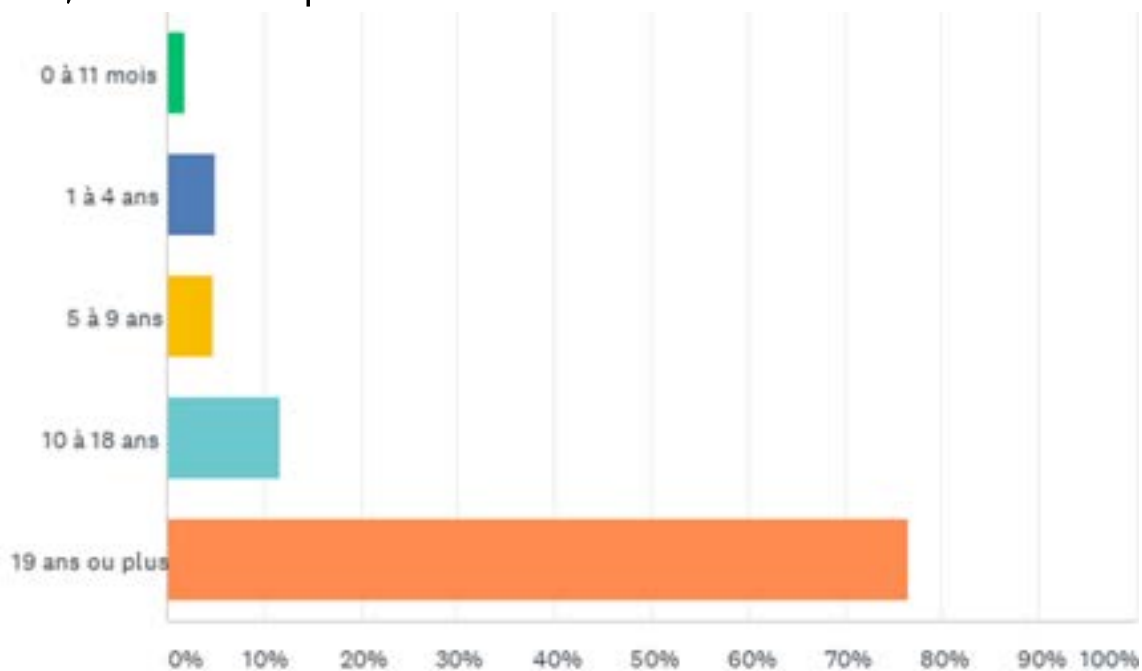
Note importante: les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens sont surreprésentés dans les données brutes de ce sondage

Q1: Avez-vous déjà vécu en Ontario



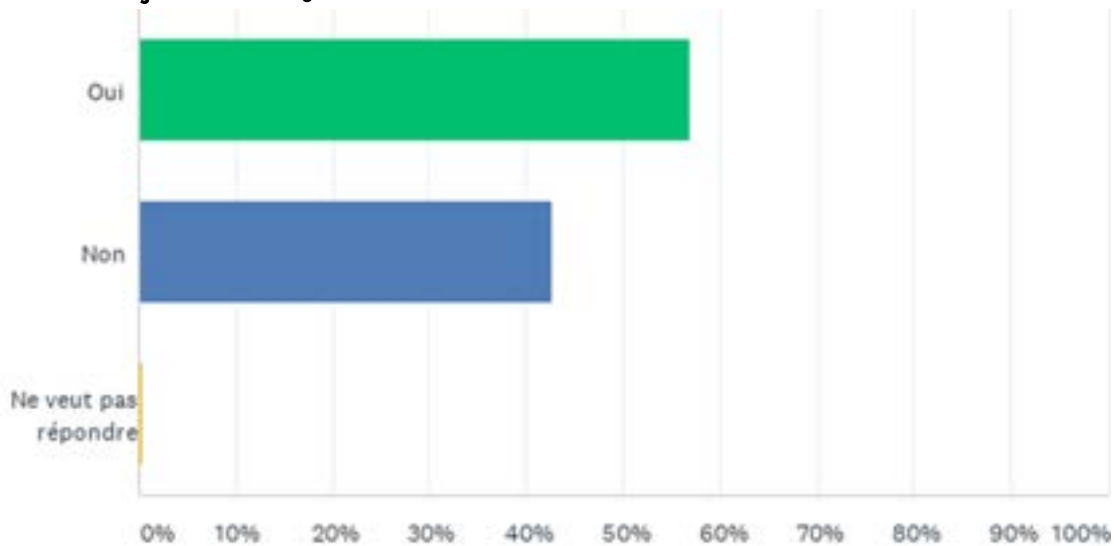
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Oui	92.06%	1,124
Non	7.70%	94
Ne veut pas répondre	0.25%	3
TOTAL		1,221

Q2: Si oui, combien de temps avez-vous vécu en Ontario?



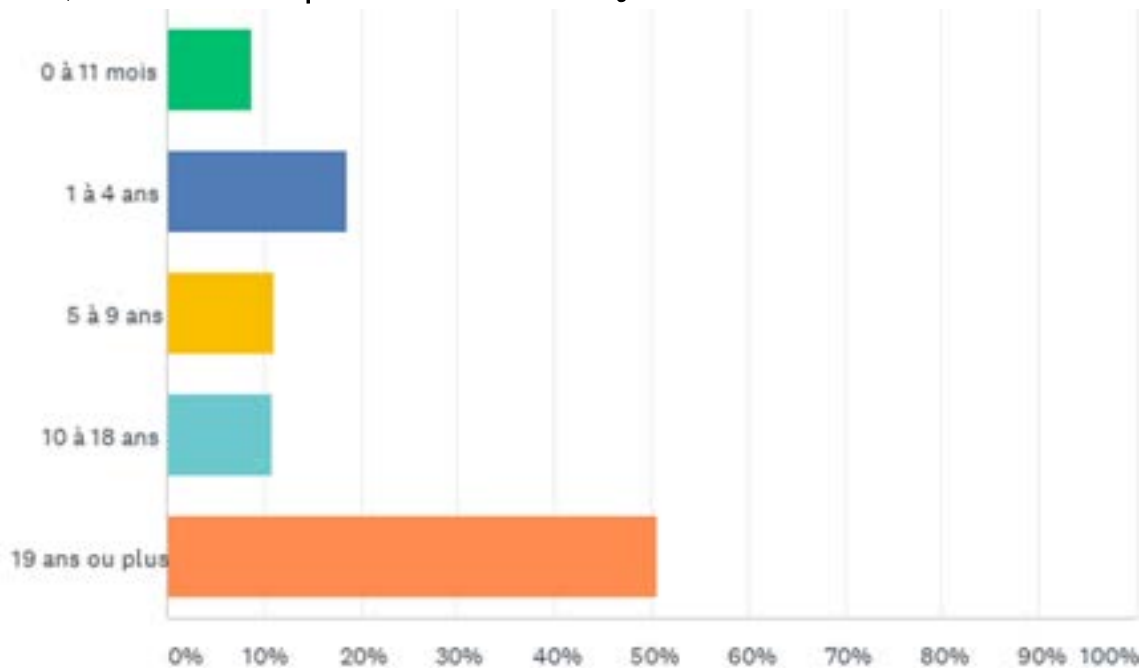
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
0 à 11 mois	1.80%	20
1 à 4 ans	5.12%	57
5 à 9 ans	4.76%	53
10 à 18 ans	11.67%	130
19 ans ou plus	76.66%	854
TOTAL		1,114

Q3: Avez-vous déjà vécu au Québec?



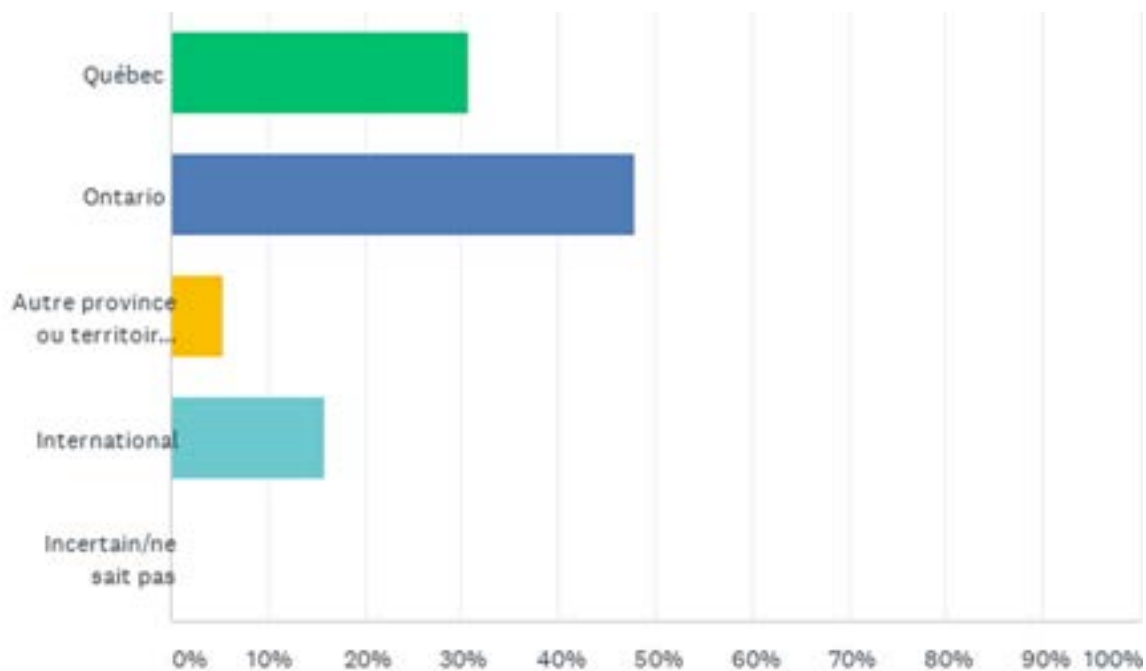
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Oui	56.92%	687
Non	42.67%	515
Ne veut pas répondre	0.41%	5
TOTAL		1,207

Q4: Si oui, combien de temps avez-vous vécu au Québec?



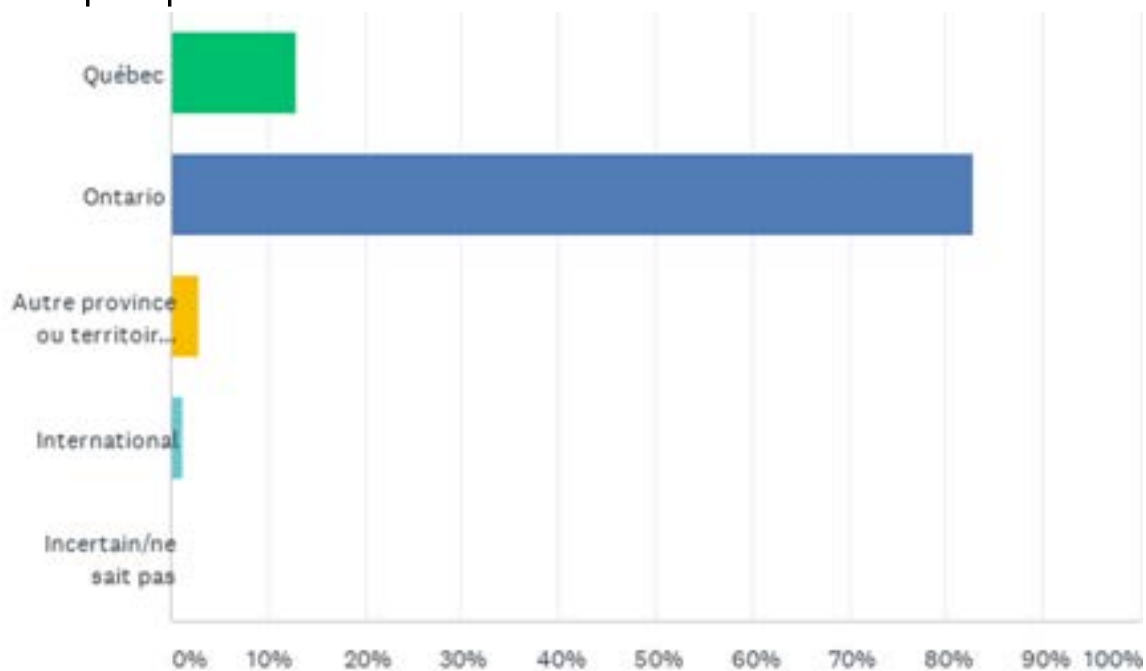
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
0 à 11 mois	8.80%	60
1 à 4 ans	18.62%	127
5 à 9 ans	11.14%	76
10 à 18 ans	10.85%	74
19 ans ou plus	50.59%	345
TOTAL		682

Q5: Où êtes-vous né?



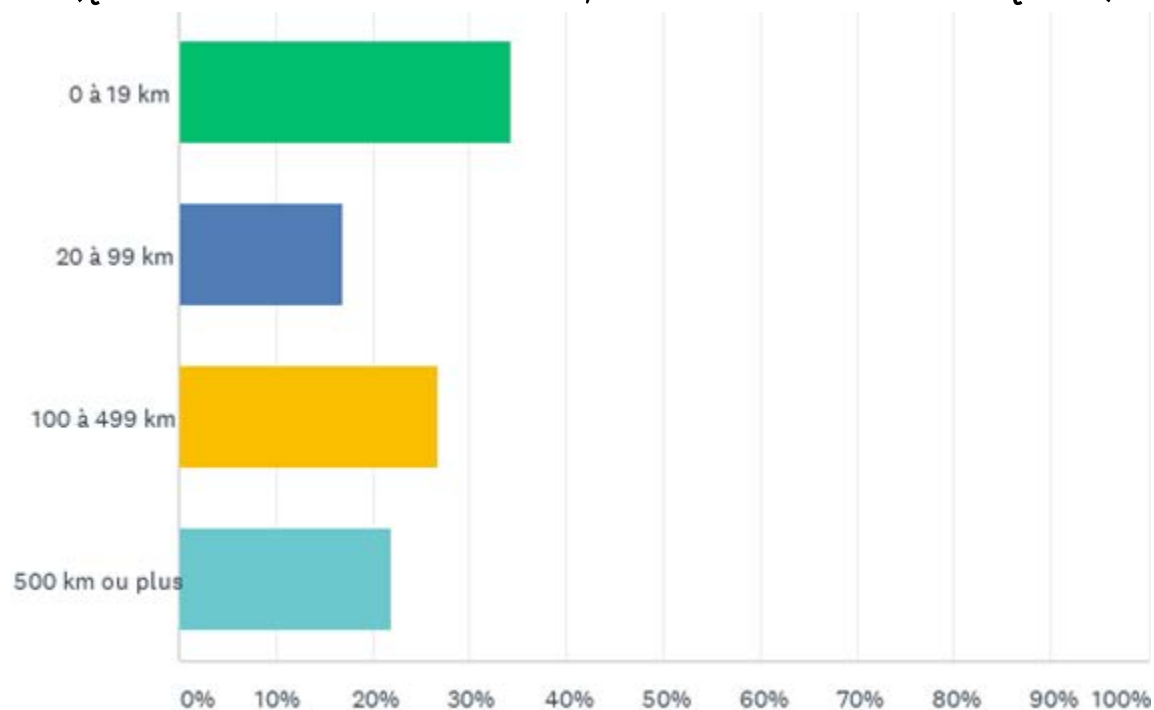
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Québec	30.69%	360
Ontario	47.83%	561
Autre province ou territoire du Canada	5.46%	64
International	15.86%	186
Incertain/ne sait pas	0.17%	2
TOTAL		1,173

Q6: Dans quelle province habitez-vous actuellement?



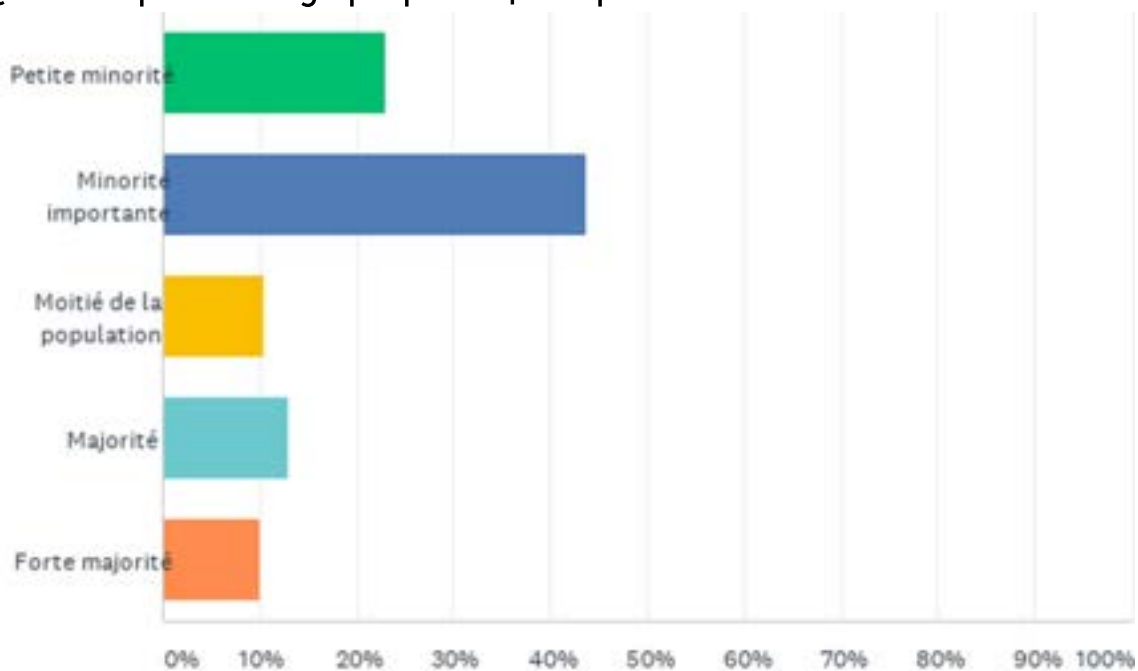
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Québec	12.96%	152
Ontario	82.78%	971
Autre province ou territoire du Canada	2.90%	34
International	1.28%	15
Incertain/ne sait pas	0.09%	1
TOTAL		1,173

Q7: À quelle distance votre résidence est-elle située par rapport avec la frontière de l'autre province (Québec si vous demeurez en Ontario, Ontario si vous demeurez au Québec)?



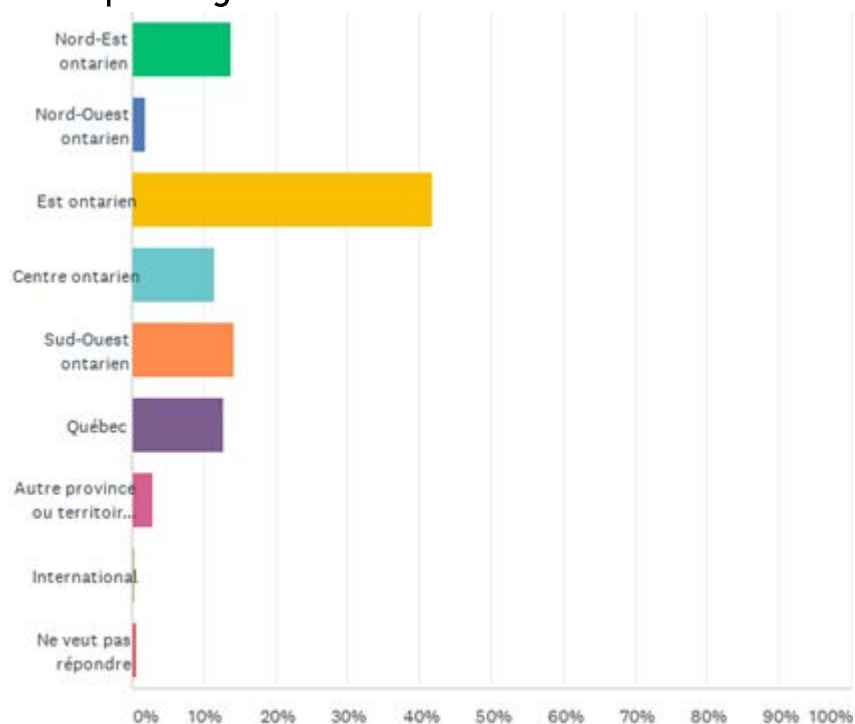
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
0 à 19 km	34.22%	400
20 à 99 km	16.94%	198
100 à 499 km	26.78%	313
500 km ou plus	22.07%	258
TOTAL		1,169

Q8: Quel est le poids démographique des francophones dans votre localité?



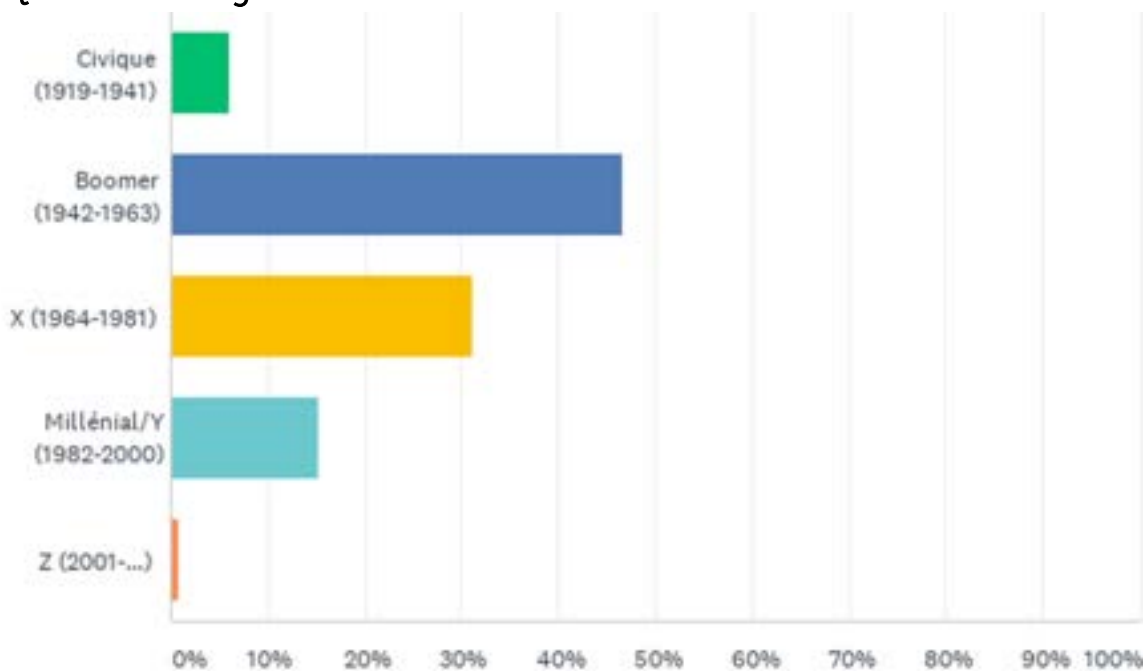
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Petite minorité	22.93%	269
Minorité importante	43.73%	513
Moitié de la population	10.40%	122
Majorité	12.96%	152
Forte majorité	9.97%	117
TOTAL		1,173

Q9: Dans quelle région habitez-vous?



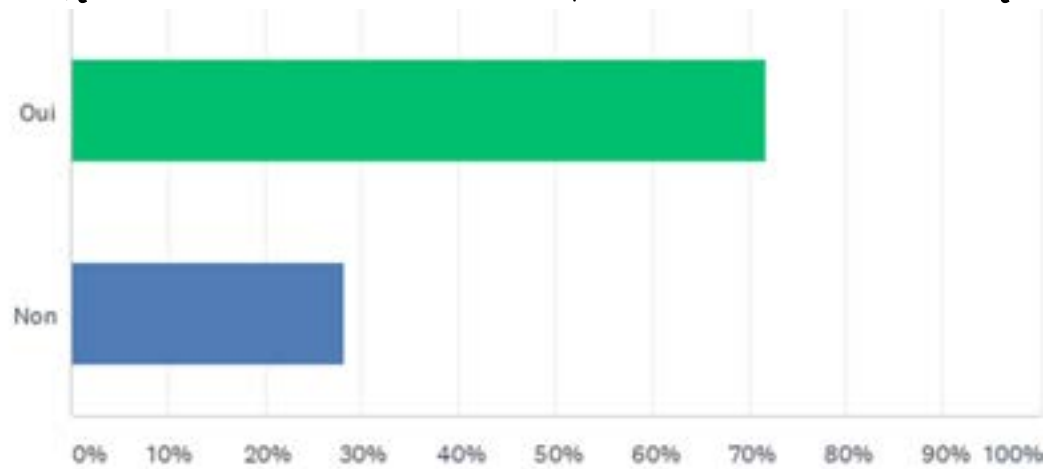
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Nord-Est ontarien	13.81%	162
Nord-Ouest ontarien	1.96%	23
Est ontarien	41.77%	490
Centre ontarien	11.51%	135
Sud-Ouest ontarien	14.15%	166
Québec	12.70%	149
Autre province ou territoire du Canada	2.90%	34
International	0.51%	6
Ne veut pas répondre	0.68%	8
TOTAL		1,173

Q10: Quelle est votre génération de naissance?



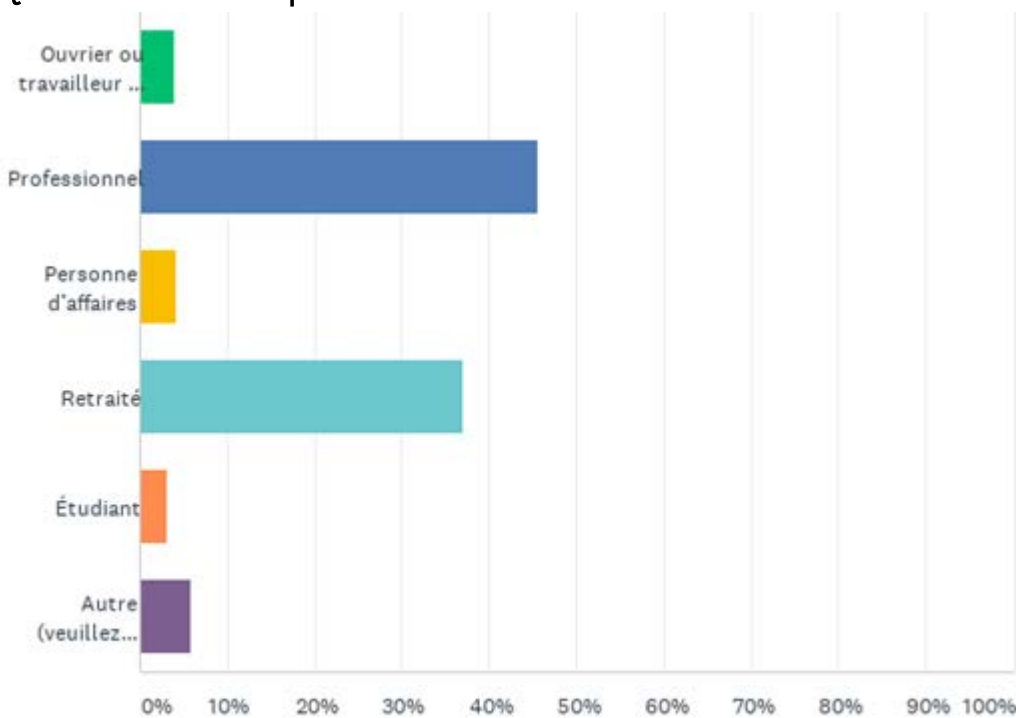
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Civique (1919-1941)	5.97%	70
Boomer (1942-1963)	46.72%	548
X (1964-1981)	31.12%	365
Millénial/Y (1982-2000)	15.26%	179
Z (2001-...)	0.94%	11
TOTAL		1,173

Q11: J'ai au moins un frère, une sœur, un cousin, une cousine, un parent ou un enfant qui habite l'autre province (Québec si vous demeurez en Ontario, Ontario si vous demeurez au Québec).



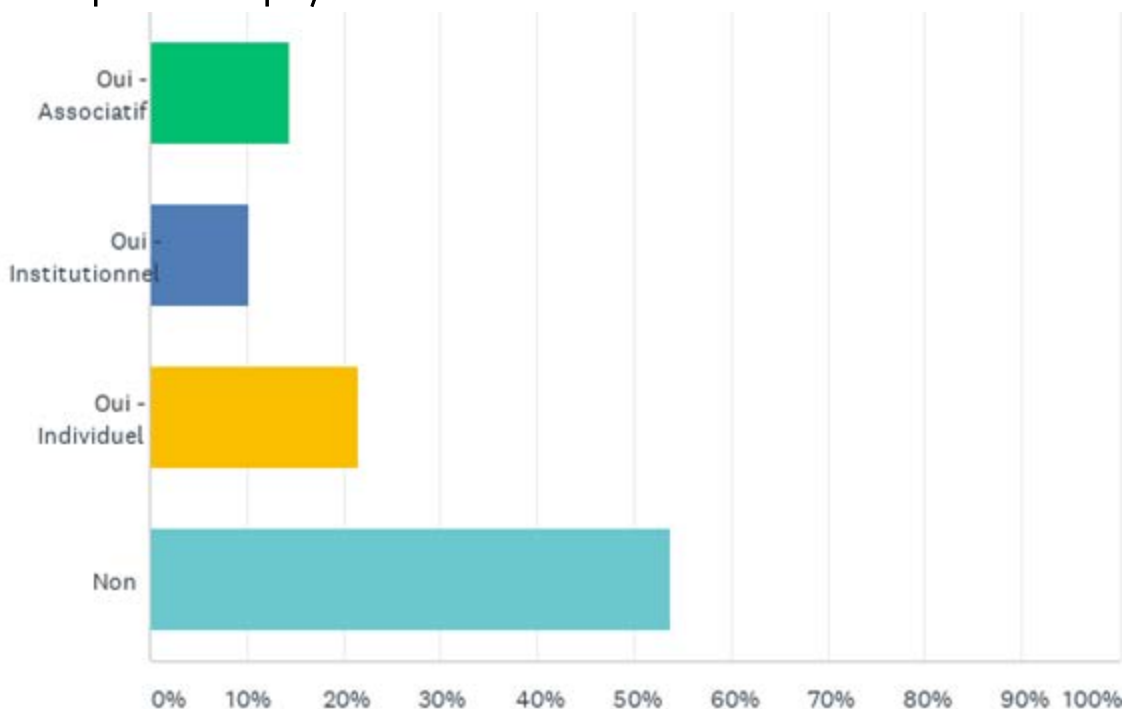
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Oui	71.70%	841
Non	28.30%	332
TOTAL		1,173

Q12: Quelle est votre occupation?



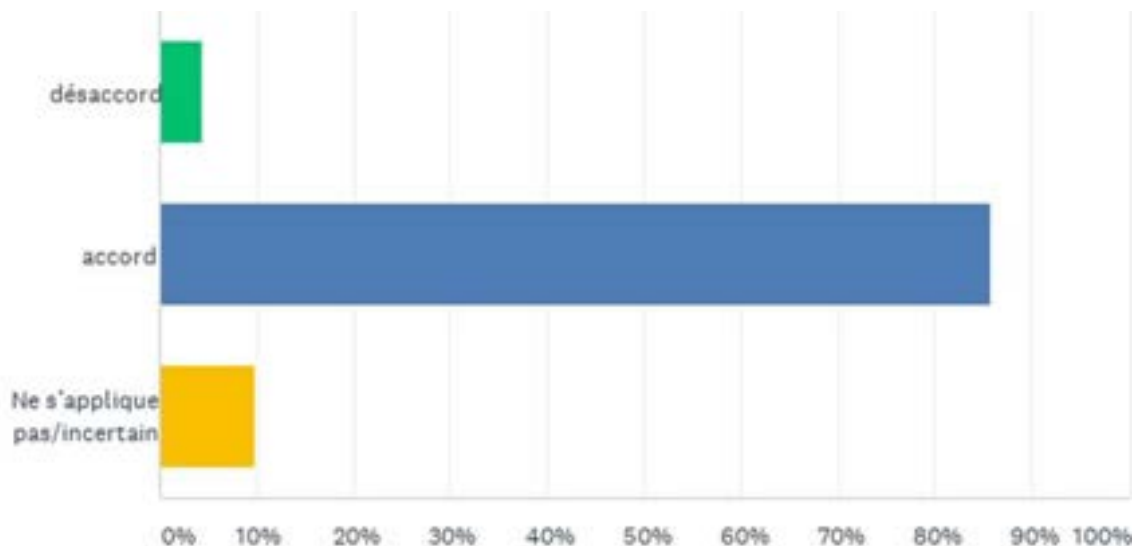
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Ouvrier ou travailleur de service	4.01%	47
Professionnel	45.69%	536
Personne d'affaires	4.26%	50
Retraité	37.08%	435
Étudiant	3.07%	36
Autre (veillez préciser)	5.88%	69
TOTAL		1,173

Q13: Est-ce que votre employeur ou vous êtes membre de l'AFO?



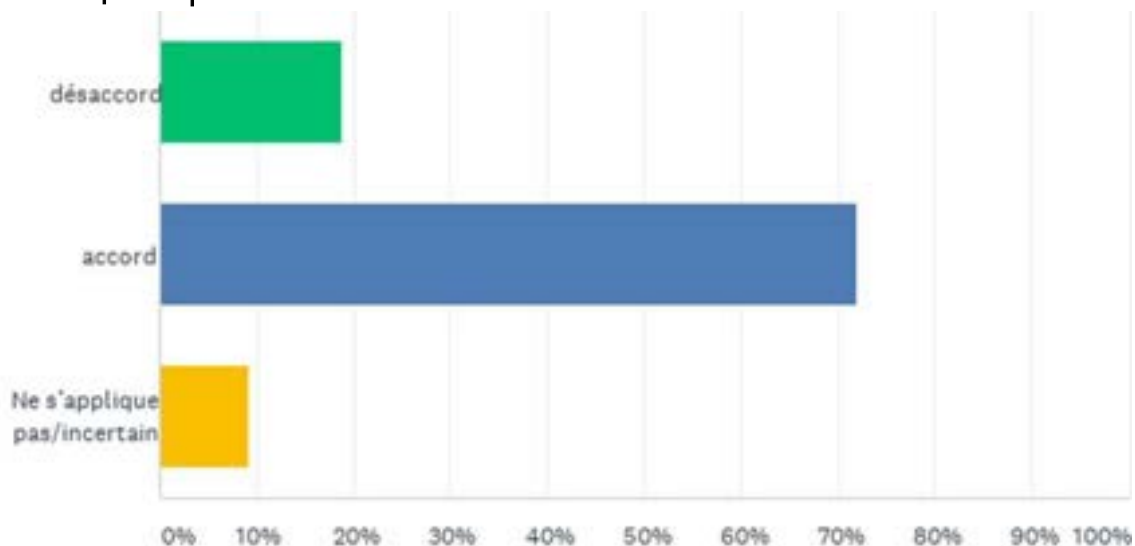
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Oui - Associatif	14.49%	170
Oui - Institutionnel	10.32%	121
Oui - Individuel	21.48%	252
Non	53.71%	630
TOTAL		1,173

Q14: Une plus grande mobilité entre les Québécois francophones et les Franco-Ontariens serait souhaitable.



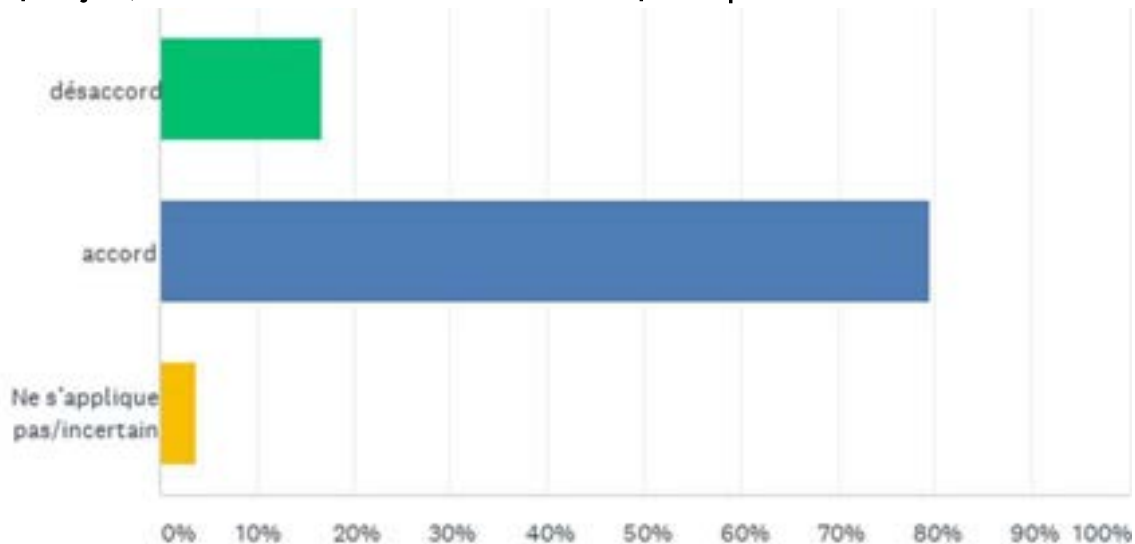
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	4.42%	47
accord	85.81%	913
Ne s'applique pas/incertain	9.77%	104
TOTAL		1,064

Q15: La francophonie serait renforcée si une plus grande proportion de ménages étaient formés que par des francophones.



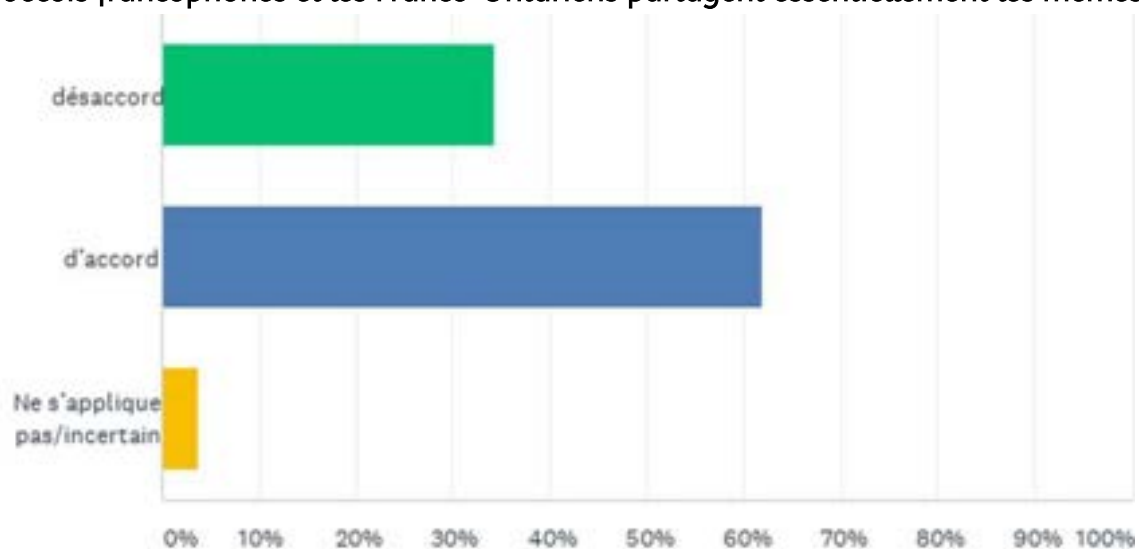
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	18.80%	200
accord	71.90%	765
Ne s'applique pas/incertain	9.30%	99
TOTAL		1,064

Q16: L'exogamie (ménage formé par un.e francophone et un.e anglophone ou personne parlant une autre langue que le français), dans les situations où le conjoint non francophone n'apprend pas le français, nuit à la transmission de la culture francophone.



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	16.64%	177
accord	79.51%	846
Ne s'applique pas/incertain	3.85%	41
TOTAL		1,064

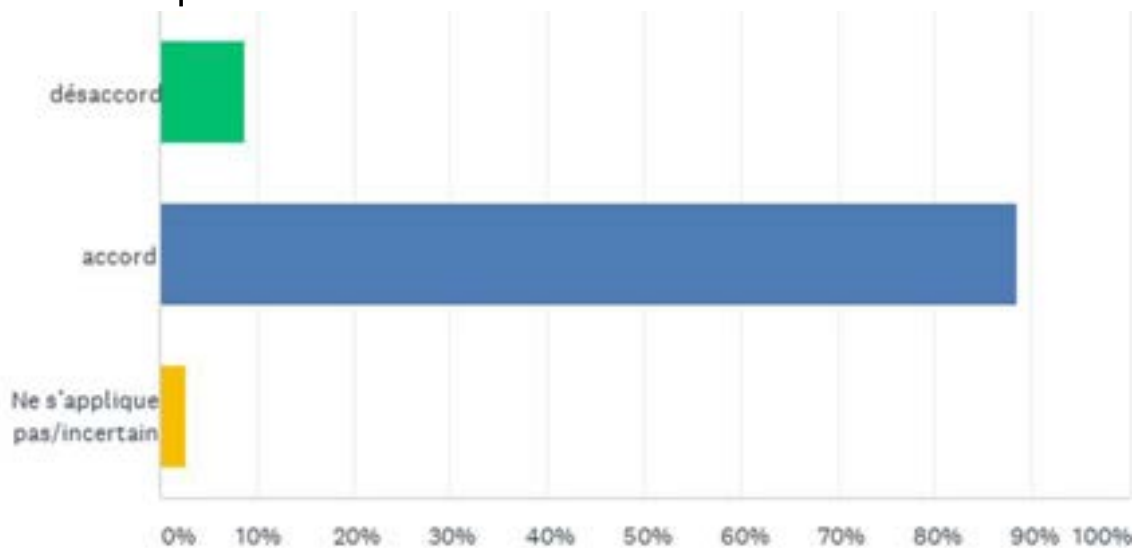
Q17: Les Québécois francophones et les Franco-Ontariens partagent essentiellement les mêmes



valeurs.

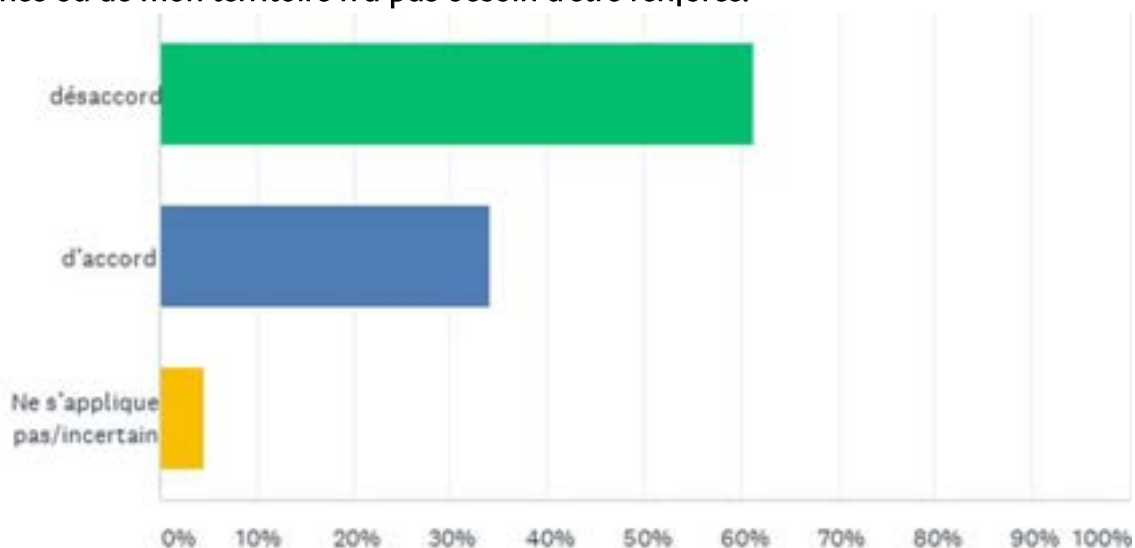
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	34.40%	366
d'accord	61.94%	659
Ne s'applique pas/incertain	3.67%	39
TOTAL		1,064

Q18: Je possède un important sentiment d'appartenance à une société francophone qui dépasse ma communauté provinciale ou territoriale.



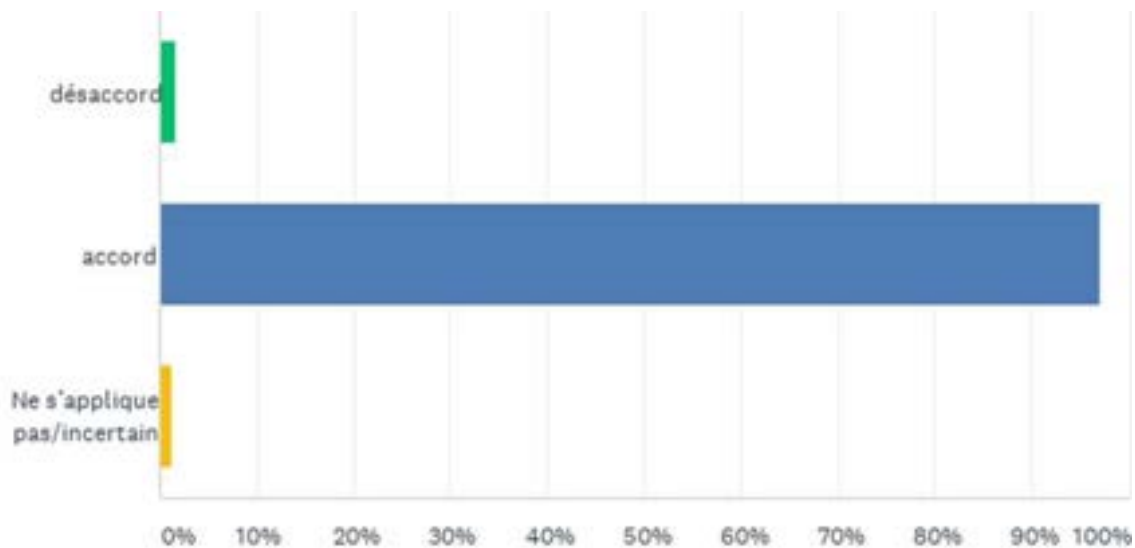
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	8.74%	93
accord	88.44%	941
Ne s'applique pas/incertain	2.82%	30
TOTAL		1,064

Q19: Le sentiment d'appartenance à une collectivité francophone dépassant les frontières de ma province ou de mon territoire n'a pas besoin d'être renforcé.



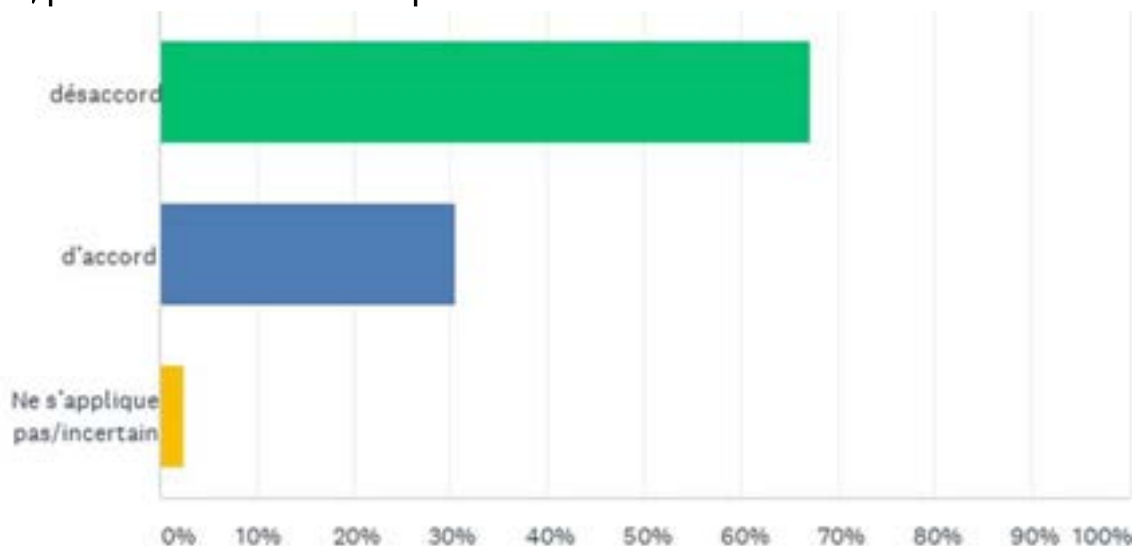
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	61.28%	652
d'accord	34.12%	363
Ne s'applique pas/incertain	4.61%	49
TOTAL		1,064

Q20: Le poids démographique des francophones hors Québec devrait être représenté dans les informations et les émissions culturelles de Radio-Canada.



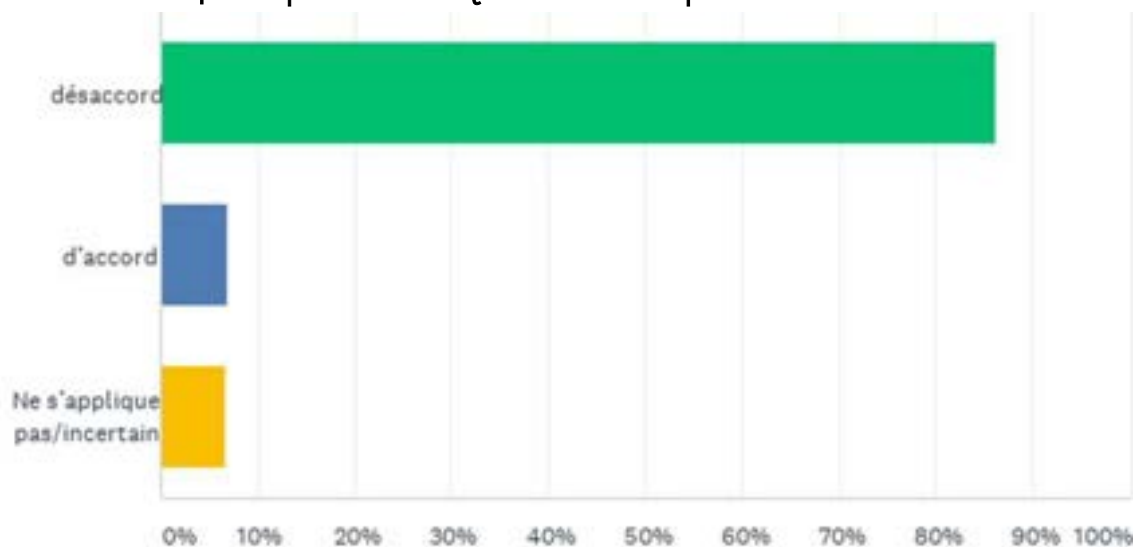
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	1.69%	18
accord	96.99%	1,032
Ne s'applique pas/incertain	1.32%	14
TOTAL		1,064

Q21: Il est normal que Radio-Canada, vu que 85% des francophones au Canada habitent au Québec, parle surtout d'actualités québécoises.



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	67.11%	714
d'accord	30.45%	324
Ne s'applique pas/incertain	2.44%	26
TOTAL		1,064

Q22: La représentation des francophones hors Québec est adéquate dans les médias canadiens-

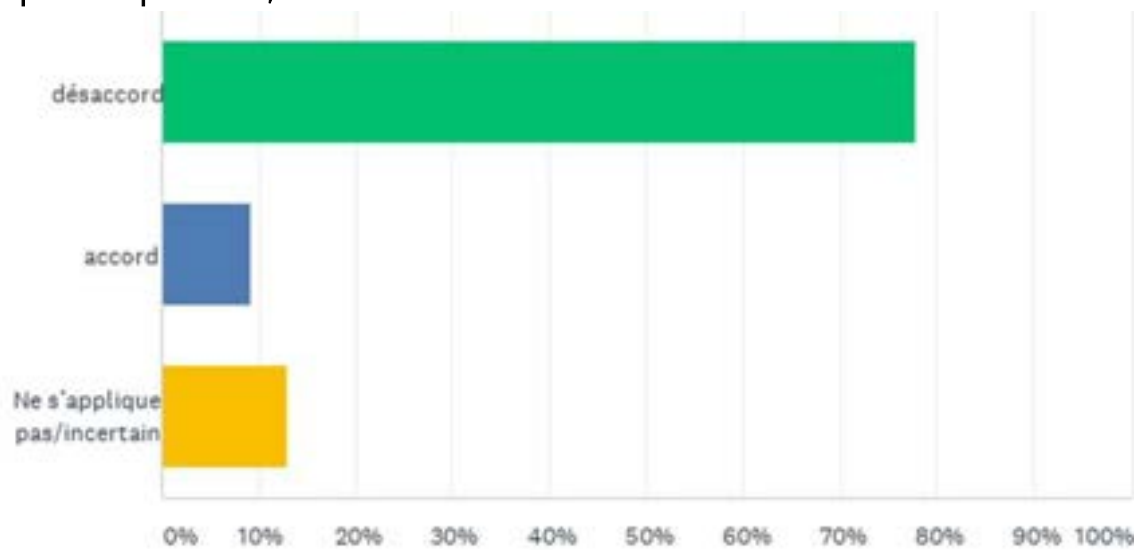


anglais.

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	86.28%	918
d'accord	6.95%	74
Ne s'applique pas/incertain	6.77%	72
TOTAL		1,064

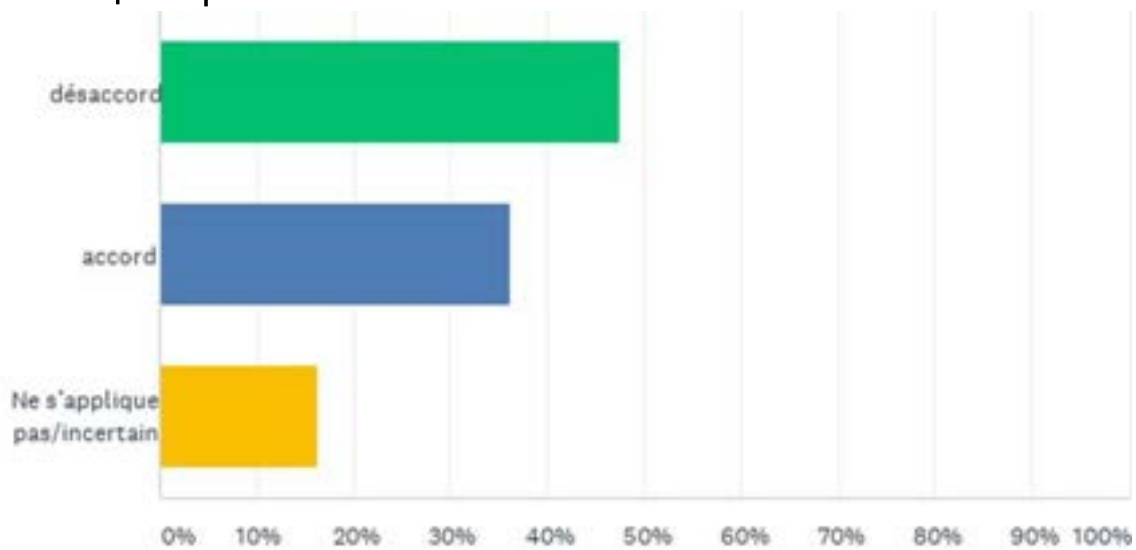


Q23: La représentation des francophones hors Québec est adéquate dans les autres médias francophones québécois, dont TVA.



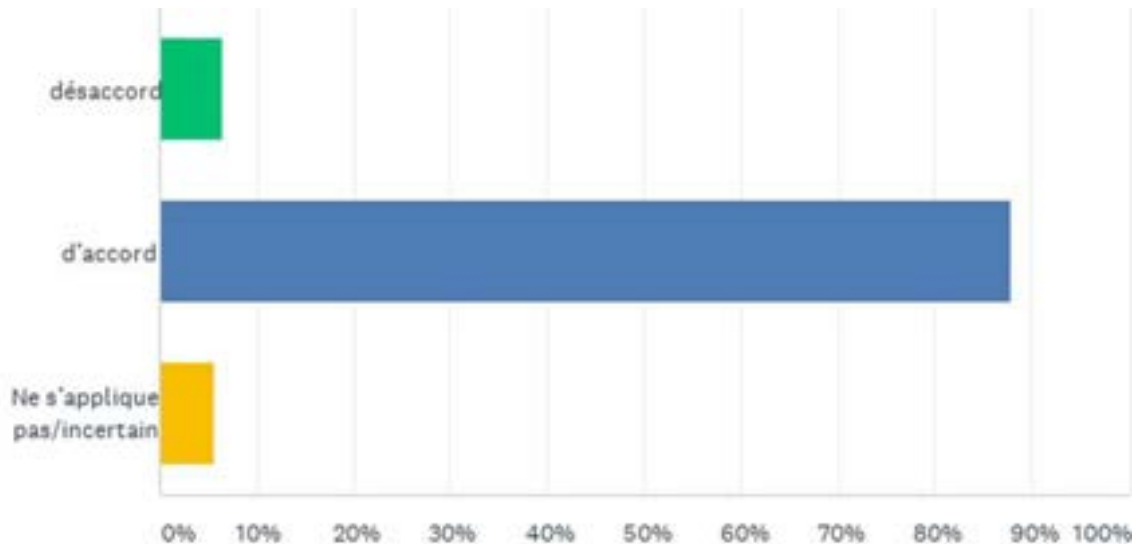
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	77.91%	829
accord	9.12%	97
Ne s'applique pas/incertain	12.97%	138
TOTAL		1,064

Q24: Le fédéralisme actuel est un obstacle à l'intensification des rapports entre Franco-Ontariens et Québécois francophones.



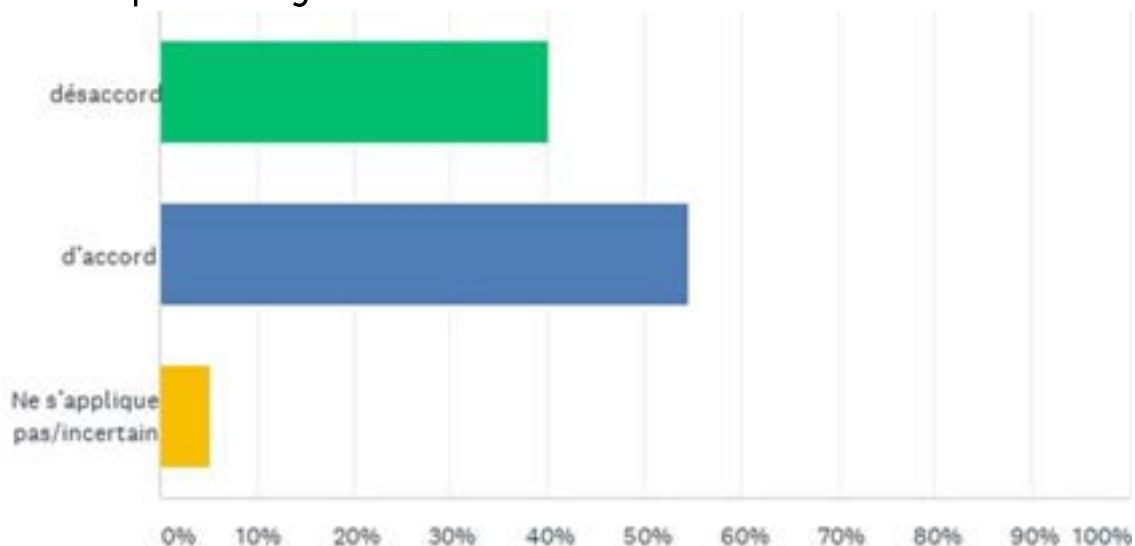
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	47.59%	444
accord	36.12%	337
Ne s'applique pas/incertain	16.29%	152
TOTAL		933

Q25: L'augmentation de l'autonomie institutionnelle et politique des Franco-Ontariens, le "par et pour" – dont dans les domaines de la santé, de la culture et des municipalités – serait souhaitable.



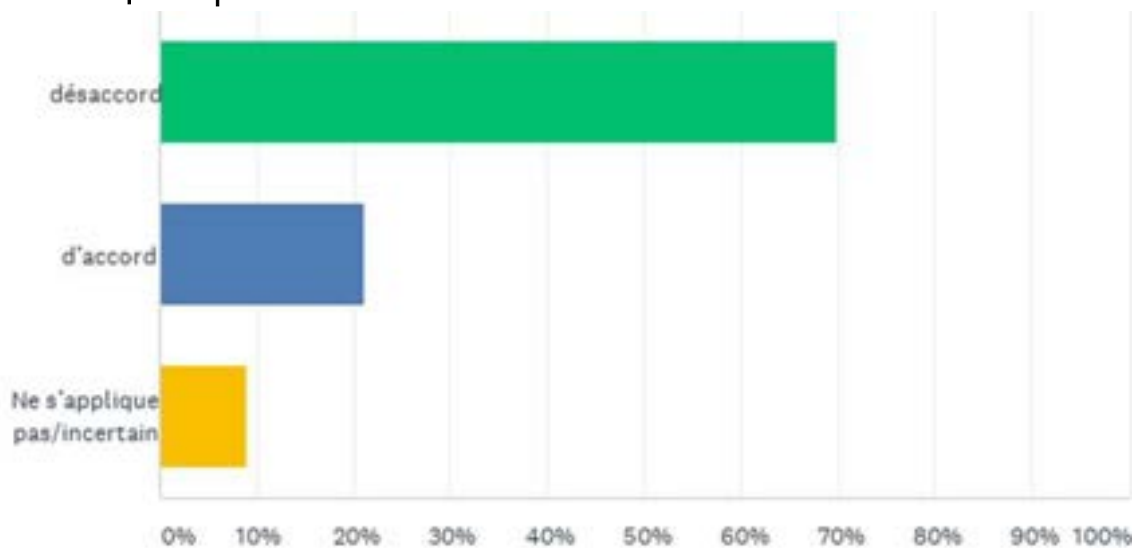
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	6.54%	61
d'accord	87.89%	820
Ne s'applique pas/incertain	5.57%	52
TOTAL		933

Q26: Le gouvernement fédéral doit traiter les défis linguistiques, politiques et culturels des Québécois d'expression anglaise et des Franco-Ontariens de la même manière.



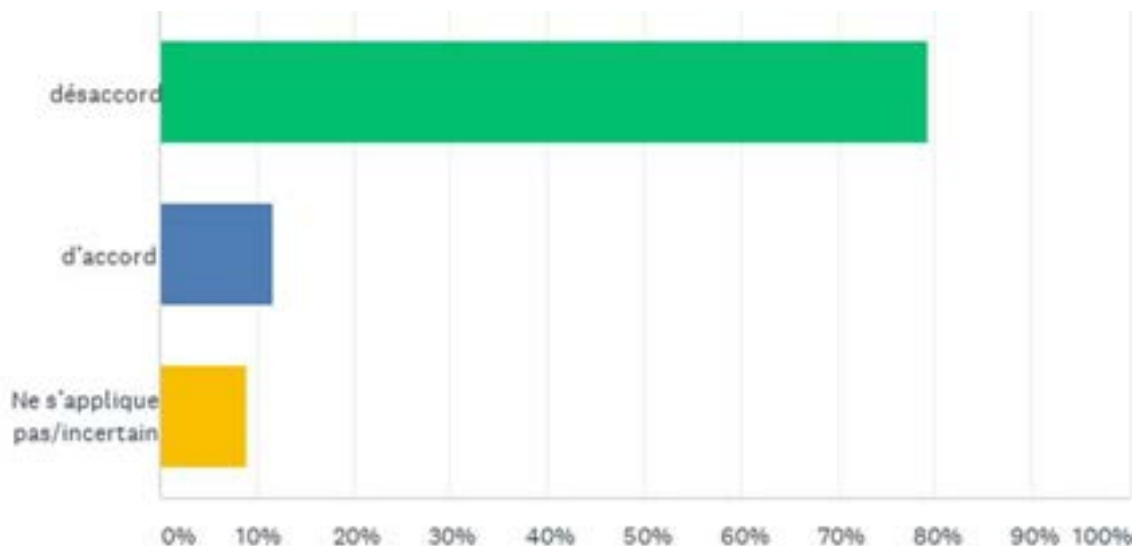
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	40.09%	374
d'accord	54.66%	510
Ne s'applique pas/incertain	5.25%	49
TOTAL		933

Q27: Les Franco-Ontariens ont plus en commun avec les Québécois d'expression anglaise qu'avec les Québécois francophones.



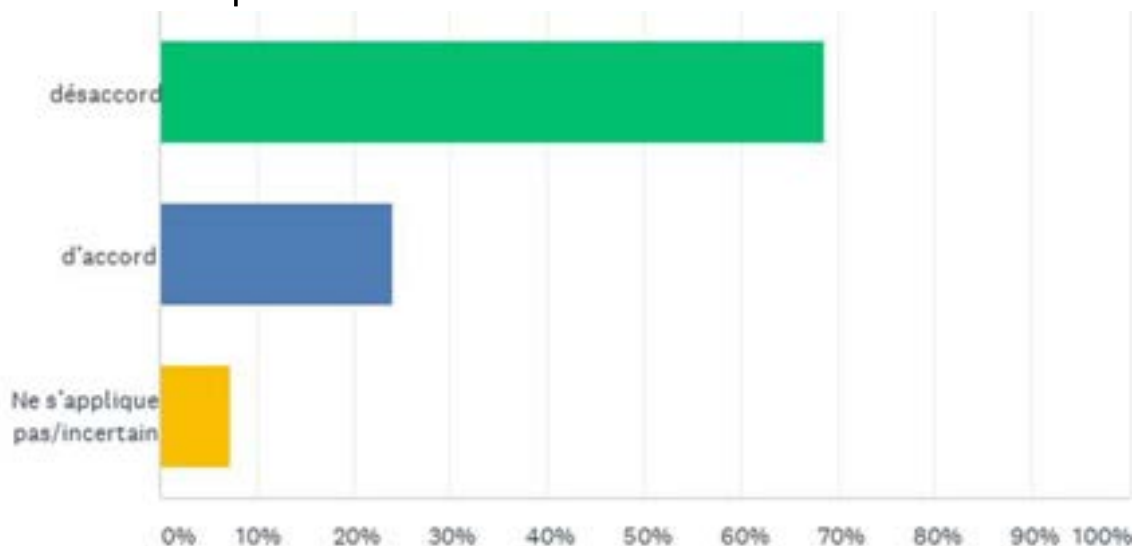
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	69.88%	652
d'accord	21.22%	198
Ne s'applique pas/incertain	8.90%	83
TOTAL		933

Q28: Les Québécois francophones ont plus en commun avec les Ontariens d'expression anglaise qu'avec les Franco-Ontariens.



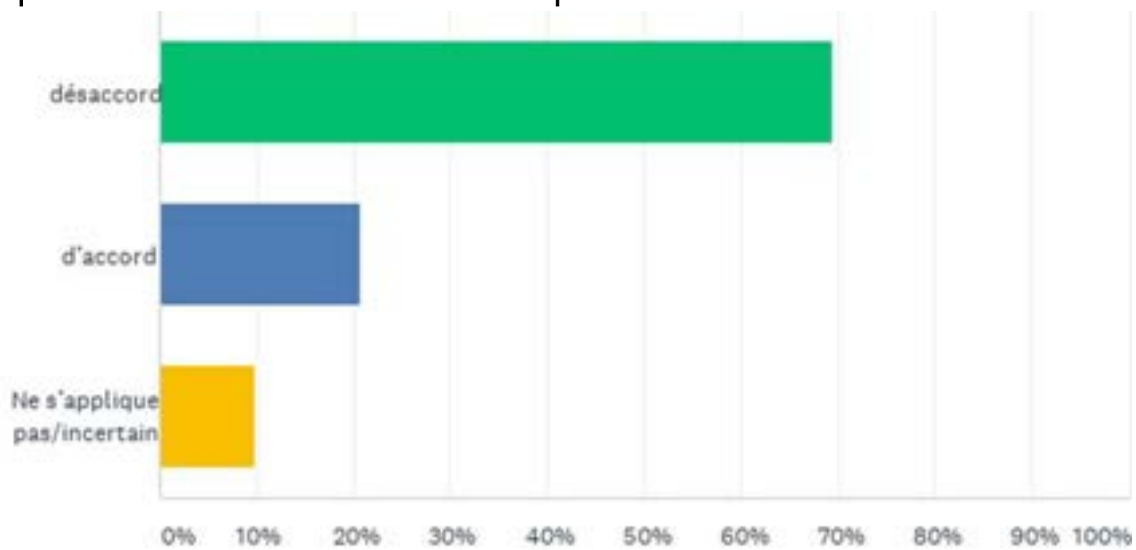
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	79.21%	739
d'accord	11.79%	110
Ne s'applique pas/incertain	9.00%	84
TOTAL		933

Q29: L'augmentation du rôle du Québec dans la promotion du français dans les autres provinces et territoires ne serait pas souhaitable.



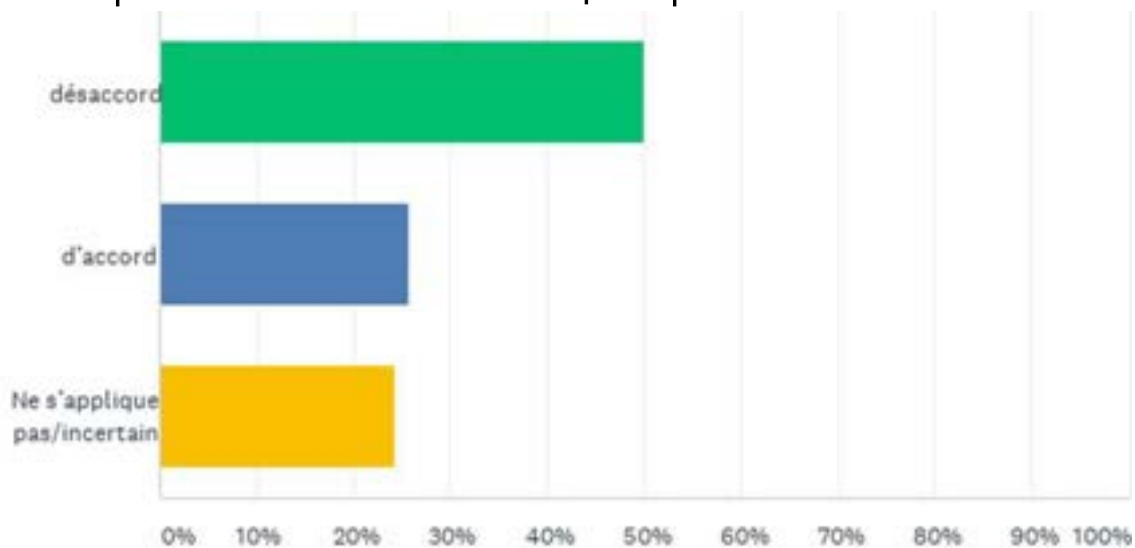
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	68.60%	640
d'accord	24.12%	225
Ne s'applique pas/incertain	7.29%	68
TOTAL		933

Q30: La contribution monétaire de l'État québécois à l'avancement des dossiers politiques des francophones en milieu minoritaire ne serait pas souhaitable.



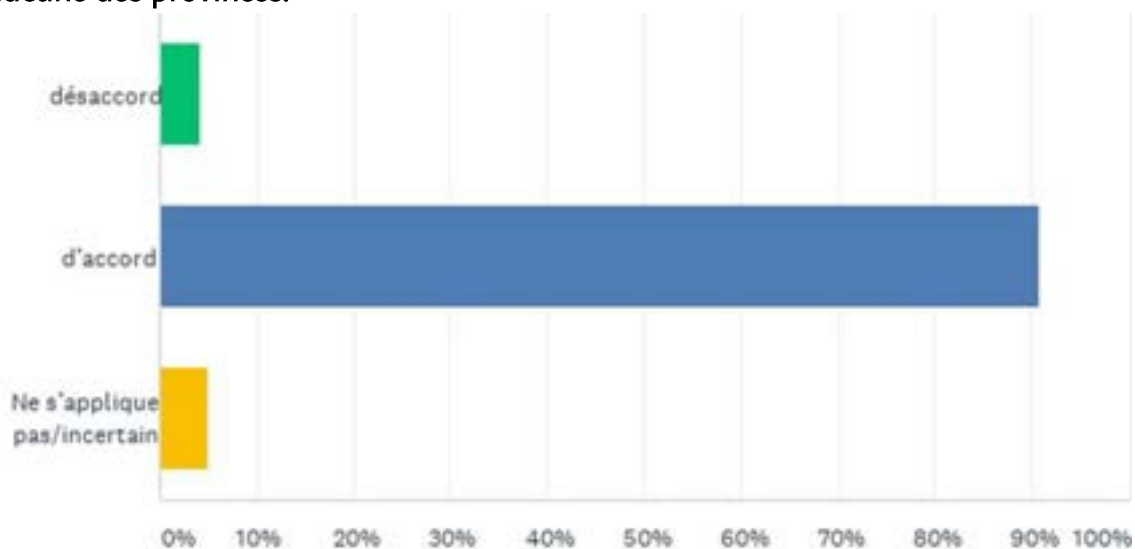
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	69.56%	649
d'accord	20.69%	193
Ne s'applique pas/incertain	9.75%	91
TOTAL		933

Q31: Le soutien financier de l'État québécois aux causes politiques serait plus utile que les subventions québécoises destinées à la culture francophone.



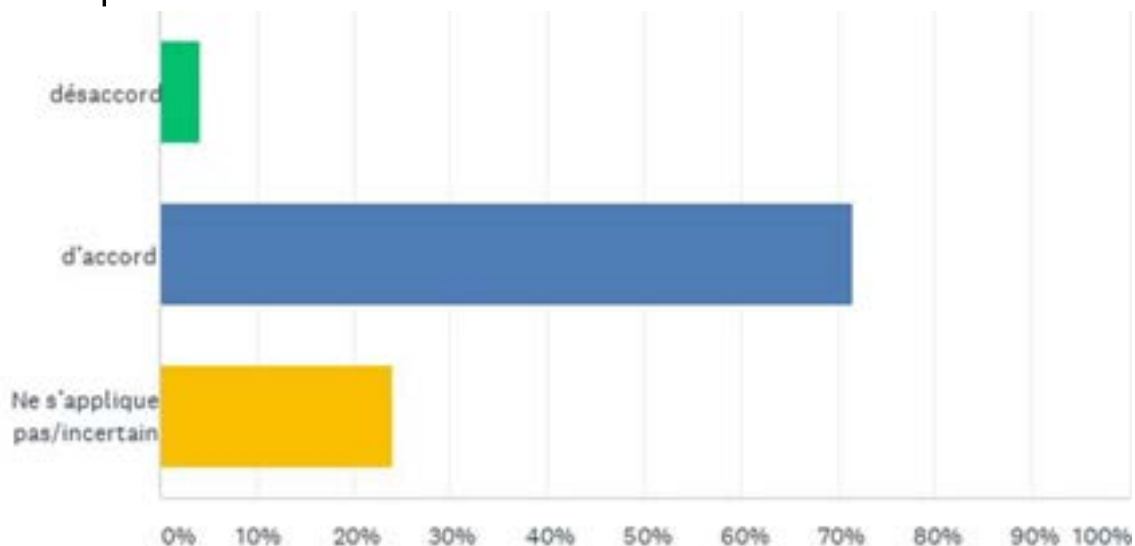
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	49.95%	466
d'accord	25.72%	240
Ne s'applique pas/incertain	24.33%	227
TOTAL		933

Q32: Le bilatéralisme (relations politiques et diplomatiques) entre les premiers ministres du Québec et de l'Ontario devrait porter non seulement sur l'économie, mais aussi sur la culture, les migrations entre provinces et territoires, l'immigration, la dualité linguistique, ainsi que la santé et le développement de la minorité nationale (francophone en Ontario, anglophone au Québec) de chacune des provinces.



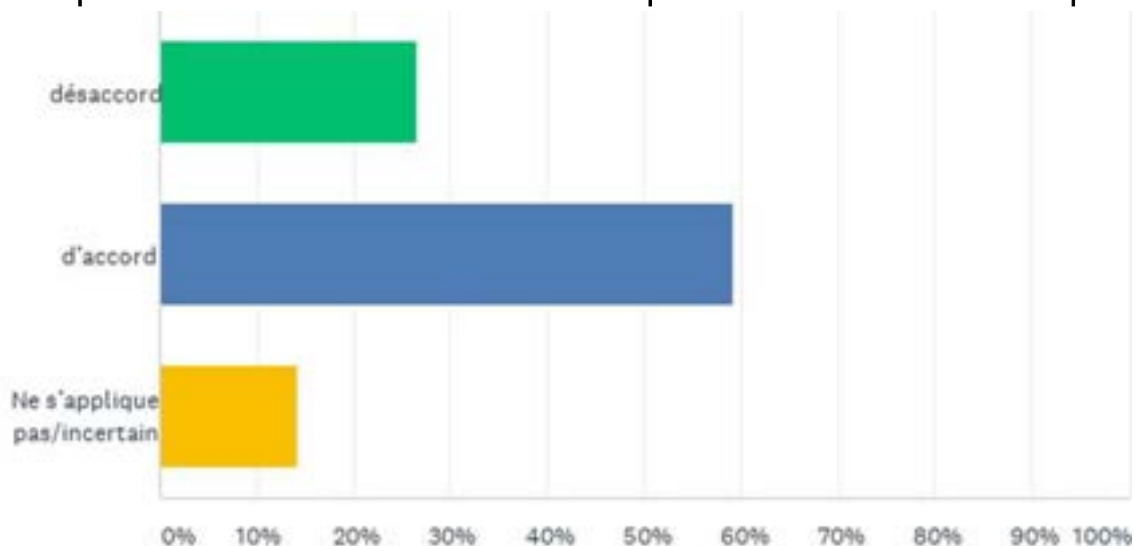
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	4.29%	40
d'accord	90.78%	847
Ne s'applique pas/incertain	4.93%	46
TOTAL		933

Q33: L'augmentation des relations avec des contreparties œuvrant dans votre secteur d'emploi dans l'autre province serait souhaitable.



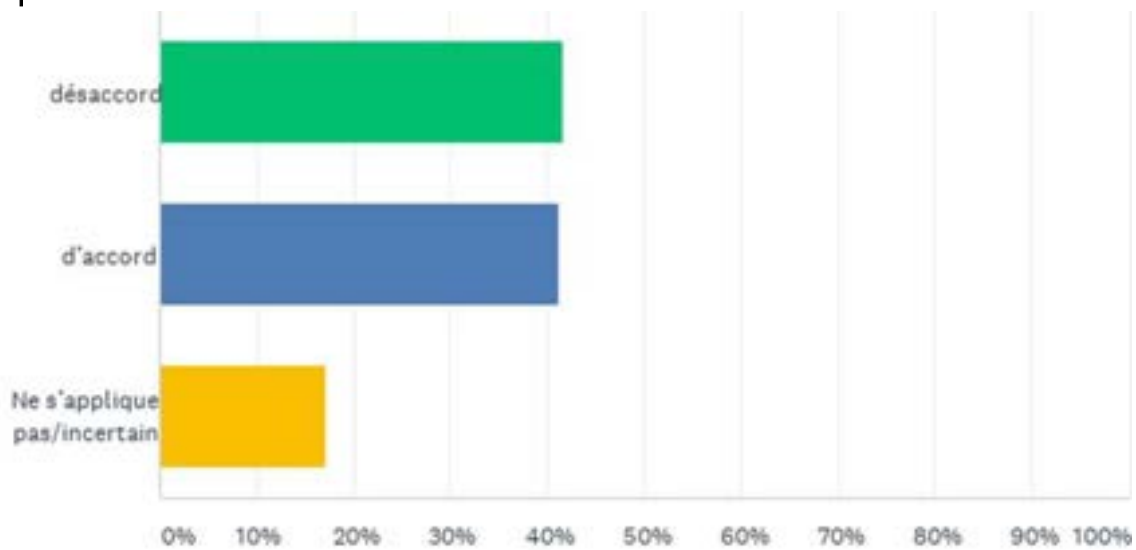
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	4.29%	40
d'accord	71.60%	668
Ne s'applique pas/incertain	24.12%	225
TOTAL		933

Q34: L'Ontario français peut être solidaire de la communauté d'expression anglaise au Québec, si cela ne va pas à l'encontre de ses intérêts et ne nuit pas à ses relations avec l'État québécois.



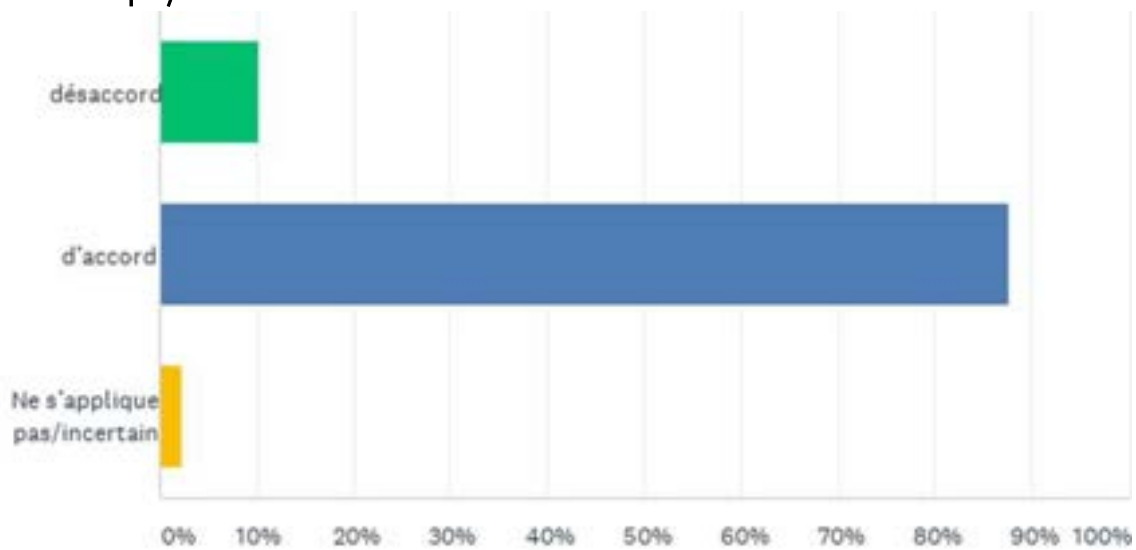
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	26.58%	248
d'accord	59.16%	552
Ne s'applique pas/incertain	14.26%	133
TOTAL		933

Q35: Depuis le début du XXI siècle, l'État québécois a eu un impact politique positif sur la francophonie ontarienne.



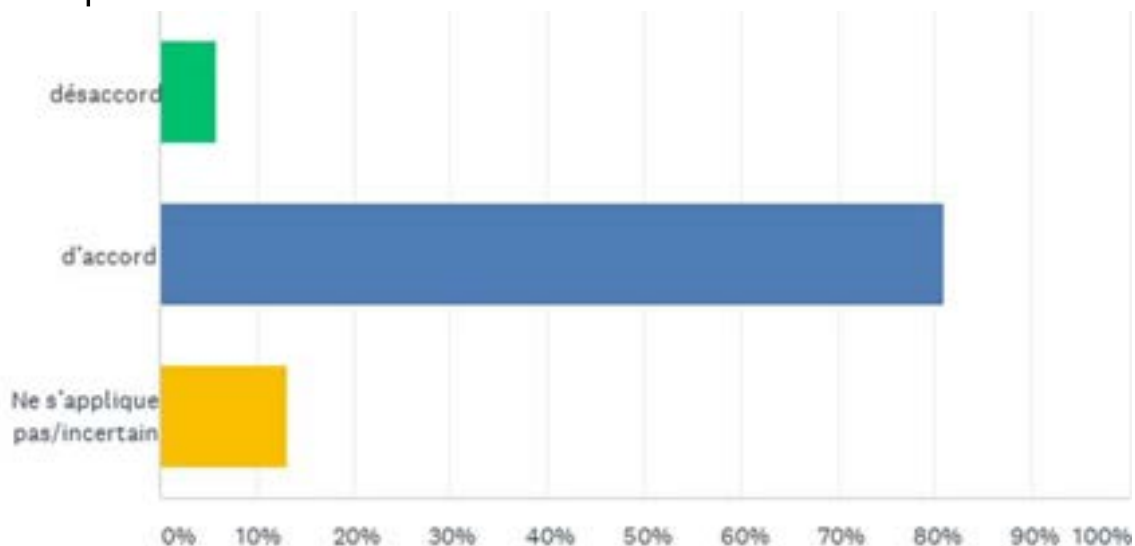
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	41.59%	388
d'accord	41.26%	385
Ne s'applique pas/incertain	17.15%	160
TOTAL		933

Q36: La survie du français au Canada est intimement liée à l'implantation d'un bilinguisme dans l'ensemble du pays.



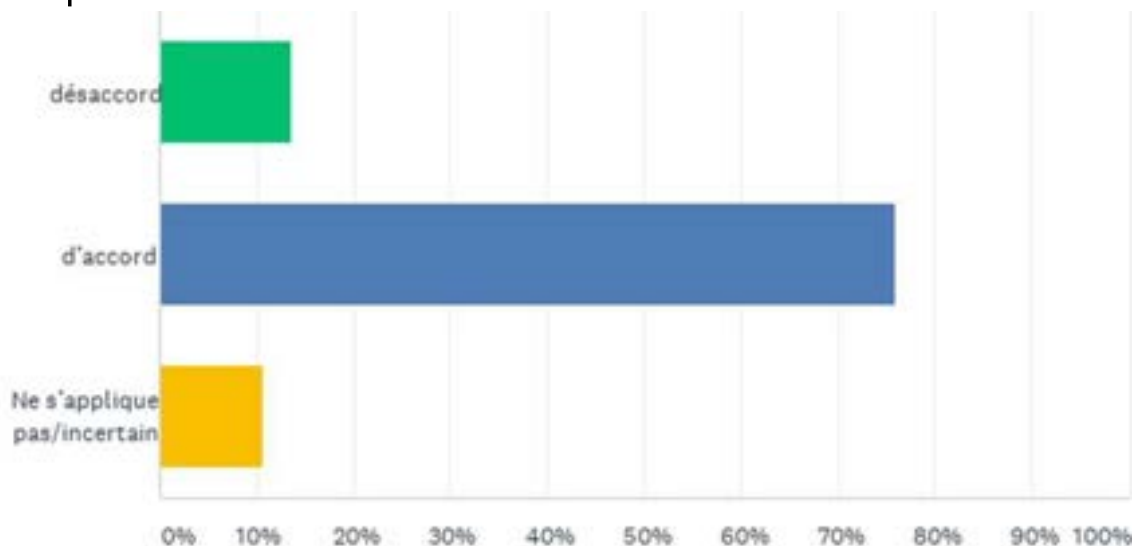
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	10.18%	95
d'accord	87.57%	817
Ne s'applique pas/incertain	2.25%	21
TOTAL		933

Q37: Une restructuration des institutions politiques de la communauté franco-ontarienne pour qu'elle soit plus autonome serait souhaitable.



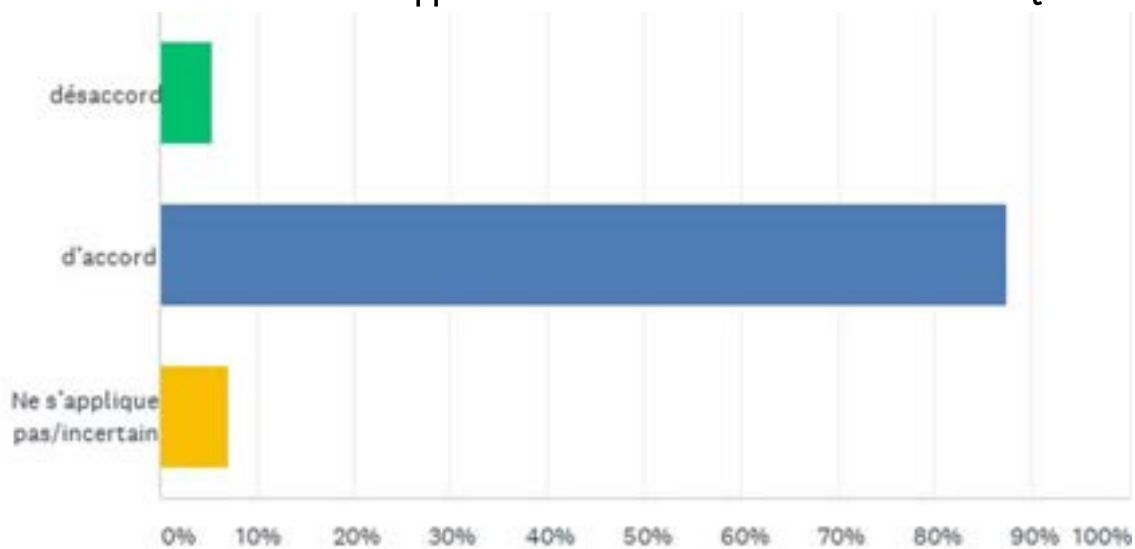
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	5.79%	54
d'accord	81.03%	756
Ne s'applique pas/incertain	13.18%	123
TOTAL		933

Q38: Que cette restructuration favorise un rapprochement avec l'État québécois serait une évolution positive.



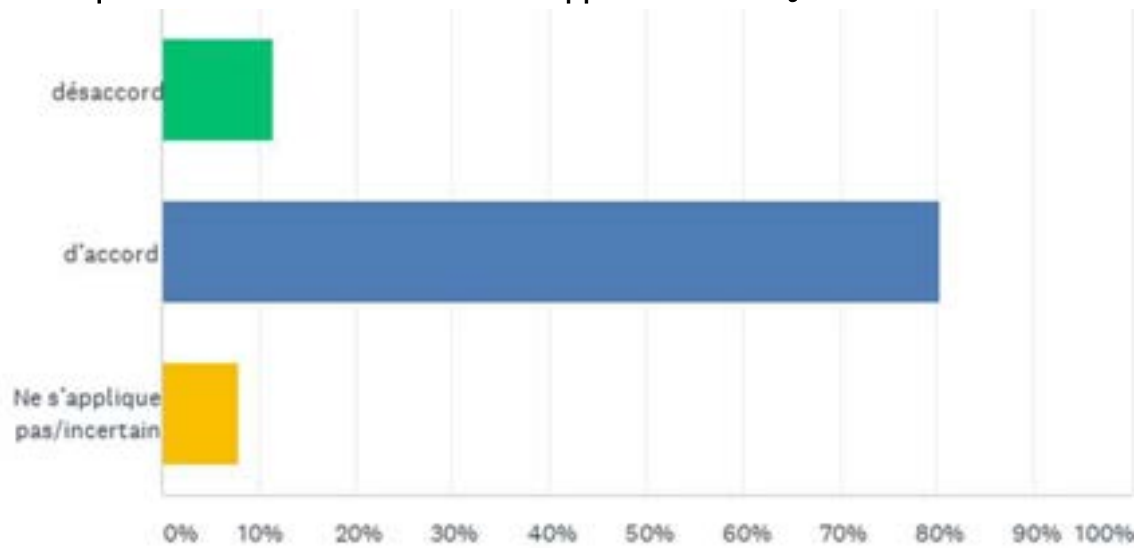
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	13.50%	126
d'accord	75.88%	708
Ne s'applique pas/incertain	10.61%	99
TOTAL		933

Q39: L'AFO devrait entretenir des rapports avec les Franco-Ontariens établis au Québec.



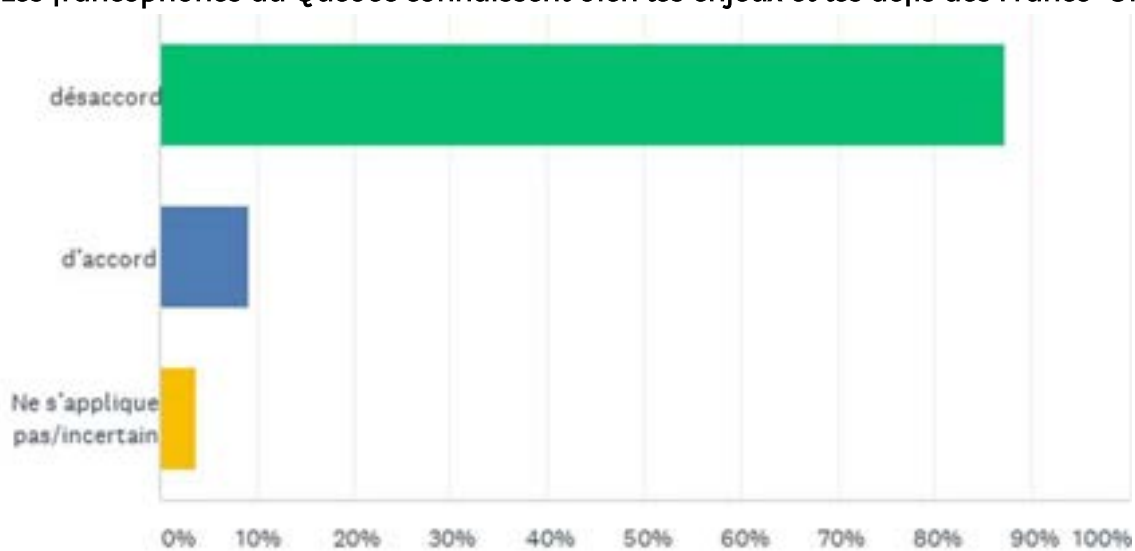
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	5.47%	51
d'accord	87.46%	816
Ne s'applique pas/incertain	7.07%	66
TOTAL		933

Q40: L'État québécois devrait entretenir des rapports avec les Québécois établis en Ontario.



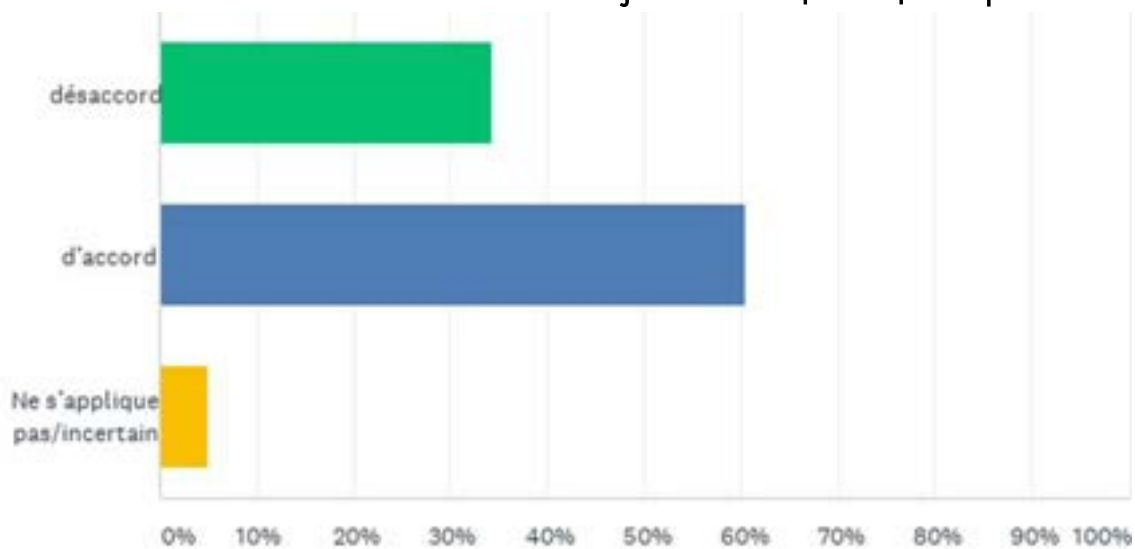
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	11.58%	108
d'accord	80.39%	750
Ne s'applique pas/incertain	8.04%	75
TOTAL		933

Q41: Les francophones du Québec connaissent bien les enjeux et les défis des Franco-Ontariens.



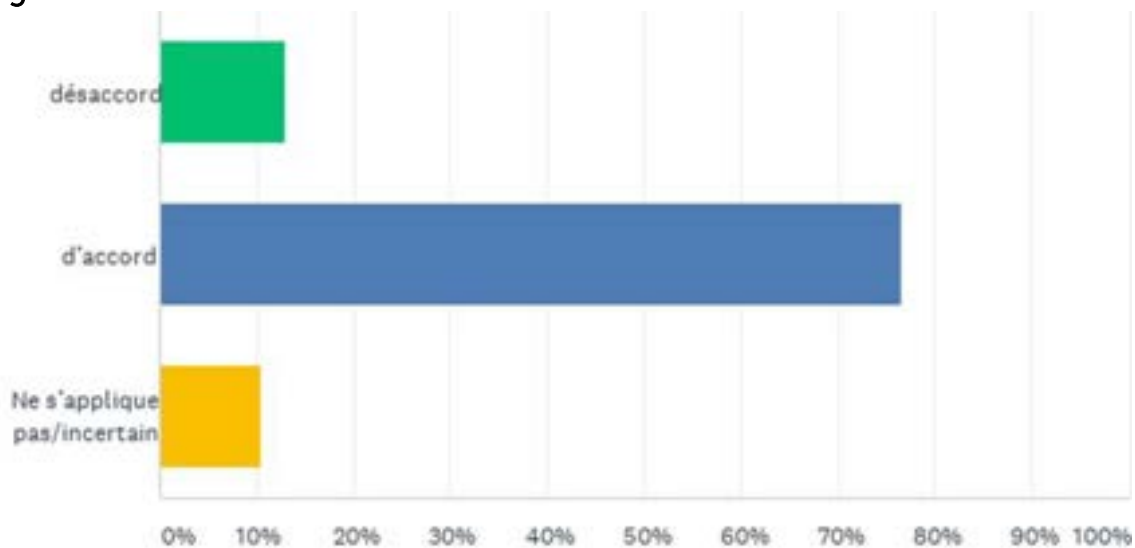
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	87.14%	813
d'accord	9.11%	85
Ne s'applique pas/incertain	3.75%	35
TOTAL		933

Q42: Les Franco-Ontariens connaissent bien les enjeux et les défis des francophones du Québec.



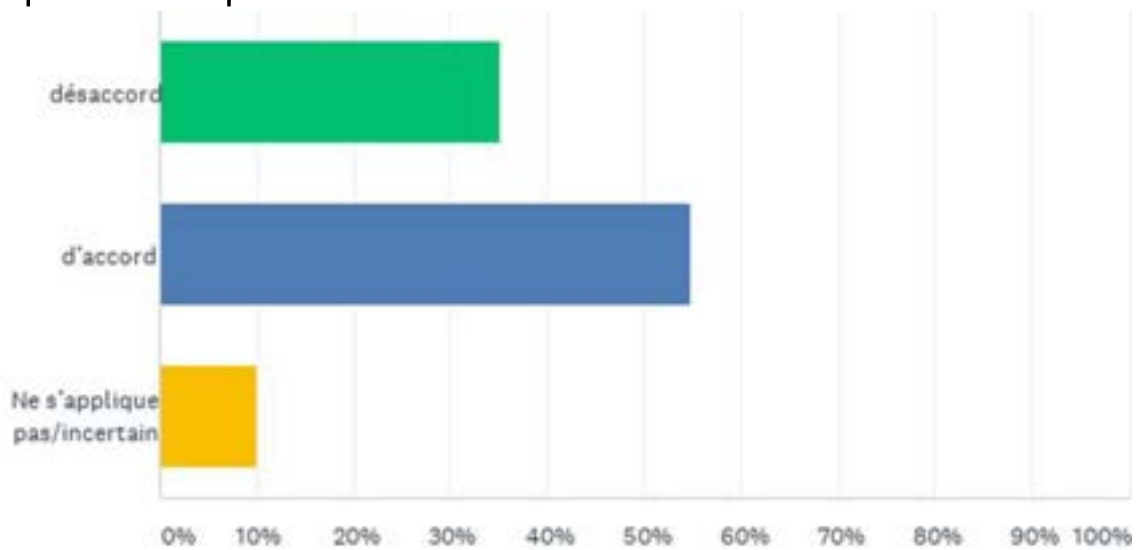
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	34.41%	321
d'accord	60.56%	565
Ne s'applique pas/incertain	5.04%	47
TOTAL		933

Q43: L'accueil des touristes francophones de l'autre province aurait besoin d'être amélioré dans ma région.



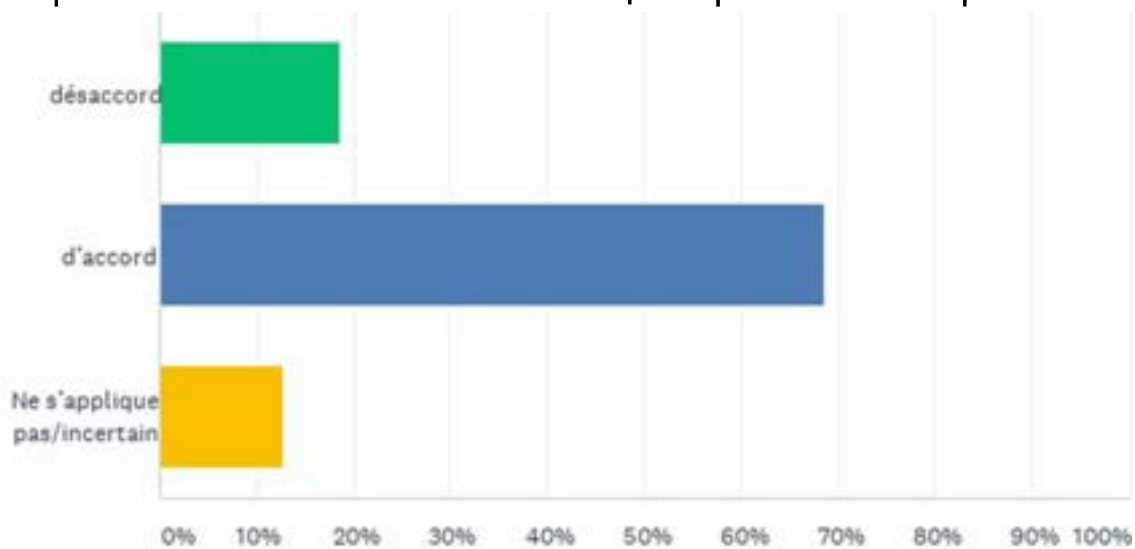
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	13.02%	115
d'accord	76.56%	676
Ne s'applique pas/incertain	10.42%	92
TOTAL		883

Q44: L'ignorance et/ou l'hostilité des francophones de l'autre province envers les francophones de ma province est répandue.



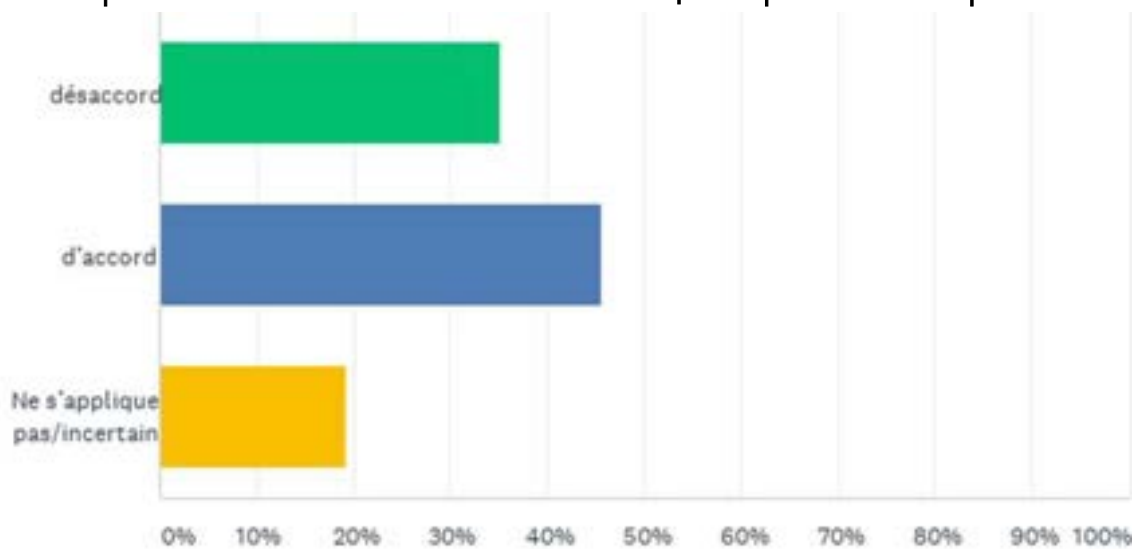
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	35.11%	310
d'accord	54.81%	484
Ne s'applique pas/incertain	10.08%	89
TOTAL		883

Q45: Ma province est accueillante aux travailleurs francophones de l'autre province.



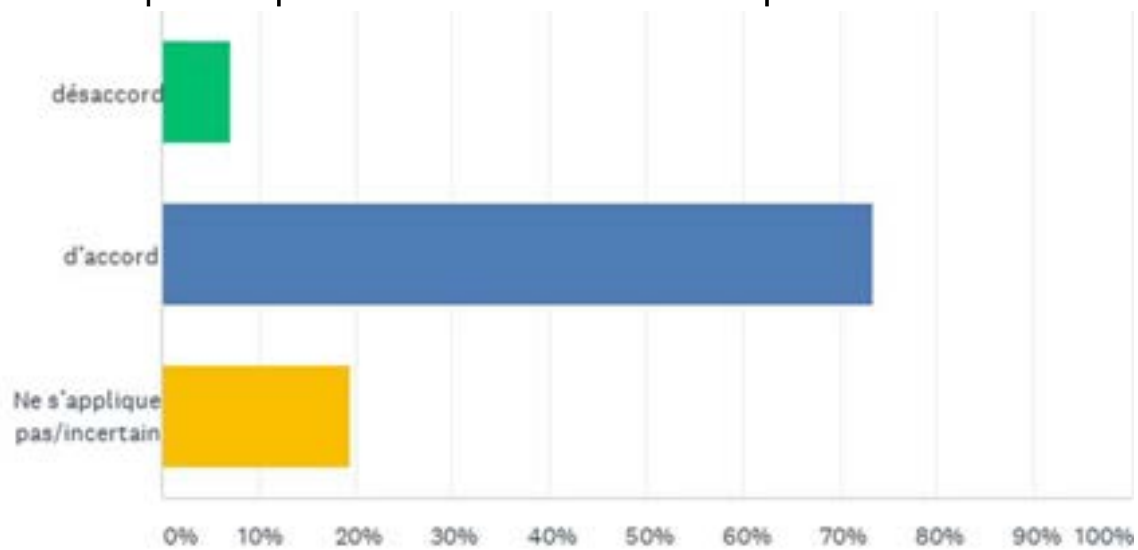
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	18.69%	165
d'accord	68.63%	606
Ne s'applique pas/incertain	12.68%	112
TOTAL		883

Q46: L'autre province est accueillante aux travailleurs francophones de ma province.



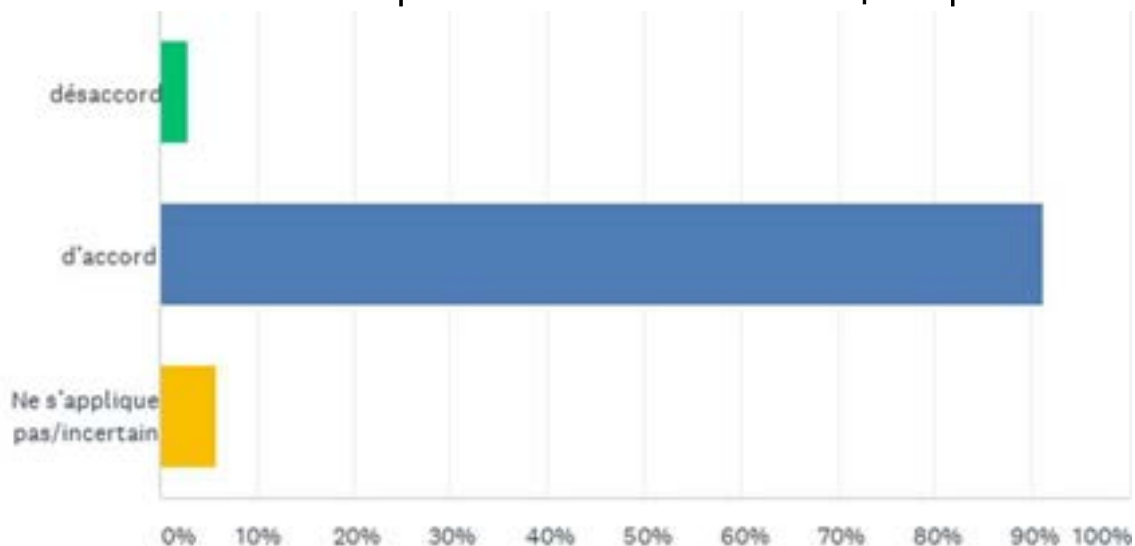
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	35.22%	311
d'accord	45.53%	402
Ne s'applique pas/incertain	19.25%	170
TOTAL		883

Q47: Une meilleure reconnaissance des diplômés des francophones de l'autre province contribuerait à pallier la pénurie de main-d'œuvre dans ma province.



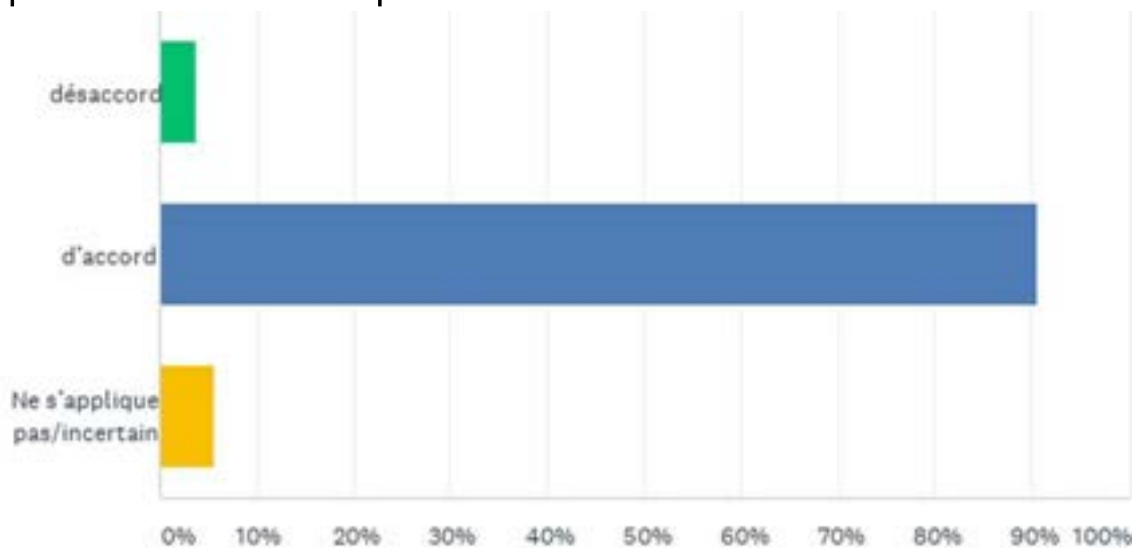
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	7.13%	63
d'accord	73.50%	649
Ne s'applique pas/incertain	19.37%	171
TOTAL		883

Q48: Une meilleure mobilité des immigrants francophones entre les localités franco-ontariennes et québécoises serait souhaitable pour contribuer à la vitalité de la francophonie.



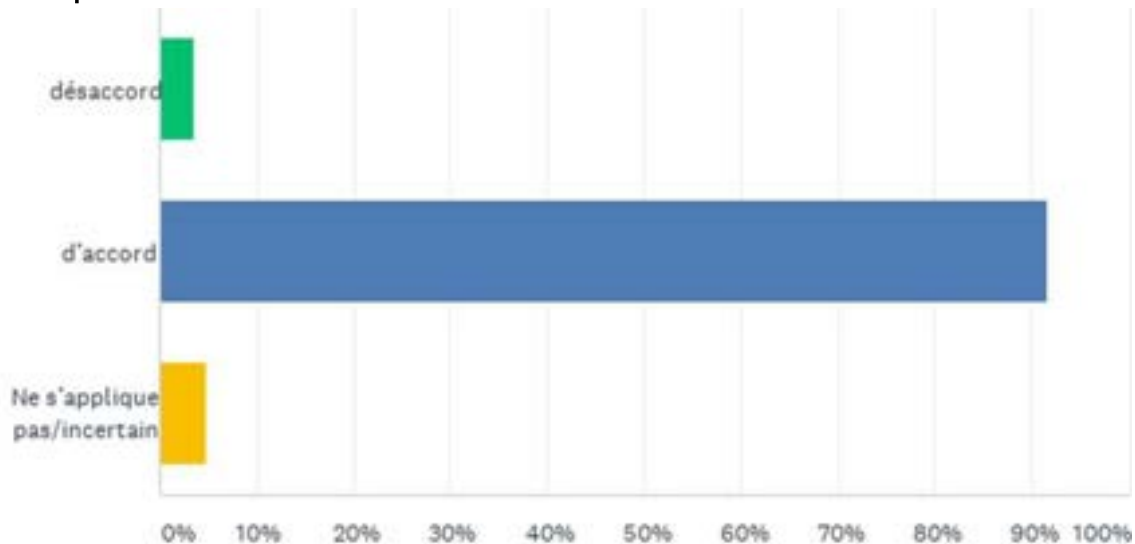
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	2.94%	26
d'accord	91.17%	805
Ne s'applique pas/incertain	5.89%	52
TOTAL		883

Q49: L'augmentation de l'enseignement du français auprès des nouveaux arrivants aux anglophones serait souhaitable pour contrer l'assimilation.



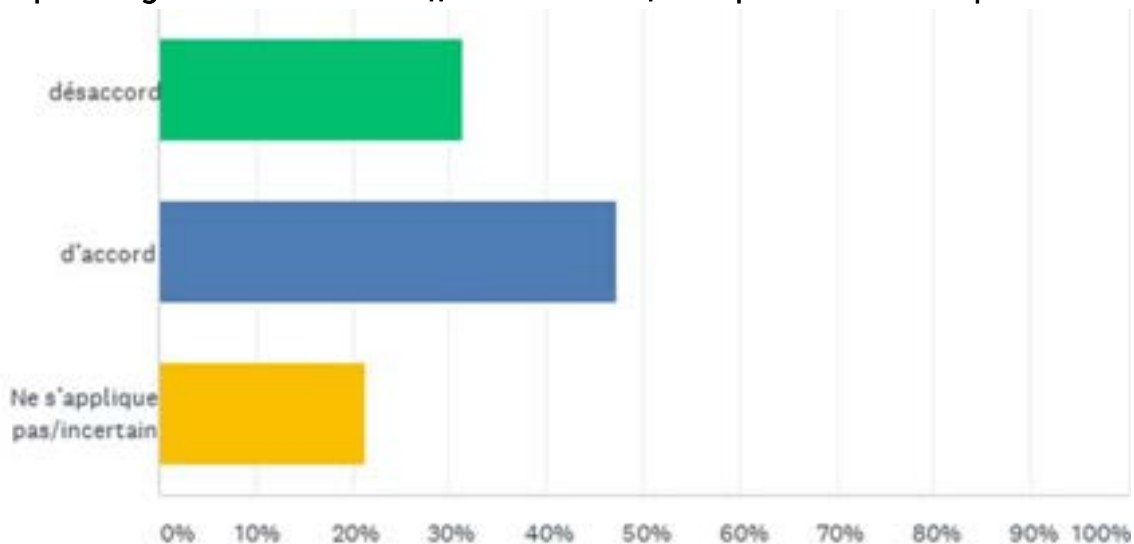
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	3.85%	34
d'accord	90.60%	800
Ne s'applique pas/incertain	5.55%	49
TOTAL		883

Q50: La création d'une structure de concertation entre le Québec et la francophonie canadienne sur des thèmes comme l'immigration francophone, l'enseignement du français aux anglophones et aux allophones et la lutte à l'assimilation serait souhaitable.



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	3.51%	31
d'accord	91.62%	809
Ne s'applique pas/incertain	4.87%	43
TOTAL		883

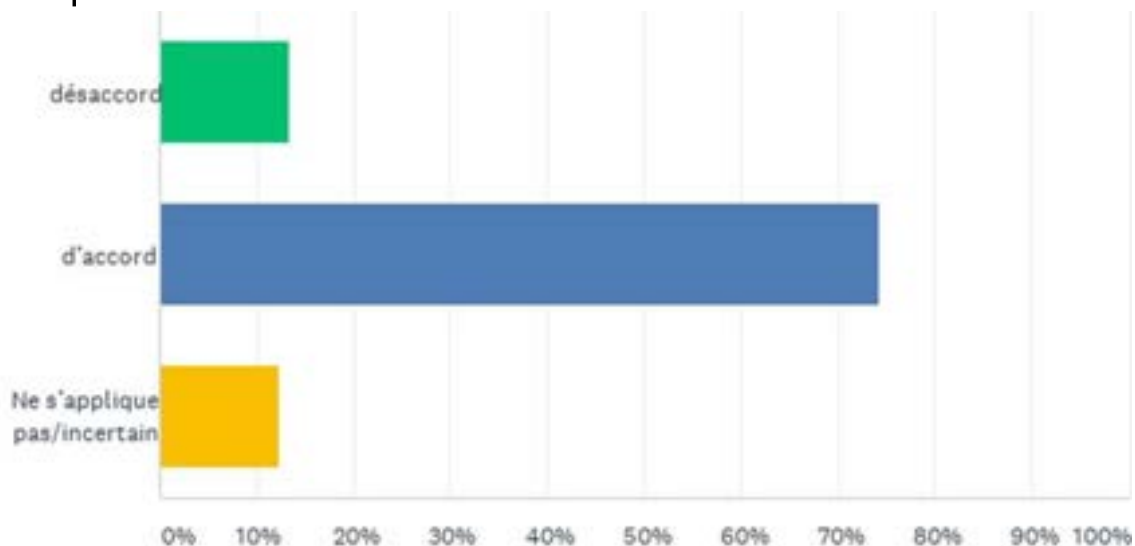
Q51: Le potentiel pour augmenter les liens d'affaires entre les francophones des deux provinces



est limité.

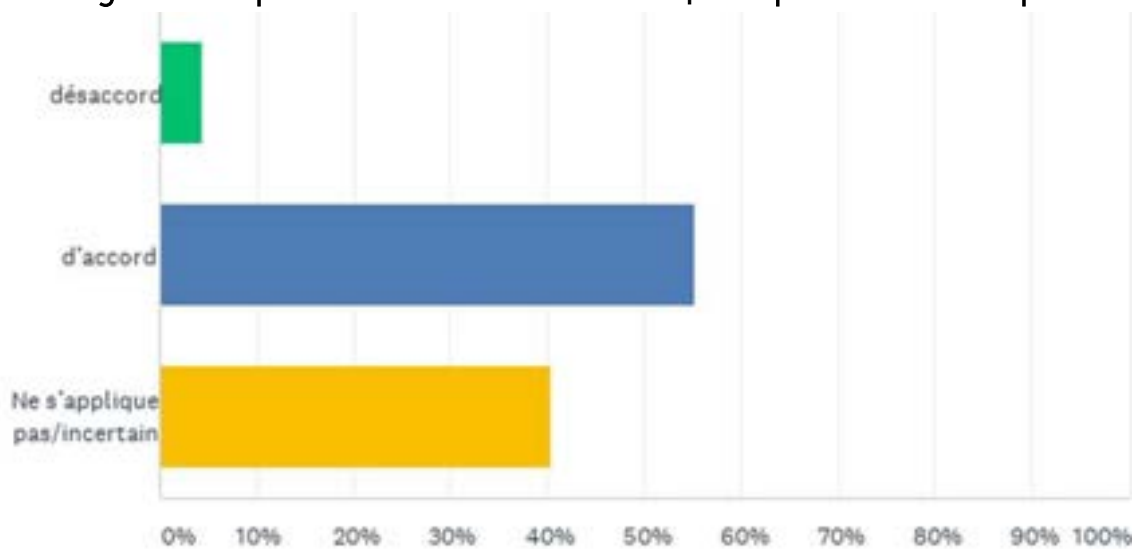
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	31.48%	278
d'accord	47.23%	417
Ne s'applique pas/incertain	21.29%	188
TOTAL		883

Q52: Le gouvernement du Québec doit appuyer avec des actions l'immigration francophone dans les autres provinces et territoires.



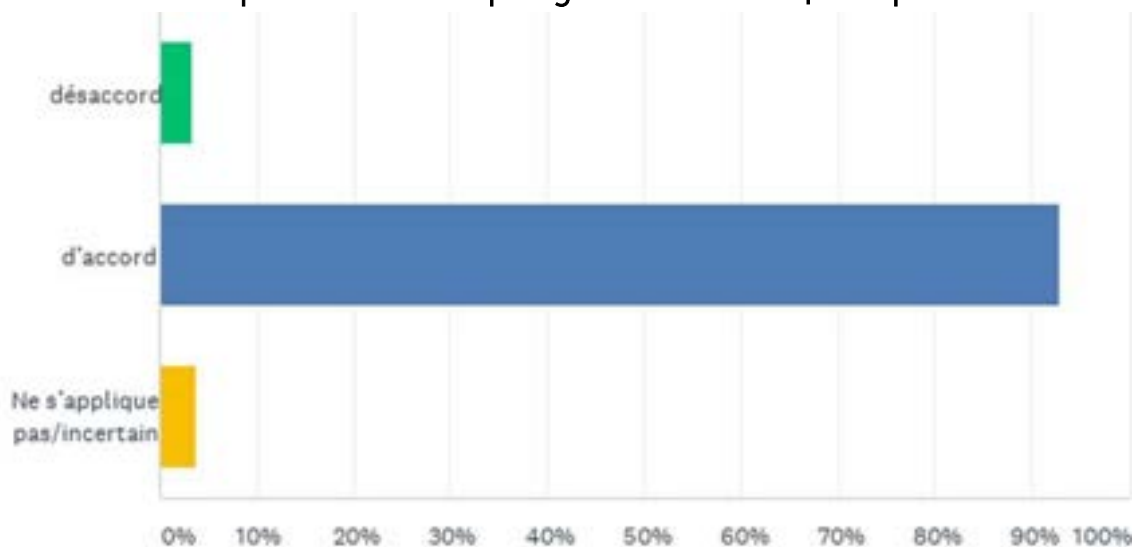
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	13.36%	118
d'accord	74.29%	656
Ne s'applique pas/incertain	12.34%	109
TOTAL		883

Q53: Mon organisation pourrait embaucher un ou des francophones de l'autre province.



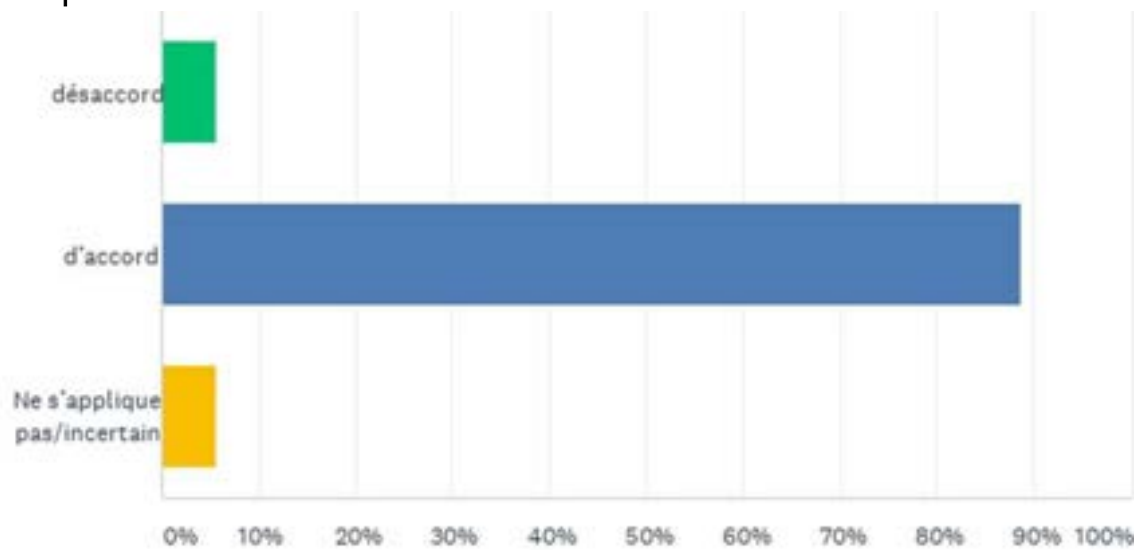
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	4.42%	39
d'accord	55.27%	488
Ne s'applique pas/incertain	40.32%	356
TOTAL		883

Q54: Je serais à l'aise qu'on accueille un plus grand nombre de francophones de l'autre province.



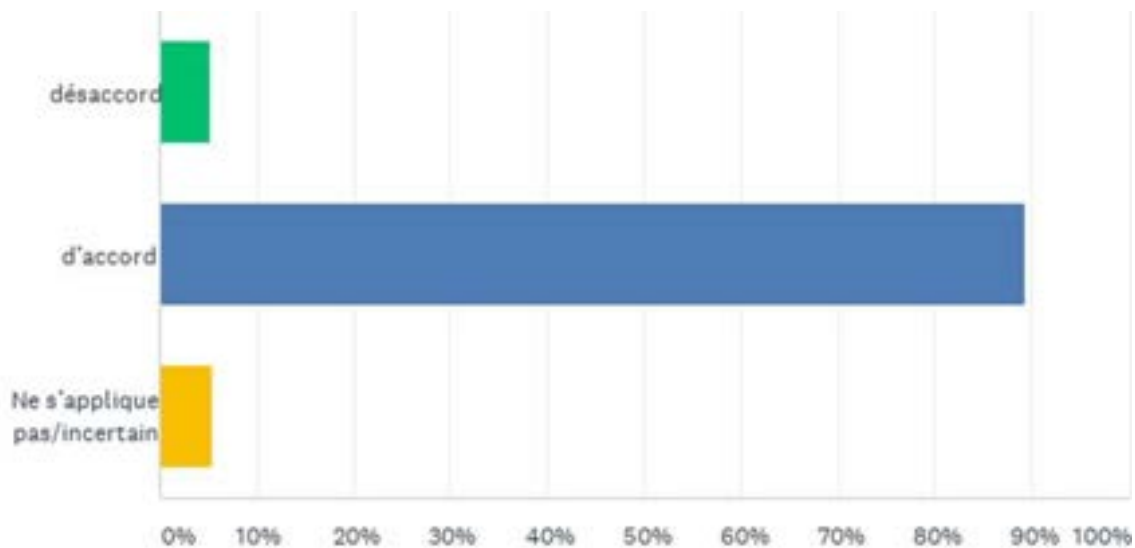
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	3.40%	30
d'accord	92.87%	820
Ne s'applique pas/incertain	3.74%	33
TOTAL		883

Q55: Je serais à l'aise qu'on double le nombre de francophones de l'autre province s'installant dans ma province.



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	5.66%	50
d'accord	88.79%	784
Ne s'applique pas/incertain	5.55%	49
TOTAL		883

Q56: Une meilleure mobilité entre les Québécois et les Franco-Ontariens favoriserait la lutte contre l'assimilation.



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
désaccord	5.32%	47
d'accord	89.24%	788
Ne s'applique pas/incertain	5.44%	48
TOTAL		883

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario est l'organisme rassembleur et la voix politique de la francophonie de l'Ontario.

C'est aussi

561 membres individuels;
155 membres associatifs; et
51 membres institutionnels.

Une communauté forte de 744 000 francophones vivant dans les quatre coins de la province de l'Ontario

Vision

Un Ontario français, uni dans sa diversité, solidaire dans ses actions et engagé collectivement afin d'assurer son mieux-être.

Conseil d'administration

L'AFO est dirigée par un conseil d'administration composé de 11 membres, soit une présidence (Carol Jolin) et :

- 5 représentant.e.s des régions de l'Ontario (Centre : Dominique Janssens; Est : Jason Dupuis; Nord-Est : Alexi Breton; Nord-Ouest : Claudette Gleeson; Sud-Ouest : Blandine Lesage)
- 1 représentant du groupe identitaire « Aîné(e)s et retraité(e)s » (Jacques Sauvé)
- 1 représentante du groupe identitaire « Femme » (Nicole Fortier Lévesque)
 - 1 représentante du groupe identitaire « Jeunesse » (Michelle Nadeau)
- 2 représentant.e.s de la communauté des minorités raciales et ethnoculturelles francophones (MREF) (Luc Bonaventure Amoussou et David Mbaya Kabamba)

Nous joindre

Assemblée de la francophonie de l'Ontario
435, rue Donald
Ottawa (Ontario) K1K 4X5
Tél.: 613-744-6649 ou 1 866 596-4692



